

PERRIER (LAURENT, Léon, FRANCIS), né le 1^{er} février 1873 à Tournon (Ardèche).

Député de l'Isère de 1910 à 1919.

Sénateur de l'Isère de 1920 à 1941.

Ministre des Colonies

*du 29 octobre 1925 au 19 juillet 1926
et du 23 juillet 1926 au 11 novembre 1928.*

Issu d'une famille de commerçants et d'agriculteurs de l'Ardèche, Léon Perrier fit de brillantes études scientifiques. Lauréat du concours général, on le retrouve étudiant à la Faculté de Grenoble, puis chef de laboratoire de zoologie et de biologie de cette université de 1894 à 1910 et sous-directeur du laboratoire maritime de l'université de Montpellier. Il publie des études sur la parasitologie, l'ichtyologie et la pisciculture et collabore à diverses publications agricoles. Il est en outre président de la société d'élevage du syndicat général agricole et de la caisse de crédit agricole.

En 1907, Léon Perrier entre au Conseil général de l'Isère dont il deviendra bientôt président. Le 8 mai 1910, au second tour de scrutin et par 7.616 voix sur 14.417 votants, il est élu député de la 3^e circonscription de Grenoble. Il le restera jusqu'en 1919. Démocrate socialiste, il s'inscrit au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste.

Président de la commission des mines, vice-président de la commission de l'agriculture et de la commission de la métallurgie, membre du comité consultatif des mines, du comité des travaux publics et du comité scientifique des pêches maritimes, il déploie dans l'exercice de son mandat parlementaire une activité intense. Au cours de la législature de 1914-1919, il ne présente pas moins de 32 rapports ou propositions de loi sur les sujets les plus divers.

Au Sénat, où il entre pour la première fois en 1920 — il sera constamment réélu jusqu'à la guerre de 1939 — Léon Perrier appartient aux commissions des mines, des finances, de l'enseignement. Il est également membre du comité consultatif des forces hydrauliques et du conseil d'administration de la caisse des recherches scientifiques, spécialisé notamment dans la création des réseaux de distribution d'énergie électrique à haute tension, sur les travaux de l'office des mines domaniales de la Sarre, l'office industriel de l'azote, l'office des mines de potasse. Président de la commission interparlementaire pour l'aménagement du Rhône, il met en œuvre à ce titre l'aménagement de notre fleuve méridional.

Le 29 octobre 1925, Léon Perrier devient ministre des Colonies dans le 3^e cabinet Painlevé. Il conserve ce poste dans les deux cabinets Briand qui se succèdent du 28 novembre 1925 au 23 juin 1926 et dans le ministère Poincaré du 23 juillet 1926 au 11 novembre 1928.

Avec son siège de sénateur, Léon Perrier retrouve sa place à la commission des travaux publics, pour laquelle il rapporte notamment un projet d'aménagement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche, mais son expérience ministérielle lui vaut également de rapporter le budget des Colonies ainsi que divers projets de loi fixant les relations financières de la France avec ses colonies.

En 1932, avec plusieurs collègues, il dépose une proposition de loi déclarant qu'Aristide Briand, ancien président du Conseil, a bien mérité de la Patrie.

De 1933 à 1939, il est vice-président de la commission des finances et, à ce titre, prend une part active aux discussions budgétaires annuelles. Il continue également de s'intéresser aux sujets les plus divers. En 1938, il dépose une proposition de loi sur la délimitation de la noix de Grenoble et, en 1939, une autre proposition instituant des taxes spéciales pour les stations climatiques et touristiques.

Le 10 juillet 1940, Léon Perrier s'abstient volontairement dans le scrutin sur la loi constitutionnelle.

PERRIN (ALBERT), né le 8 octobre 1888 à Curtin (Isère), mort le 15 mai 1939 à Paris.

Député de l'Isère de 1928 à 1939.

Fils unique de très modestes cultivateurs du village de Curtin, dans l'Isère, Albert Perrin se plaisait à rappeler qu'il « s'était instruit et élevé par ses propres moyens ».

Diplômé de l'École des sciences politiques, avocat à la Cour d'appel de Paris, il est réformé à l'appel de sa classe mais s'engage et sert comme infirmier. C'est au lendemain de la guerre qu'il commence sa carrière politique.

D'abord maire, puis conseiller général en 1919, il se préoccupe dès cette époque des intérêts de ses concitoyens et défend ces professions typiquement dauphinoises que sont les producteurs de tabac ou les carriers de Montalieu-Vercieu.

Au Conseil général de l'Isère, il prend une part active à l'étude des problèmes que posent les transports publics et les routes et rapporte le projet de construction du pont de Briord, qui franchit le défilé du Rhône et permet de rejoindre l'Ain.

Il brigue alors, en avril 1928, et obtient pour la première fois, le mandat de député qu'il conservera jusqu'à sa mort.

Lors des élections générales des 22 et 29 avril 1928, il est donc élu sous l'étiquette « républicain-socialiste » dans la 2^e circonscription de La Tour-du-Pin par 7.501 voix contre 4.891 à Bovier-Lapierre, qui l'avait distancé au premier tour.

Il est membre de la commission de l'agriculture et de la commission de la législation civile et criminelle et est inscrit au groupe radical et radical-socialiste.

Réélu en 1932 dès le premier tour de scrutin, par 8.113 voix contre 1.668 à son concurrent le plus proche, M. Laufrey, il poursuit pendant cette 2^e législature au Palais Bourbon la tâche qu'il avait entreprise. Il fait alors partie de la commission de l'aéronautique et de celle des travaux publics et des moyens de communication. Il s'attache tout particulièrement aux questions agricoles et intervient à plusieurs reprises lors de la discussion de textes sur l'organisation et la défense du marché du blé.

De nouveau réélu en avril 1936 au second tour de scrutin, par 5.973 voix contre 2.523 à M. Boussey, il continue à siéger malgré les premières atteintes du mal qui devait l'emporter et à défendre les idées qui lui étaient chères, notamment en matière agricole. Peu avant sa mort, il demandait encore à interpellier le gouvernement sur sa politique agricole. Il devait être emporté prématurément à l'âge de 50 ans, en laissant un tout jeune enfant.

PERRIN (JEAN, ISAAC), né le 11 octobre 1842 à Baix (Ardèche), mort le 3 septembre 1904 à Saint-Lager-Bressac (Ardèche)

Député de l'Ardèche de 1896 à 1904

Né le 11 octobre 1842 à Baix, dans l'arrondissement de Privas, en Ardèche, d'une ancienne famille d'agriculteurs, Jean Perrin est lui-même un propriétaire terrien. président de la Société d'agriculture du département.

Sa carrière électorale débute d'abord sur le plan local. Dès 1869, il est élu conseiller municipal de Baix. L'année 1870 voit sa nomination en tant que président de la commission municipale. Mais le déclenchement des hostilités le contraint à démissionner.

Il est mobilisé et se distingue particulièrement comme sous-lieutenant durant la campagne franco-allemande.

La guerre terminée, d'abord adjoint au maire puis maire de Baix, il est élu conseiller d'arrondissement et enfin conseiller général du canton de Chomérac. A ces divers titres, il s'occupe, avec beaucoup de compétence et d'intérêt, de questions locales, particulièrement des questions vicinales et scolaires.

En 1896, il se présente comme candidat républicain indépendant à la députation dans la 1^{re} circonscription de Privas (Ardèche), en remplacement de M. Fougeirol, devenu sénateur. Le 7 juin, il est élu par 6.914 voix sur 12.682 votants. Il sera réélu le 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 7.136 voix sur 12.011 votants, et le 27 avril 1902 par 8.057 voix sur 12.013 votants

Partisan d'une politique fermement républicaine, voulant concilier la marche progressiste, l'ordre et le maximum de libertés, il soutient le ministère Waldeck-Rousseau et la politique de défense républicaine. Son intérêt se porte essentiellement sur les questions agricoles : « Paysan je suis et paysan je veux être », déclare-t-il en effet dans une de ses professions de foi.

Malheureusement, son état de santé l'éloigne quelque peu du Parlement, d'où il est obligé de s'absenter assez fréquemment, ce qui l'empêche de donner un caractère concret à beaucoup de ses idées.

Il meurt le 3 septembre 1904. Il était officier de l'ordre du Mérite agricole.

PERRIN (JEAN), né le 30 septembre 1870 à Lille (Nord).

*Sous-secrétaire d'Etat
à la Recherche scientifique
du 28 septembre 1936 au 21 juin 1937
et du 13 mars au 8 avril 1938*

Né à Lille le 30 septembre 1870, dans une modeste famille originaire de la Lorraine et du Boulonnais, Jean Perrin perdit prématurément son père, capitaine d'infanterie, et fut élevé par sa mère et ses deux sœurs aînées.

Il fit ses premières études au petit lycée de Saint-Rambert, puis au lycée de Lyon et enfin à Paris, dans la classe de mathématiques spéciales du lycée Jean-sou-De-Sailly, où il prépara le concours d'entrée à l'École normale supérieure dans la section des sciences. Reçu à l'École en 1890, il n'y entra qu'en 1891, après une année de service militaire. Il refusa de s'engager immédiatement dans l'enseignement pour se consacrer d'abord à la recherche.

Ayant reçu une petite bourse, il fut nommé agrégé préparateur à l'École et put, en 1897, préparer sa thèse de doctorat ès sciences sur les rayons cathodiques et les rayons Röntgen.

Dès cette époque, Jean Perrin fit une découverte scientifique capitale en démontrant que les rayons cathodiques sont les trajectoires de charges négatives en mouvement. Il apportait ainsi la première preuve directe de l'existence des électrons et écrivait le premier chapitre de la science de l'électromagnétisme. Il reçut pour ces travaux le prix Joule de la Société royale de Londres.

Peu après, en 1898, il est chargé d'un cours de physique-chimie à la Sorbonne, où il professera jusqu'en 1940.

Jean Perrin se consacra également à l'étude des mouvements browniens, de la désintégration du radium, des phénomènes sonores, mais son terrain d'élection devait être celui de la physique nucléaire.

En 1901, il fut le premier savant à supposer pour l'atome une structure rappelant celle du système solaire.

Au cours de la guerre de 1914-1918, Jean Perrin servit d'abord comme lieutenant d'infanterie, puis comme officier du génie. Chargé par Paul Painlevé de recherches intéressant la défense nationale, il mit au point des appareils de détection acoustique qui rendirent de très grands services.

Après la guerre, il s'intéressa à la source de l'énergie du soleil et il fut le premier à émettre l'idée que l'énergie solaire ne pouvait qu'avoir sa source dans la condensation de l'hydrogène en hélium par une réaction concernant les seuls noyaux atomiques.

Ses découvertes devaient lui valoir d'être reçu, le 11 juin 1923, à l'Académie des sciences et d'obtenir en novembre 1926, pour ses travaux sur la structure discontinuée de la matière, le prix Nobel de physique.

Titulaire de la chaire de physico-chimie de la Faculté des sciences depuis 1910, Jean Perrin est également membre des conseils de physique et de chimie « Solvay », docteur *honoris causa* des universités de Bruxelles, Calcutta, Gand, Columbia, Oxford, Princeton., membre de plusieurs académies des sciences, commandeur de l'Empire britannique, commandeur de l'Ordre de Léopold et grand officier de la Légion d'honneur.

Mais Jean Perrin n'était pas seulement un grand savant. Mêlé à la politique dès l'époque de l'affaire Dreyfus, il s'enthousiasma pour Jaurès et se rangea parmi les groupements de gauche. Fidèle à cette ligne politique, il fut l'un des promoteurs du Front populaire au nom duquel il s'adressa aux délégués de toute la France, réunis le 14 juillet 1935 au stade Buffalo, et dont il célébra deux ans plus tard les premières conquêtes : congés payés et semaine de quarante heures.

Après 1930, Jean Perrin s'occupa de plus en plus du rôle social de la science et des rapports entre la science et la communauté humaine. Il avait publié déjà des ouvrages de vulgarisation remarquables et avait fait dès cette époque à ses confrères de l'Académie des sciences un exposé qui devait être à l'origine de la création du Centre national de la recherche scientifique.

Lié d'une vieille amitié avec Léon Blum, celui-ci l'appela dans son gouvernement pour prendre le poste de sous-secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique, qu'il occupera à deux reprises, de septembre 1936 à juin 1937 et de nouveau quelques semaines au printemps 1938.

Ce passage au gouvernement ne devait pas lui donner l'occasion d'intervenir souvent à la Chambre, mais dans sa présentation du budget de la Recherche scientifique pour 1937 il réaffirma avec force les idées qu'il défendait depuis des années.

« Tous les progrès dont peut profiter l'espèce humaine », déclara-t-il à cette occasion, « tout ce qu'elle peut espérer de vraiment nouveau, c'est de la recherche, c'est de la découverte qu'elle les tirera ».

Ses fonctions au gouvernement lui permirent en outre de faire avancer deux projets auxquels il était extrêmement attaché : le palais de la Découverte, inauguré en 1937, et le Centre national de la recherche scientifique, qui vit le jour en 1939.

Ainsi le nom de Jean Perrin demeure-t-il lié non seulement aux origines de la physique nucléaire moderne, mais aussi aux débuts des services nationaux de recherche et des expositions scientifiques.

Jean Perrin, à la veille de la guerre, s'inquiétait des progrès du militarisme allemand et devait déclarer en septembre 1939 : « Il n'est pas de science possible là où la pensée n'est pas libre ».

En juin 1940, il se rendit en Afrique du Nord avec ceux qui espéraient créer un foyer de résistance française.

Parmi une œuvre très nombreuse, on peut citer : *Les Principes, Les Atomes, Les Eléments de la physique. Grains de matière et de lumière, A la surface des choses*, etc.

PERRIN (PAUL, JULES), né le 9 novembre 1891 à Paris

Député de la Seine de 1932 à 1936.

Après ses études secondaires, Paul Perrin suit les cours de sciences à la Sorbonne, puis à l'Ecole supérieure de physique et de chimie. Elève de Paul Langevin, il obtient brillamment son titre d'ingénieur avec la licence ès sciences et il entre au service des Houillères de France, où il est chargé des questions de sécurité. A ce titre, il a participé aux travaux de sauvetage des mineurs lors de la catastrophe de La Clarence, ce qui lui a valu d'être cité à l'ordre de la Nation.

Mobilisé en 1914 comme maréchal des logis d'artillerie, il fait en 1917 un stage d'observateur d'artillerie dans l'aviation. Quatre fois blessé, il est l'objet de trois citations et reçoit la croix de la Légion d'honneur. La guerre finie, il entre dans l'industrie et s'intéresse en même temps aux questions politiques et sociales. Ses études et ses expériences lui ont fourni la matière de deux volumes remarquables : en 1928, *Représentation professionnelle et socialisme*, où il insiste sur la nécessité d'une représentation économique ; en 1930, *La Merque rouge*, où il relate avec beaucoup d'objectivité ses expériences d'un voyage en Union soviétique.

En mai 1932, il pose sa candidature aux élections législatives et est élu sous l'étiquette S.F.I.O., au second tour de scrutin, dans la 2^e circonscription du XVIII^e arrondissement de Paris, par 10.781 voix contre 9.671 à son concurrent, M. Sabatier.

Dès son entrée au Parlement, il marque son intérêt pour les problèmes que pose l'aviation. Membre de la commission de l'aéronautique, il rapporte le

projet de loi fixant le statut organique de l'armée de l'air. Il s'attache aux questions que pose la sécurité des transports aériens.

Il n'hésite pas, malgré les risques du voyage, à se rendre à Dakar sur un avion monomoteur et à aller observer sur place les derniers jours de l'aéropostale entre Toulouse et Dakar avant la prise en charge de cette ligne par Air France.

Il rapporte de cette mission des impressions qu'il publie sous le titre *Vois sur l'Afrique*, en 1933, et où l'on retrouve l'enthousiasme que lui inspirent les développements possibles de l'aviation et son profond désir de coopération internationale. Il est également président de l'association technique des ailes qui s'est fixé pour tâche la vulgarisation de l'aviation et, en particulier, la réalisation de l'avion démocratique. Mais l'aéronautique n'est pas la seule préoccupation de Paul Perrin.

Comme il l'avait annoncé dans son programme électoral, il se considère comme un enfant de Montmartre et, à ce titre, défend à plusieurs reprises les « chômeurs » indépendants des professions intellectuelles et artisanales. Il a d'ailleurs reconstruit à la Chambre le groupe de l'art, dont il est le secrétaire général.

Paul Perrin s'était d'abord inscrit au groupe du parti socialiste, mais il fait partie de ceux qui, avec Déat, Marquet et Montagnon, se séparent de la S.F.I.O. en 1931 et créent le groupe du parti socialiste de France.

Il continue néanmoins à avoir une intense activité à la Chambre des députés, rédige l'un des rapports de la commission d'enquête « chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 ainsi que toutes les responsabilités encourues », et intervient, à plusieurs reprises, dans les domaines les plus divers : aéronautique, droits de douane, législation des loyers, liberté d'opinion politique des militaires.

Il ne devait cependant pas être réélu en 1936 et fut battu dans sa circonscription par un candidat communiste, mais il ne devait pas pour autant renoncer à défendre ses idées. Il resta secrétaire du Bureau international pour le respect du droit d'asile et signe à ce titre un article en 1935 sur *l'Autriche martyre mais immortelle*.

PERRISSOUD (RAPHAËL, HECTOR), né le 23 décembre 1879 à Paris

Député de Seine-et-Marne de 1909 à 1914.

Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, Raphaël Perrissoud se présente à l'élection partielle du 7 mars 1909 dans la 1^{re} circonscription de Meaux. N'ayant aucune attache particulière avec la Seine-et-Marne, mais fort

de l'appui du parti radical-socialiste, il brigua le siège laissé vacant par l'élection de Gaston Menier au Sénat. Arrivé en deuxième position à l'issue du premier tour, avec 2.362 voix contre 3.224 à Laffiteau, radical; 2.307 à Gaborit, radical-socialiste; 2.158 à Delpeuch, républicain; 1.674 à Poisson, socialiste; et 67 à Dalmon, socialiste révolutionnaire, il l'emporta sur son principal rival, le 21 mars, par 6.886 suffrages contre 4.458, sur 16.121 inscrits et 11.790 votants. Il avait bénéficié du désistement de Gaborit et de Poisson.

Jeune député, il intervint longuement en février 1910, lors de la discussion du budget de la Guerre de l'exercice 1910, pour exposer à la Chambre sa conception d'un budget quadriennal substitué au budget annuel. Il développe des arguments d'efficacité concernant l'exécution du budget et présente des propositions en vue de permettre un examen plus minutieux des crédits. Il suggéra de réserver une année entière à la discussion budgétaire, les trois autres années de la législature devant être consacrées au vote de lois sociales.

Le 24 avril 1910, il fut réélu dès le premier tour, obtenant, sur 16.908 électeurs inscrits et 13.094 votants, 7.908 voix contre 3.503 à Laffiteau, 366 à Déthomas, 49 à Chapuisat, 1.267 bulletins étant blancs ou nuls. Candidat radical-socialiste, il avait défendu le programme et l'œuvre de son parti mais préconisa aussi des réformes du travail parlementaire telles que l'institution de jetons de présence pour les députés et l'obligation pour eux de voter personnellement.

Membre de la commission de la législation fiscale, des commissions du budget pour les exercices 1911, 1912, et 1913, il fut rapporteur du budget des chemins de fer de l'Etat pour les exercices 1912 et 1913. Il justifia à ce titre le rachat du réseau de l'Ouest par l'Etat et défendit la gestion de celui-ci contre les vives critiques de la droite. En juin 1911, il déposa une proposition de résolution pour interdire le cumul de certaines situations administratives avec les fonctions de membres de conseils d'administration de sociétés industrielles et financières, et intervint en séance pour la soutenir. Il visait en fait l'entrée du préfet de police Lépine dans le conseil d'administration de la Compagnie de Suez, s'indignant que des « fonctionnaires détournent, dans une activité quelconque au profit de telle ou telle société, l'activité qu'ils doivent à la Nation ».

Il s'intéressa également à des questions très diverses, telles que le marchandage, la sécurité publique à Paris et dans sa banlieue, la construction à Paris d'un palais de l'agriculture, les emprunts mexicains et balkaniques à propos desquels il s'inquiétait des dangers qu'ils pouvaient représenter pour l'épargne française.

Mais les électeurs de la 1^{re} circonscription de Meaux ayant, le 26 avril 1914, à choisir entre renouveler son mandat et le confier à son seul adver-

saint. Félix Gaborit, candidat de la fédération des gauches, choisirent ce dernier parti. Sur 17.471 inscrits et 13 693 votants, Perrissoud ne recueillit que 5514 voix contre 6.911 à Gaborit.

PERROCHE (PAUL, ALBERT), né le 3 août 1845 à Montigny-la-Resle (Yonne), mort le 7 août 1917 à Outines (Marne).

Député de la Marne de 1902 à 1910.

Après des études classiques au collège d'Auxerre, Paul Perroche s'inscrit à la faculté de droit de Dijon où il obtient, en 1867, le premier prix de droit français au concours de licence et où il est reçu docteur en droit en 1869. Mais c'est alors la guerre : incorporé dans les mobiles de l'Yonne, il prend part à divers engagements aux environs de Dijon, avant la première occupation de la ville par les Allemands, le 30 octobre 1870. Il fait ensuite partie de l'armée de l'Est et assiste aux combats livrés les 15, 16 et 17 janvier 1871 entre Héricourt et Montbéliard.

Le 15 novembre 1871, il entre dans la magistrature et devient successivement substitut du procureur de la République à Louhans, Mâcon et Dijon, puis procureur de la République à Wassy, Beaune et enfin Dijon en 1880. Le 5 novembre 1881, il donne sa démission et se fait inscrire comme avocat au barreau de Dijon.

Mais ses intérêts l'appellent dans le département de la Marne et il finit par s'y fixer. Il s'y occupe spécialement de questions agricoles et devient maire d'Outines en 1890, conseiller général du canton de Saint-Rémy-en-Bouzemont en 1892.

Il se présente pour la première fois aux élections législatives du 8 mai 1898 dans la circonscription de Vitry-le-François, mais avec 2.673 voix, il n'arrive qu'en troisième position et c'est le député sortant, Morillot, républicain progressiste, qui sera élu. Il se représente dans la même circonscription le 27 avril 1902 et, cette fois, il emporte le siège de la première tour avec 6.498 voix sur 11.934 votants contre 5.313 à Haudos.

A son arrivée au Palais-Bourbon, il ne s'inscrit à aucun groupe politique. Il se distingue cependant dans une défense acharnée des droits des bouilleurs de cru, interrogeant le gouvernement à leur sujet (1903), déposant un amendement sur le dénombrement des arbres dans la discussion d'une proposition de loi de la commission des boissons les concernant et intervenant à propos de mesures d'amnistie en leur faveur (1904). Il vote toutes les propositions favorables à l'agriculture et approuve le principe de l'impôt sur le revenu et la loi sur l'assistance publique. Mais il s'élève contre toutes les mesures qui tendent à créer des monopoles d'Etat et à entraver l'initiative privée et contre la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat qu'il considère comme un ferment de discorde, proposée par le régime de favoritisme, de délation et de haine.

inaugurée sous le ministère Combes ». La discussion de ce texte l'amène d'ailleurs à présenter des observations sur un fait personnel, à l'occasion d'opinions attribuées par lui à Dequaire-Grobel (1905).

Aux élections du 6 mai 1906, il retrouve le même adversaire, Haudos et l'emporte à nouveau mais avec une marge moindre : 5.939 voix contre 5.689 sur 11.824 votants.

A son retour à la Chambre, il est nommé membre de diverses commissions et en particulier de la commission des boissons. Il s'intéresse toujours aux questions viticoles, intervenant dans la discussion d'une proposition et d'un projet de loi visant à prévenir le mouillage des vins et l'abus de sucrage (1908) et interpellant le gouvernement sur la délimitation de la Champagne viticole en 1909. Mais il n'oublie pas les autres agriculteurs de sa circonscription, intervenant en leur faveur après qu'ils aient été victimes d'orage et de grêle et prend part également à la discussion des budgets de 1908, 1909 et 1910 et d'un projet et de propositions de loi sur l'impôt sur le revenu.

Il ne se représente cependant pas aux élections législatives de 1910 et meurt à Outines le 7 août 1917 à l'âge de 72 ans.

PERROLAZ (LOUIS), né le 14 septembre 1857 à Maglaud (Haute-Savoie), mort le 17 novembre 1920 à Paris (7^e).

Député de la Haute-Savoie de 1919 à 1920.

Louis Perrolaz est professeur licencié de philosophie au collège communal de Beaune lorsqu'il décide de se présenter aux élections législatives de 1919, sur la liste des républicains indépendants. Le 16 novembre, il est élu, à la majorité absolue, avec 26.523 voix, de même que ses colistiers, Bartholini, Taponnier et Crolard, député de la Haute-Savoie.

A son arrivée au Palais-Bourbon, il devient membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts. Il dépose une proposition de loi visant à soustraire les instituteurs à la tutelle des préfets et à les faire nommer par le recteur de l'Académie. prend part à de nombreuses discussions, notamment à la discussion d'un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919, d'une proposition de loi tendant au relèvement de l'indemnité parlementaire, de diverses interpellations relatives à : la politique extérieure du gouvernement, d'un projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales. du budget de 1920.

Cependant, la perte de son fils tombé glorieusement en Alsace l'avait profondément affecté et, alors qu'il s'était inscrit dans le débat, qu'il suivait avec passion malgré sa santé chancelante, sur l'ambassade du Vatican, il meurt subite-

ment au Palais Bourbon le mercredi 17 novembre 1920. Il avait 63 ans. Le lendemain Raoul Perret prononce son éloge funèbre et la séance est suspendue.

Louis Perrolaz était officier de l'Instruction publique.

PERRONNE (EDMOND, ROGER, EDOUARD), né le 27 septembre 1887 à Roches-les-Blamont (Doubs), mort le 29 mars 1939 à Briennon-sur-Armançon (Yonne).

Député du Doubs de 1924 à 1928.

Docteur en médecine et conseiller général, Roger Perronne se présente aux élections législatives du 11 mai 1924 sur la liste du cartel des gauches. Il est élu à la plus forte moyenne avec 31.160 voix, de même que Girod et Durand qui sont inscrits sur la même liste et Pernot, sur la liste de l'union républicaine nationale.

Sa profession l'amène tout naturellement, au Parlement, à faire partie de la commission de l'hygiène et du travail. Il y joue un rôle particulièrement actif, rapportant un projet de loi visant à modifier un chapitre du code du travail, un projet de loi tendant à la ratification d'un projet de convention internationale sur l'emploi de la céruse dans la peinture en 1926 et un projet de loi relatif au contrat passé entre les compagnies d'assurances terrestres et leurs agents en 1927. Il est également nommé membre de la commission supérieure du travail en 1924.

Il se représente aux élections législatives du 22 avril 1928 dans la circonscription de Montbéliard mais n'arrive qu'en cinquième position avec 1.771 voix sur 22.117 votants contre 8.432 à Beaufile et 4.111 à Rueklin qui sera élu au second tour.

Roger Perronne meurt le 29 mars 1939 à Briennon-sur-Armançon (Yonne) à l'âge de 61 ans.

PERROT (JEAN), né le 7 juin 1889 à Esquibien (Finistère).

Député du Finistère de 1932 à 1940.

Fils et petit-fils de cultivateurs, cultivateur lui-même, Jean Perrot fait preuve d'une brillante conduite pendant la première guerre mondiale, ce qui lui vaut la Croix de guerre avec six citations. Il devient ensuite maire de sa ville natale en 1925, puis conseiller d'arrondissement du canton de Pont-Croix en 1927. Les électeurs républicains de ce canton lui ayant renouvelé leur confiance, il décide de se présenter aux élections législatives du 1^{er} mai 1932 dans la 2^e circonscription de Quimper. Il affirme, à cette occasion, son adhésion à la politique extérieure suivie par Briand, se déclarant notam-

ment partisan de mettre à la disposition de la Société des Nations une force internationale et des moyens de pression économique et financière pour faire respecter ses décisions, et de lier la question des réparations dues par l'Allemagne à celle des dettes françaises à l'égard des Etats-Unis.

Se retrouvant en deuxième position après le premier tour, avec 5.454 voix contre 5.812 pour le député sortant, Jadé, il est élu au second tour, le 8 mai, avec 6.601 voix sur 13.502 votants, contre 6.332 à son rival.

A son arrivée au Palais Bourbon, il s'inscrit au groupe radical et radical-socialiste. Sa situation de représentant d'une commune à la fois agricole et maritime l'amène à siéger dans les commissions de la marine marchande — dont il sera vice-président — et de la marine militaire et dans la commission de l'agriculture (1933), dont il assurera le secrétariat, et à intervenir activement sur toutes les questions maritimes et agricoles. C'est ainsi qu'il présente des propositions de résolution invitant le gouvernement à porter remède à la crise des ports sardiens et à réduire le taux d'intérêt des prêts du crédit agricole (1932), à étendre aux marins-pêcheurs le bénéfice de la loi sur les assurances sociales et à alléger les charges des débiteurs de bonne foi des caisses de crédit maritime (1934 et 1935). Il dépose également des propositions de loi relatives au tarif douanier applicable aux importations de crustacés et d'orge ou visant à faire bénéficier les assurés des retraites ouvrières et paysannes des allocations et bonifications d'Etat, à réduire les droits sur l'essence à usage agricole, à rétablir la déduction pour charges de famille à la contribution foncière. Il intervient sur les mêmes sujets en tant que rapporteur : projet de loi sur l'attribution d'une indemnité compensatrice pour certains officiers de marine (1932), projet portant approbation de la convention internationale visant à réglementer la chasse à la baleine (1933), proposition de résolution invitant le gouvernement à soutenir le marché des céréales secondaires (1933 et 1934) ou à réglementer l'importation des engrais azotés (1935) ou en tant que rapporteur pour avis. De même, il prend part, à la discussion des différents budgets, projets ou propositions de loi, dès qu'il s'agit d'agriculture, de pêche ou de marine (notamment sur la proposition de loi visant à réduire le chômage dans la marine marchande et sur le projet de loi relatif à l'organisation et à la défense du marché du blé en 1934) et il demande en 1935 à interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer l'écoulement des conserves de poisson et remédier à la crise de la pêche maritime.

Ses concitoyens qui, dans l'intervalle, l'avaient élu conseiller général du Finistère en 1934 lui renouvellent leur confiance aux élections législatives du 26 avril 1936 : il est en effet réélu dès le premier tour, avec 7.003 voix sur 18.592, contre 4.771 à du Fictay.

Faisant toujours preuve de la même activité, il dépose de nombreuses propositions de loi ou reprend celles qui n'avaient pu aboutir au cours de la législature précédente, intervient sur tous les budgets, rapports ou propositions de loi invitant le gouvernement à déposer un projet de loi accordant le bénéfice des allocations familiales aux petits exploitants et ouvriers agricoles et un projet de loi visant à relever les pensions des marins de commerce en 1937.

Le 10 juillet 1940, il est un des 80 députés qui refusent de voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain « à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle Constitution de l'Etat français ».

Jean Perrot est chevalier de la Légion d'honneur, chevalier du Mérite agricole, officier d'Académie, titulaire de la Médaille d'honneur départementale et communale.

PERSIL (RAOUL, ETIENNE), né le 4 août 1870 à Chouzy-sur-Cisse (Loir-et-Cher)

*Député du Loir-et-Cher
de 1920 à 1924*

Maire de Chouzy-sur-Cisse, sa ville natale où ses parents sont aubergistes, Raoul Persil se présente. en 1920, aux élections législatives partielles organisées pour pourvoir au remplacement de Berger et Pichery, élus sénateurs le 22 janvier 1920. Avec 22.933 suffrages, il est élu à la majorité absolue de même que Payen. sur la liste d'union républicain et démocratique.

A la Chambre, il est nommé membre de la commission des spéculations de guerre et de la commission d'assurance et de prévoyance sociales. dépose une proposition de loi tendant à autoriser les postes et télégraphes à réunir des fonds de concours à titre onéreux pour l'extension et l'amélioration du réseau téléphonique en 1922 et un autre tendant à modifier les dispositions légales relatives à l'encouragement à donner aux familles nombreuses (1924). Il prend part à la discussion d'un projet et d'une proposition de loi relatifs à l'amnistie (1920) et du budget pour 1923 et demande l'affichage du discours prononcé par Viviani au cours de la deuxième séance du 6 juillet 1922.

Il se représente aux élections le 11 mai 1924 sur la liste de concentration républicaine et sociale mais il est battu n'ayant recueilli que 15.919 suffrages. Aux élections de 1928. bien que largement en tête le 22 avril avec 7.812 voix contre 3.804 à Olivier et 2.679 à Amiot, il doit s'incliner au second tour, le 29 avril, avec 8.626 voix contre 8.686 à Amiot qui est élu avec seulement 60 voix d'avance. Ce dernier décède peu de temps après, le 7 juin 1929. mais Raoul Persil ne se représentera pas et c'est Camille Chauvignat qui enlèvera le siège à l'élection partielle du 4 août 1929

PESCHADOUR (JEAN, Julien), né le 5 mai 1902 à Sainte-Férande (Corrèze).

Député de la Corrèze de 1936 à 1942.

Instituteur puis professeur de cours complémentaire dans son département natal, Julien Peschadour se présente comme candidat du parti socialiste aux élections générales de 1936, dans la 1^{re} circonscription de Tulle; largement distancé au premier tour par le député sortant, Jacques de Chammard, radical-socialiste, il fut élu au second par 6.541 voix sur 12.500 votants, son concurrent ne recueillant que 5.868 suffrages, soit seulement 505 de plus qu'au premier tour.

Inscrit au groupe socialiste, élu secrétaire de la Chambre le 11 janvier 1938, il appartient aux commissions de l'Alsace et de la Lorraine et de l'aéronautique, ainsi qu'à la commission chargée de faire un rapport sur l'application de la loi du 13 janvier 1923 sur les emplois réservés et il fut chargé de rapporter le projet de loi qui tendait à modifier cette loi. Il fut aussi membre de la commission des pensions et, en cette qualité, il eut à rapporter six propositions de loi, toutes déposées par Camille Planche et toutes relatives au régime des pensions : par exemple une proposition tendant à codifier tous les textes législatifs relatifs aux pensions et une proposition qui avait pour objet d'unifier le barème des invalidités.

A titre personnel, Julien Peschadour intervint dans la discussion du budget de l'Agriculture pour 1938, à propos notamment des logements ruraux, du désenclavement des villages et des aductions d'eau, et dans la discussion du budget de l'Education nationale pour 1939, principalement au sujet du rôle des instituteurs, des bourses et des bâtiments scolaires.

Au congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

PESCHAUD (GABRIEL, JEAN. ANTOINE), né le 2 avril 1861 à Mural (Cantal), mort le 14 avril 1928 à Mural.

Député du Cantal de 1898 à 1902.

Sénateur du Cantal de 1912 à 1921

C'est à Mural, sa ville natale, que se déroula la carrière professionnelle et politique de Gabriel Peschaud. Docteur en médecine il devint, en 1896, conseiller municipal puis maire le 7 février 1897. Bientôt conseiller général, il se présenta la même année aux élections législatives comme républicain radical et l'emporta au second tour sur son concurrent, Charmes, par 4.931 voix.

Au cours de son mandat, il participa activement aux travaux de la Chambre, votant notamment l'amnistie, un projet de loi concernant le droit d'association et prenant plusieurs fois la parole lors des débats budgétaires.

Au renouvellement de 1902, Gabriel Peschaud échoua contre Stanislas de Castellane.

Dix ans plus tard, il se présente aux élections sénatoriales et est élu le 7 janvier 1912, au troisième tour, en remplacement de Charmes, sénateur sortant, qui se retire au second tour.

Il s'inscrit au groupe de l'union républicaine et participe aux travaux de nombreuses commissions. En 1920, il est élu membre de la commission supérieure des maladies professionnelles.

En 1921, Gabriel Peschaud ne sera pas réélu. Il se consacrera à ses fonctions de maire jusqu'à sa mort, survenue à Murat le 14 avril 1928, à l'âge de 67 ans.

PÉTAÏN (HENRI, *Philippe*. BÉNONI, OMER), né le 24 avril 1856 à Cauchy-à-la-Tour (Pas-de-Calais).

Ministre de la Guerre
du 9 février au 6 novembre 1934.

Ministre d'Etat du 1^{er} au 4 juin 1935.

Ministre d'Etat,
Vice-Président du Conseil
du 18 mai au 16 juin 1940.

Président du Conseil
du 16 juin au 12 juillet 1940.

Philippe Pétaïn est né le 24 avril 1856 dans une ferme de Cauchy-à-la-Tour, un village qui comptait environ 400 habitants, alors presque tous paysans cultivateurs. Jusqu'à sa fin, il demeura fidèle à cette naissance paysanne dont il gardera la fierté dans un siècle où l'importance et le rôle de la paysannerie iront sans cesse déclinant.

Sa mère était morte dix-huit mois après sa naissance, Omer Venant, son père s'est tout naturellement remarié. La nouvelle Mme Pétaïn ne portant pas grand intérêt aux enfants du premier lit, Philippe sera sinon abandonné, du moins élevé à l'écart de la ferme et de la famille. Il gardera longtemps rancune de la solitude qui lui a été imposée et dont il a souffert au point que son caractère en a été influencé.

En 1867, le jeune Philippe entre au sévère collège Saint-Bertin, caserne plutôt qu'école, à Saint-Omer. De la septième à la rhétorique, il moissonnera sept prix et dix-sept accessits, moisson relativement modeste. Modeste aussi sera son entrée à Saint-Cyr en 1876 (403^e sur 412) et modeste encore sa sortie en 1878 (229^e sur 386).

Il ne va participer à aucune des aventures coloniales qui s'offrent aux cœurs intrépides et aux riches énergies. Ses voyages le mèneront de Villefranche, sa première garnison, à Besançon, puis à Paris où il suivra les cours de l'École de guerre, à Marseille, à Paris encore, à Amiens où il est nommé commandant le 12 juillet 1900.

C'est un homme d'aspect froid, moustache blonde, front large au crâne déjà dénudé, qui attire par l'intensité de son regard bien les femmes comme les hommes.

Il a 44 ans en 1900. Le goût est fixé ainsi que la morale et le jugement : au XX^e siècle, Philippe Pétaïn réagira souvent en homme du XIX^e. Qu'on y réfléchisse, naissant en 1856, ce soldat à la si longue vie venait au monde quarante et un ans après Waterloo, soixante ans avant Verdun, quatre-vingt-quatre ans avant la débâcle !

En 1902, Pétaïn est détaché comme instructeur à l'École normale de tir, au camp de Châlons. En 1904, il entre à l'École supérieure de guerre avec le titre de professeur adjoint à l'infanterie. Il est lieutenant-colonel en 1907, colonel en 1910.

Malgré l'apparente médiocrité de sa carrière militaire, il est à plusieurs reprises chargé d'enseigner les autres et il lui arrive d'occuper des postes dont il pourrait, avec un tempérament différent, tirer aisément profit. Ses notes lui reconnaissent : vigueur, caractère, coup d'œil, décision, intelligence, conscience à toute épreuve, sens tactique. Son ascension lente est due à sa farouche indépendance et à la brutale franchise qui l'ont souvent amené à contredire les plus notables autorités.

Il commande quelques mois le 33^e régiment d'infanterie à Arras où il accueille, le 8 octobre 1912, le tout jeune officier Charles de Gaulle. Le destin vient de réunir deux hommes qui vont, l'un après l'autre, inscrire leur nom dans l'histoire de France d'une encre indélébile.

Mais la guerre, sans le surprendre, cueille tout simplement Pétaïn à la tête de la 4^e brigade composée des 110^e et 8^e R I.

Bientôt, la France manque de généraux. Ils n'ont pas péri au combat mais beaucoup n'ont pu résister à l'épreuve du feu. Si jusqu'alors Pétaïn n'a pas eu l'occasion de montrer son savoir-faire, du moins dans le désarroi général d'août 1914, a-t-il toujours tenu ses hommes en main, ne cédant pas à la panique, soucieux d'éviter les fatigues et les pertes inutiles.

Dans la nuit du 27 au 28 août, il apprend sa nomination au grade de général de brigade. Le 31 août, il est promu général de division. Avec une division du III^e corps qu'il remet sur pied en un tournemain, il prend une part brillante à la bataille de la Marne.

Le 16 octobre, il reçoit la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Le 20, il accède au commandement d'un corps d'armée de nouvelle formation, le XXXIII^e.

Les 10 et 11 mai 1915, la X^e armée commandée par le général d'Urbal déclanchait une attaque dans la région de Notre-Dame-de-Lorette. Des cinq corps qui la composaient, seul le XXXIII^e non seulement atteignait ses objectifs en quelques heures mais réalisait la véritable percée et débouchait en terrain

libre derrière les lignes ennemies, au grand affolement de Pétain-major allemand de Lille... Succès si brusque qu'il surprit notre haut-commandement... une des grandes occasions manquées de la guerre !

Maintenant, l'officier général est connu tous, et même ses contradicteurs, rendront hommage à la clarté de son esprit, — de Gaulle ne dira-t-il pas plus tard qu'il avait inculqué à l'armée « l'art du réel et du possible » — Pétain, toutefois, général défensif qui trouve stupide l'assaut en terrain découvert, inutile la mort des Saint-Cyriens tués en casocart et gants blancs, avance moins grâce à ses succès (certains mais qu'il exploite mal) que par les défaites des autres. Pour le jeter au premier rang, il faudra l'extrême péril, la menace au cœur de la France. Il faudra Verdun que tout son passé rend possible et qui va forger pour l'Histoire tout son avenir.

Au 1^{er} juillet 1916, on estime que 65 divisions soit les deux tiers de l'armée française sont passées à Verdun. Les anciens de Verdun constituent une espèce de franc-maçonnerie de la douleur, de l'orgueil et de la camaraderie. Mais Verdun c'est aussi l'indicible, le sommet de l'horreur.

Le front est stabilisé depuis octobre 1914. Les troupes sont enterrées, camouflées, fortifiées ; de part et d'autre les coups de boutoir ont été sanglants et inutiles.

Le moral du pays est émoussé s'il n'est pas encore gravement atteint. Les soldats luttent toujours héroïquement mais, de plus en plus, ils s'interrogent sur l'utilité de ces actions qui les jettent contre les barbelés et s'achèvent toujours sans autres résultats que des blessés et des morts.

La rareté et la brièveté des permissions contribuent à séparer par un fossé d'incompréhension le monde de l'arrière de celui des tranchées et il existe un divorce total entre ceux qui se battent et les officiers d'état-major qui les envoient au combat.

A Verdun, donc, c'est l'affrontement géant. Les Allemands qui nous ont surpris sur des positions instables de part et d'autre de la Meuse, les Allemands qui ont l'avantage de l'artillerie et du nombre des divisions, poussent de toutes leurs forces. S'ils ne croient plus possible d'obtenir là la décision et d'ouvrir par la capture de Verdun la route de Paris, ils espèrent du moins y attirer et détruire l'infanterie française au terme d'une sanglante mêlée.

Le 24 février 1916, une ruée formidable des troupes allemandes, conduites par l'héritier du trône impérial en personne, soutenue par une masse d'artillerie d'une puissance sans précédent, se lançait à l'assaut des avancées de la ville.

Le lendemain, Pétain convoqué au Grand quartier général de Chantilly, se voit confier la mission de rassembler les armées qui vont au secours de Verdun et de coordonner leurs mouvements et leur action

Pétain sauva la situation et il dira : « j'ai sauvé Verdun avec deux idées ». Qu'il s'agisse de transports ou d'artillerie, c'est comme organisateur qu'il va agir. Alors que l'ennemi dispose de nombreuses routes et voies ferrées pour acheminer troupes et matériel, l'armée française est menacée d'asphyxie. Le général fera mettre immédiatement en réalisation l'idée du commandant Roichard, chef du Service des routes, qui consiste à ouvrir maintes carrières à proximité et à échelonner tout au long de la voie de Bar-le-Duc des équipes de territoriaux qui, jour et nuit, jetteront des pierres sous les roues des convois. Du 27 février au 6 mars, 190.000 hommes, 23.000 tonnes de munitions, 2.500 tonnes de matériel sont transportés par les 3.900 voitures et camions de 175 sections automobiles : c'est Barrès qui donnera son nom à ce chemin d'accès : la Voie sacrée.

L'autre idée, la réorganisation de l'artillerie. C'est vraiment l'idée de Pétain, c'est depuis le début des hostilités sa préoccupation dominante, il en fait sa maxime : l'infanterie ne peut rien sans une intense préparation et le soutien de l'artillerie.

Au début de la bataille, la supériorité allemande est dans le rapport de 1 à 5, au 11 juin, elle ne sera plus que de 1 à 2, atténuée par le manœuvre tactique plus subtil de nos batteries.

Le général eut pu se prévaloir d'une troisième idée : la « noria ». Si pratiquement, en effet, la plus grande partie de l'armée française passera par Verdun, du moins les unités, après leur terrible effort, sont envoyées au repos puis dans un secteur calme. En face, les mêmes 26 divisions restent affectées aux mêmes secteurs et puisent pour combler les pertes dans les dépôts avancés de leurs zones.

C'est du 10 avril qu'est daté le fameux ordre du jour se terminant par ces mots : « courage, on les aura ».

L'affaire de Verdun commence à se calmer. Le 26 avril 1916, Joffre avertit Pétain qu'il remplacera le général de Langle de Cary à la tête du groupe d'armées du centre et sera lui-même remplacé par le général Nivelle, commandant avec bonheur le III^e corps d'armée devant Vaux et Douaumont et dont l'étoile ne cesse de monter depuis le début de la bataille.

Ce général Robert, Georges Nivelle, à qui de nouveaux succès devant Verdun (quand l'offensive de la Somme aura fait diversion), une vive intelligence, une parole aisée et claire, une immense assurance faisaient promettre des victoires « à la Napoléon » par l'offensive, l'offensive à outrance, va bientôt remplacer le « Père Joffre » dont on s'est débarrassé en décembre 1916 comme d'un saint qui ne ferait plus de miracles.

Tant d'assurance enthousiasme mais inquiète. Le plan Nivelle se résume à une percée définitive du formidable front ennemi. Ce plan, qui ne se base ni sur la préparation, ni sur les moyens, ni même sur le secret, lorsqu'il est connu

de Lyautey alors ministre de la Guerre, soulève l'ironie du « Marocain » : « c'est un plan pour la grande duchesse de Gêrolstein » et l'on peut se demander si la démission brutale du ministre n'a pas été une façon déguisée de ne pas associer son nom à une folle aventure.

Son successeur, Painlevé, croit en Pétain. Les responsables de la guerre et quelques grands chefs hésitent. Pétain et Franchet d'Esperey sont nettement opposés. Sous menace de démission, Nivelle l'emporte et le gouvernement lui accorde une confiance mitigée... pour voir. On a vu.

On s'est battu atrocement, le nom de collines sanglantes entre dans l'histoire : le Cornillet, le Casque, le Téton, la Ville-aux-Bois, et tant d'autres ! Le 19 avril 1917, il faut arrêter l'offensive, il faut remplacer Nivelle, ce qui ne se fait pas sans mal : le 29, Pétain est nommé chef d'Etat-major général ce qui, étant donné le désaccord, ne résoud pas le problème. Enfin, le 10 mai, il accède au poste de général en chef, Foch le remplaçant comme chef d'Etat-major général.

C'est alors que les mutineries éclatent dans l'armée sans qu'il y ait concordance entre les deux événements. On a beaucoup épilogué sur les raisons d'un alarmant état des esprits : l'arrière responsable à cause de ses griefs, de ses critiques, à cause de certaines propagandes, d'un ministre de l'Intérieur : Malvy, pour le moins trop faible devant les agitateurs. Ce qu'il ne faut pas oublier c'est que les mutins se recrutent à 95 % parmi les faulxassins, c'est-à-dire parmi les hommes les plus pitoyables, les plus écrasés, véritable chair à canon, à mitrailleuse, à lance-flammes. Révolte de fantassins. la révolte touche les régiments brisés par l'offensive manquée d'avril.

Il ne faut pas oublier non plus qu'alors tout a failli basculer et que quinze à vingt corps de troupes en ébullition menaçaient d'enflammer toute l'armée. Pour enrayer le péril mortel, il faut commencer par sévir, c'est-à-dire par fusiller non point des lâches mais des soldats braves, parfois héroïques. Pétain est un homme sévère, est-ce un homme dur ? On a beaucoup épilogué également sur la répression et sur son bilan et les chiffres varient selon les historiens : 23 exécutions, écrira plus tard Painlevé, 55 selon le général Laure, biographe de Pétain. reprenant les chiffres que celui-ci citait en 1935 à huis clos à l'Institut. Quel qu'il soit, le chiffre est toujours trop élevé, même au regard de quatre millions de combattants et la répression brutale n'aurait jamais suffi, à elle seule, à rétablir l'ordre.

Pétain agit immédiatement sur la remise en vigueur des permissions et sur leur durée, il organise ou réorganise l'accueil dans les gares de triage, fait nettoyer les camps, réprime l'ivresse, se penche avec soin sur la nourriture du soldat. De plus, il multiplie les cérémonies impromptues aux décorations inopinées à la façon impériale. C'est lui qui obtint du gouvernement la création des fourragères aux couleurs de la médaille

militaire et de la légion d'honneur pour que l'honneur collectif auréole les permissionnaires que rien, autrement, ne pouvait distinguer.

De plus il exige de ses subordonnés les rapports véridiques, à l'inverse de son prédécesseur. Il va jusqu'à définir un formulaire qui le renseignera sur l'influence des intempéries et de l'état des cantonnements, sur les plaintes de toutes sortes, sur l'effet du courrier, des journaux, des événements.

Pour parachever la remise en ordre, le général en chef renvoie tout le monde à l'école, la guerre étant un art en permanente évolution : centres d'information pour les officiers supérieurs, écoles pour les spécialistes des différentes armes, camps pour les troupes.

Bien sûr, la guérison totale demandera quelque temps, mais de l'échec rapide des mutineries, les événements et les Allemands donneront bientôt les preuves. En effet, ce sont les divisions où des régiments se sont mutinés qui vont avoir pour mission d'arrêter les attaques ennemies et qui y parviendront. Ludendorff avouera que le commandement allemand n'avait compris que trop tard la gravité des troubles qui agitaient l'armée française et, par la suite, il écrira que le rétablissement de l'ordre avait été pour le commandement français un succès plus important qu'une grande victoire.

C'est le seul succès que Pétain revendique. Il dira qu'à Verdun il n'a pas sauvé la France mais qu'il l'a défendue, le vainqueur étant le soldat, mais le prodigieux retournement de 1917, il l'accepte pour le triomphe de la seule parole. à l'époque limitée à l'auditoire qu'il faut séduire et convaincre pour qu'il se fasse. lui aussi, porteur de bonne parole.

Dès lors Pétain va se battre contre tous les hommes politiques et les généraux qui ne rêvent que d'offensive défensive. Pour lui, la supériorité ne sera recouvrée que lorsque l'armée américaine sera en état de mettre en ligne un certain nombre de grandes unités. Malgré le désastre d'avril, l'année 1917 fut, grâce à lui, la moins coûteuse de toutes : 190.000 tués et prisonniers contre 430.000 en 1915. Ce que le commandant en chef craint surtout c'est que l'inévitable choc allemand qui doit devancer l'arrivée américaine ne se produise renforcé par tous les effectifs libérés par la défaite russe.

1918 ne sera pas une bonne année pour Pétain dont le pessimisme clairvoyant lasse Poincaré, Clemenceau, Loucheur et tant d'autres. De plus, commandant toutes les troupes françaises, il ne se hisse pas au-delà de cette énorme responsabilité. Devant la ruée allemande, Haig et Pétain songent tous les deux à leur patrie.

On lui reprochera beaucoup d'avoir, dans ses intentions, placé avant tout de maintenir l'armature de nos armées et ensuite, si possible, de conserver la liaison avec les forces britanniques.

Foch sera nommé commandant suprême et Pétain ayant accepté la subor-

dination. sera dans l'exécution d'une loyauté parfaite.

« Si, à la fin de juin (1918) nous avons tenu, notre situation est excellente; en juillet, nous pourrions reprendre le dessus; après, la victoire est à nous », dira le général pessimiste dans l'attente de l'arrivée massive de ces Américains qui menaient la guerre de son cœur.

La victoire allait être au rendez-vous de sa prophétie. Pétain entre à Metz à la tête de l'armée française. Après avoir reçu la Médaille militaire le 6 août avec une magnifique citation, il se verra conférer, le 8 décembre 1918, le bâton de maréchal de France.

La guerre terminée, Joffre et Foch disparaissent assez rapidement. Pétain, par contre, s'installe pour longtemps au premier plan.

Par décret du 23 janvier 1920, il est nommé vice-président du Conseil supérieur de la Guerre. En 1922, il devient également inspecteur général de l'Armée. Il a donc été l'autorité permanente dont l'action s'est exercée avec continuité. De 1920 à 1934, les événements plus que sa volonté allaient le condamner à demeurer le chef, afin que le pire soit évité. Le pire, c'est-à-dire le triomphe de généraux politiques, le démantèlement complet des clauses militaires du traité de Versailles, un ralentissement encore plus marqué de nos fabrications de guerre.

Il devra se borner à des tâches strictement militaires, obtenir de ses subordonnés toutes études tirant leur force d'expériences récentes, cherchant à mettre le passé au service de l'imprévisible avenir. Ces études devaient aboutir en 1919 à une quarantaine de notes constituant un plan où était envisagé l'usage de la traction mécanique, du système des chenilles, la transformation de l'infanterie en infanterie cuirassée, on allait jusqu'à faire état de l'intervention d'une artillerie sur avions... et le tout était revêtu de la signature du Maréchal !

Tout resta en cartons, et la France de 1939 devait aller à la bataille avec des armes plus proches de celles de 1919 que de celles ainsi imaginées et qu'Hitler devait, quant à lui, faire surgir du néant de la défaite.

Mal armés, nous sommes cependant, aux yeux de l'étranger, suspects d'un rêve d'hégémonie. L'occupation de la Ruhr dénonce bien le militarisme français ! Et puis, à la Chambre bleu horizon inefficace succède le cartel avec son tremplin électoral du service d'un an.

Dans la grande vague d'indifférence qui entoure maintenant l'armée, dans la grande vague de matérialisme qui emporte les jeunes, Pétain s'efforce de sauver l'essentiel.

Le 13 juillet 1926, Painlevé, président du Conseil et ministre de la Guerre, lui demande de superviser l'affaire du Maroc, où, depuis le début de l'année, la rébellion d'Abd-el-Krim prend d'importantes proportions. A plusieurs reprises, Lyautey a demandé non seulement des renforts et du matériel mais aussi d'être secondé par le général Weygand; tout lui fut refusé et c'est un peu un maré-

chal « de gauche » qu'on envoie contre la « bête noire » des socialistes, pres-que autant que contre Abd-el-Krim.

Pétain, pour ne pas perdre la guerre, demande, comme en 1916 et 1917, toujours plus d'hommes, toujours plus de matériel et tout lui est, à l'instant, accordé. En septembre les forces que possédait initialement Lyautey ont été doublées.

Au début, rien n'opposait les deux maréchaux, mais ils découvrirent vite combien ils sont différents. Différents de tempérament mais aussi de conceptions. Pétain qui pouvait passer pour un précurseur en 1915 et 1916, alors qu'on découvrait la guerre des masses retranchées, la guerre du béton et du bouclier, ne pouvait au Maroc, en 1925, que surprendre par son incompréhension de la guérilla, la forme de guerre révolutionnaire qui déjà déconcerte les techniciens occidentaux. Il pouvait aussi donner quelque inquiétude en raison d'un explicable sentiment d'infaisabilité militaire lequel, en le freinant avec le poids des ans et des responsabilités, allait bientôt le mettre, au contraire, en retard d'une guerre.

Finalement, très ulcéré, Lyautey limogé sans l'être, demande à être relevé de ses fonctions le 24 septembre. Leur réconciliation se fera en 1933, au cours d'un Conseil supérieur de la Défense nationale.

Elu membre de l'Académie des sciences morales en 1919, Philippe Pétain est appelé à siéger sous la coupole en 1929, après la mort de Foch qui, là encore, l'aura devancé. Cette cérémonie n'aurait rien de notable si elle n'avait été marquée par le discours de Valéry : « Vous, Monsieur, renfermé dans ce grand calme presque légendaire qui atteste la confiance dans la durée, préservé par cette raison vigilante qui vous distingue, par cette prudence et cette prévoyance qui ont fait de vous la sagesse de l'armée... il vous suffit de demeurer celui qui avait compris, une fois pour toutes, que la vraie valeur d'une intelligence consiste dans la faculté de se laisser instruire par les faits ».

Au terme des journées fiévreuses de 1934, Pétain fut appelé par le président Doumergue, lui-même convoqué pour sauver une république assiégée par les scandales, menacée par les ligues, guetée par les communistes. C'est pour le ministère de la Guerre qu'il est sollicité. Il dira après une très courte expérience : « Le métier de parlementaire suppose que l'on peut parler sur n'importe quoi, moi je ne peux parler que sur des sujets que j'ai étudiés ». Ses silences le plus souvent réprobateurs étonnent et glaçant les ministres, mais la peur de l'émeute populaire passée, les combinaisons politiques recommencent, le ministère démissionne.

On peut s'étonner que son expérience toute neuve n'ait pas évité au Maréchal de se laisser embarquer dans un soi-disant cabinet de large union, le ministère Bouisson, qui fit eau d'ailleurs dans le temps même qu'il était lancé. Les affaires de la France vont mainte-

nant se dégradant, les affaires de l'Europe vont plus mal encore, Hitler, assuré de l'impunité, s'étant lancé dans le circuit médité de ses épreuves de force. Face au monolithisme de l'Allemagne hitlérienne, la confusion, l'impréparation et l'inertie de la France républicaine frappent douloureusement les esprits.

Le 1^{er} mars 1939, le gouvernement, désireux d'envoyer en Espagne un homme capable d'inspirer confiance au général Franco qui venait de gagner la guerre civile, nomme le Maréchal ambassadeur à Burgos.

La tâche est ardue car, presque jusqu'au dernier jour, la France officielle s'est rangée aux côtés de la légalité et des vaincus. En effet, la Chambre ne vote que le 27 février la reconnaissance de Franco alors que celui-ci publie le 1^{er} avril son communiqué final. Toutefois, le crédit personnel du Maréchal est considérable et, dans la perspective d'une guerre inévitable, il va effectivement s'employer à obtenir la promesse de la neutralité espagnole.

A l'horizon, la guerre monte. A cette guerre fatale, il faut un prétexte, Hitler le trouve dans le couloir de Dantzig, un monstre né de Versailles. Le pacte de non-agression germano-soviétique va le dégager du péril à l'Est en même temps qu'il déséquilibrera le plan franco-britannique et fera, en définitive l'affaire du dernier larron : Staline.

Le 3 septembre 1939, après l'attaque éclair des nazis sur la Pologne, la France s'engage dans une guerre dont les conditions initiales ne pouvaient être plus défavorables.

Le 17 mai 1940, le maréchal Pétain quitte Madrid à l'appel d'un télégramme chiffré et en raison de la gravité des événements militaires. C'est Paul Reynaud, président du Conseil depuis le 22 mars, qui avait songé le premier à le rappeler.

Comment Pétain ne serait-il pas flatté que des hommes beaucoup plus jeunes songent à faire appel à lui et oubliant, grâce à son admirable allure physique, qu'il est né lorsque les vainqueurs de la guerre de Crimée reentraient dans leurs foyers, lui proposent de diriger tout un peuple dans une conflit plus différent de 1914 que 1914 ne l'était de 1870 !

C'est le 19 mai que la presse annonce sa nomination au poste de vice-président du Conseil et tous les journaux approuvent ce retour avec les mêmes mots : « celui grâce à qui les assaillants de 1916 n'ont pas passé, celui grâce à qui le moral de l'armée française en 1917 s'est ressaisi pour la victoire ».

Mais les âmes et les armes ont changé. Paul Reynaud a fait également revenir de Syrie le général Weygand, d'ailleurs il songe sans cesse à des modifications nouvelles, il fera ensuite venir de Gaule. Associant le passé et l'avenir, le réalisme et le romantisme, s'exposant à ne plus pouvoir choisir entre les contraires et, faute de volonté, à céder la place à plus volontaire que lui.

Les Allemands réduisent à néant les tentatives de Weygand pour couper leurs

blindés en marche vers la mer. Les Anglais préparent en secret le rembarquement de leurs troupes. Les Belges capitulent. L'Amérique est trop lointaine, la Russie stalinienne trop mystérieuse. Tout convainc le Maréchal de la nécessité de mettre fin aussi rapidement que possible à une guerre perdue.

Le 13 juin, lorsqu'il affirmera sa volonté de ne point quitter la mère patrie et son désir de voir le gouvernement solliciter sans plus tarder l'armistice, il ne rallie pas grand monde. Cependant, quatre jours plus tard, à Bordeaux, le Maréchal aura pris la tête d'un gouvernement où les anciens ministres de Reynaud se retrouveront nombreux et, en moins de trente minutes, s'accorderont sur l'urgence de l'armistice.

Laval fera beaucoup pour empêcher le président Lebrun de quitter la France. Sa récompense sera d'être nommé ministre d'Etat. Le Maréchal a pour Laval des sentiments mitigés mais il a besoin d'avoir près de soi, habile, mêlé à tous et se mêlant de tout, un homme qui connaît admirablement les secrets et les ambitions du personnel politique qu'il manœuvre par le talent de sa parole et l'intrigue de son esprit.

A 0 h 35, le 25 juin, c'est le cessez-le-feu. C'est dans la capitale improvisée de Vichy que le maréchal Pétain réunira l'Assemblée nationale qui va abattre la III^e République et décider d'un régime nouveau.

Boivin-Champeaux, rapporteur de la commission spéciale, déclare le 10 juillet 1940, dans la salle du grand casino de Vichy, grimpée pour la circonstance en salle de séance d'un congrès : « Le texte soumis à l'Assemblée donne au gouvernement du maréchal Pétain les pleins pouvoirs constituant, exécutif et législatif, sans aucune restriction et de la façon la plus étendue ».

C'est donc en parfaite connaissance de cause que 569 parlementaires se prononcent en faveur du texte gouvernemental « qui donne tous pouvoirs au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer, par un ou plusieurs actes, une nouvelle constitution de l'Etat français ».

Il y a 80 opposants, 17 parlementaires se sont abstenus.

PETER (EMILE), né le 21 septembre 1887 à Sarrebourg (Moselle).

Député de la Moselle de 1928 à 1942.

Secrétaire en chef de la mairie de sa ville natale, vice-président de l'Union des invalides, veuves, orphelins et ascendants de guerre d'Alsace-Lorraine, Emile Peter représenta dès 1925 le canton de Sarrebourg au Conseil général de la Moselle puis siégea, à partir de 1929, au conseil municipal de cette ville dont il devint maire en 1935.

En 1928, se présentant pour la première fois aux élections générales dans la circonscription de Sarrebourg, il réussit à s'emparer au second tour de scrutin, avec 6.800 voix sur 13.280 votants, du siège du député sortant, Louis Meyer qui, après l'avoir devancé au premier tour, n'obtint ensuite que 6.285 suffrages. Emile Peter, qui avait sollicité les suffrages des électeurs comme candidat indépendant de tous les partis et leur avait promis de défendre les droits acquis des Alsaciens-Lorrains, le bilinguisme et le maintien du statut religieux de l'Alsace-Lorraine et du statut des écoles confessionnelles en même temps que l'ordre et le progrès social, s'inscrivit à la Chambre au groupe d'action démocratique et sociale.

Membre de la commission d'Alsace-Lorraine, de la commission de l'administration générale départementale et communale puis, en outre, de la commission des régions libérées, il réclama la création à Sarrebourg d'une section du tribunal départemental de la Moselle, suggéra de modifier la législation sur les droits d'auteur et déposa en 1932 une proposition de loi en faveur des militaires de carrière alsaciens-lorrains servant dans l'armée française; il avait d'ailleurs, en 1929, présenté l'avis de la commission d'Alsace-Lorraine sur un projet de loi portant sur le même sujet. Il intervint en séance publique au cours de la discussion du budget de 1920 au sujet des centres de réforme et des emplois réservés.

Réélu en 1932 sur le même programme, dès le premier tour, avec 10.249 voix sur 12.774 votants, 1.606 suffrages seulement allant à son concurrent communiste, Herrgott, il s'inscrivit au groupe démocrate populaire et continua d'appartenir à la commission d'Alsace-Lorraine et à la commission de l'enseignement et des beaux-arts. Il reprit sa proposition de loi sur les militaires alsaciens-lorrains et déposa plusieurs rapports sur un projet de loi dispensant les mutualistes d'Alsace-Lorraine de s'affilier aux caisses d'assurance-maladie régies par le code des assurances sociales promulgué en 1911. Il prit part à la discussion des budgets de 1935 et 1936 pour défendre les droits des anciens combattants alsaciens-lorrains et l'emploi des leurs congréganistes dans les services de l'instruction publique.

En 1936, il obtint pour la seconde fois le renouvellement de son mandat législatif en triomphant dès le premier tour, avec 7.558 voix sur 13.849 votants, de Lallement qui obtint 2.891 suffrages et de Herrgott qui en remporta 1.668. Membre du groupe indépendant d'action populaire, il continua à siéger à la commission d'Alsace-Lorraine et appartint à celle du commerce et de l'industrie et à celle des pensions. Il déposa une proposition de résolution sur l'occupation des terrains expropriés dans l'intérêt de la défense nationale et un rapport sur l'application, en Alsace-Lorraine, des articles 59 et 60 de la loi du 31 mars

1919 sur les pensions militaires. Il rapporta contre l'opinion du 1^{er} Bureau sur trois opérations électorales.

Le 10 juillet 1940, il ne prit pas part au vote sur les pouvoirs constitutionnels.

PETIET (ARMAND. ISIDORE. SALVAIN. baron), né le 3 juin 1832 à Napoléon-Vendée (Vendée), mort le 31 décembre 1905 à Paris.

Député des Deux-Sèvres de 1876 à 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 603.)

Après son triple échec de 1877, 1881 et 1885, le baron Pétiet abandonna la compétition électorale.

Il mourut le 31 décembre 1905 à Paris, à l'âge de 73 ans.

PETIN (HENRI. CHARLES), né le 16 avril 1870 à Paris (17^e), mort le 20 janvier 1911 à La Seyne (Var).

Député du Var de 1909 à 1910

Issu d'un milieu aisé, Henri Petin fit ses études à l'école Colbert à Paris; il se destinait au journalisme mais se fit connaître, sous le pseudonyme de Henri de Marnes, comme vaudevilliste, revuiste, et surtout comme auteur de chansons, certaines de celles qu'il écrivit ayant remporté un succès populaire. Il composa également, sous son nom, quelques pièces de théâtre et un à-propos en vers.

S'étant ensuite fixé dans le Midi, à La Seyne-sur-Mer, il y fut secrétaire d'une société de constructions navales avant d'y fonder, en 1900 une maison de commerce de métaux puis de se lancer à son tour, pour son compte, dans la construction navale.

Dès 1904, il devint maire de La Seyne et il exerça cette magistrature jusqu'à sa mort. Ses concitoyens le choisirent en outre pour les représenter au Conseil général du Var. Enfin, les élections de la 2^e circonscription de Toulon l'envoyèrent occuper à la Chambre le siège laissé vacant par Louis Martin, élu sénateur en janvier 1909; le 7 mars 1909, Henri Petin fut élu au second tour de scrutin par 8.239 voix sur 14.290 votants, le socialiste Renaudel qui l'avait devancé au premier tour n'ayant obtenu que 5.328 suffrages au deuxième tour.

Inscrit au groupe des républicains radicaux-socialistes et membre de diverses commissions, Henri Petin ne déploya pas à la Chambre une activité bien considérable. Il ne déposa qu'une seule proposition de loi — qui tendait à accor-

de l'aide de l'Etat à certains agriculteurs de sa circonscription dont les cultures avaient eu à souffrir d'un violent orage — et il ne prit part qu'à une seule discussion : celle d'un projet portant approbation d'une convention passée entre l'Etat et la Compagnie des messageries maritimes.

Sans doute en raison de la maladie qui allait l'emporter à l'âge de 40 ans, le 20 janvier 1913, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat lors des élections générales de 1910.

PETIT (IHÉODORE, Albert), né le 13 mars 1897 à Fontenay-aux-Roses (Seine).

Député de la Seine de 1936 à 1940.

Fils d'un employé de la Compagnie des tramways de l'Ouest parisien, Albert Petit occupa un emploi dans la même entreprise jusqu'à son départ aux armées, à l'âge de 19 ans. Du début de 1916 à l'armistice, il appartint à des unités combattantes et il fut atteint deux fois de suite par l'ypérite, en 1917 puis en 1918. Démobilisé, il retrouva son emploi aux Tramways de l'Ouest parisien, mais fut licencié en 1920 pour avoir participé à une grève. Il entra alors dans l'administration des Finances, fut caissier de la caisse centrale du Trésor public et accéda au grade de commis principal d'ordre et de comptabilité.

Militant syndicaliste convaincu, il participa aux mouvements revendicatifs des fonctionnaires et fut arrêté à plusieurs reprises au cours de manifestations. En mai 1924, il adhéra au parti communiste mais en juillet 1927, souffrant des suites de son intoxication par l'ypérite, il dut interrompre pour quelque temps son activité. Il fut ensuite l'animateur d'une section de l'Association républicaine des anciens combattants. En 1935, il était élu maire de Bagneux où il résidait.

Aux élections générales de 1936, il se présenta comme candidat communiste dans la 7^e circonscription de Sceaux et, distancé au premier tour par un candidat conservateur, Prade, il bénéficia au second tour du désistement du candidat socialiste et fut élu par 13.128 voix sur 23.946 votants, Prade n'obtenant que 10.266 suffrages.

Inscrit au groupe communiste et membre de la commission du commerce et de l'industrie — dont il devint vice-président — de la commission des comptes définitifs et de la commission de la comptabilité, il déposa en 1938 et 1939, sur les projets de loi portant règlement définitif des budgets de 1934 et 1936, deux rapports concernant les crédits de la justice. Il intervint brièvement, en décembre 1936, pour approuver les prorogations des délais accordés par la loi du 21 août 1936 aux commerçants, industriels et

artisans endettés. Il prit part également aux discussions budgétaires, parlant en 1937 sur les crédits des Beaux-arts affectés aux traitements du personnel et à l'entretien des musées, en 1938 sur ces mêmes crédits et sur ceux du commerce et de l'industrie ; enfin en 1939 sur les crédits des Finances destinés au paiement des retraites.

Arrêté comme membre du parti communiste en 1939 — peu avant la déclaration de guerre — et finalement emprisonné à Maison-Carrée, près d'Alger, il fut déchu de son mandat parlementaire le 20 février 1940, en même temps que les autres députés communistes.

PETIT (AMÉDÉE, ARISTIDE, JEAN, CHARLES), né le 24 novembre 1856 à Magnicourt-sur-Canche (Pas-de-Calais), mort le 28 août 1926 à Magnicourt-sur-Canche.

Sénateur du Pas-de-Calais en 1923.

Haut magistrat, il était premier président de la Cour d'appel d'Amiens à la veille de la Grande guerre, Amédée Petit eut une carrière sénatoriale des plus courtes. Bien qu'il ait été proclamé élu le 25 mars 1923, au second tour de scrutin, par 969 voix sur 1.934 suffrages exprimés et avec 367 voix d'avance sur son concurrent immédiat, son élection fut d'emblée contestée. D'abord, pour des raisons tenant au déroulement du scrutin (décompte des bulletins, pressions extérieures) dont le rapporteur du 5^e bureau fit dans un premier temps rapidement justice avant de paraître s'y rallier dans un deuxième rapport ; mais, ce qui apparut très vite lors des deux débats sur la vérification des pouvoirs, le 17 mai et le 28 juin 1923, c'est que derrière ces querelles procédurales, c'était la conduite qu'Amédée Petit, premier président de la Cour d'Amiens en 1914, aurait eue au moment de l'invasion allemande où il aurait déserté son poste malgré les ordres reçus de la Chancellerie. Une demande d'enquête fut présentée à ce sujet par Bachelet et Léon Perrier mais le Sénat, jugeant qu'il était suffisamment éclairé, refusa l'enquête et annula l'élection.

Il devait mourir dans son village natal trois ans plus tard le 28 août 1926, à l'âge de près de 70 ans.

PETIT (CLAUDE), né le 9 janvier 1871 à Sidi-bel-Abbès (Algérie).

Député d'Oran de 1919 à 1928.

Issu d'une famille qui s'était installée en Algérie aux premiers temps de la colonisation, Claude Petit embrassa la profession d'ingénieur qu'il exerça

jusqu'en 1910. A cette date, il décida de se consacrer à l'exploitation de la propriété que sa famille possédait à Mascara.

Entré en 1904 au Conseil général du département d'Oran — qu'il avait présidé de 1911 à 1913 — membre de délégations financières et du Conseil supérieur du gouvernement de l'Algérie à partir de 1910, il sollicita en 1919 les suffrages des électeurs du département d'Oran. Inscrit en seconde position sur la liste d'union républicaine, il arriva en tête de cette liste dès le premier tour de scrutin et fut élu au deuxième tour, le 30 novembre 1919, à la majorité absolue, avec 18.003 voix sur 34.898 votants, son colistier étant élu de son côté au quotient.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe républicain-socialiste; membre des commissions d'Alsace-Lorraine, de l'enseignement et des beaux-arts, des mines et de la force motrice, il a déposé trois propositions de loi : l'une portant modification de la loi sur les pensions militaires, la seconde pour appliquer à l'Algérie les dispositions législatives concernant la préparation des vins doux naturels, la troisième relative aux droits d'épreuve des appareils à vapeur et des récipients à gaz. Il déposa également plusieurs rapports sur : le régime douanier des moûts et vins de liqueur; les tapis de laine et de soie; un avis sur l'utilisation de l'énergie hydraulique en Algérie.

Il prit part notamment à la discussion des interpellations concernant l'Algérie : famine, insécurité, loi sur les pensions, perception des droits applicables au budget spécial de l'Algérie, comme des projets concernant : le recrutement de l'armée, le régime de l'indigénat, les droits de douane des produits marocains ainsi que du projet portant réforme des pensions civiles et militaires.

Il fit en général porter ses interventions, fréquentes en particulier au cours des discussions budgétaires, sur des sujets intéressant exclusivement l'Algérie : relations télégraphiques entre l'Algérie, le Maroc et la Métropole, voies ferrées construites par la France au Maroc, situation des cheminots, des enseignants, régime fiscal, situation des fonctionnaires de l'Etat, durée du service militaire imposée aux indigènes.

Partisan d'une politique d'union nationale, il approuva la politique extérieure de Poincaré et soucieux de progrès social, il vota la loi sur les assurances sociales ainsi que les mesures destinées à favoriser le relèvement de la natalité ou la construction d'habitations à bon marché. Il défendit les droits des anciens combattants, en particulier de ceux d'Algérie et pensait, au sujet des indigènes d'Algérie, qu'il suffisait de les aider à s'élever à un niveau de vie meilleur.

Lorsqu'il sollicita, en 1924, le renouvellement de son mandat, il se fit un mérite d'avoir obtenu la suppression

de la taxe qui frappait les produits algériens à leur entrée en France et d'avoir aidé au vote de la loi sur le crédit agricole. Il fut réélu le 11 mai 1924, au premier tour de scrutin — en même temps que son colistier de 1919 — avec 20.674 voix sur 37.542 votants. Il demeura inscrit au même groupe, qui prit le nom de groupe républicain socialiste et socialiste français et il appartint à la commission de l'Algérie, des colonies et protectorats et à la commission des travaux publics dont il fut vice-président.

Il déposa ou reprit ses diverses propositions de loi concernant l'Algérie ainsi que de nombreux rapports portant déclaration d'utilité publique ou rachat de lignes ferroviaires; retraites des ouvriers mineurs d'Algérie et des colonies, extension du port de Mostaganem.

En revanche, Claude Petit n'intervint à titre personnel que deux fois en séance publique : en 1925, pour rendre hommage à l'œuvre de Lyautey au Maroc et en 1928 lors de la discussion d'un projet douanier pour défendre un amendement sur le régime des moûts.

Aux élections générales de 1928 il ne demanda pas le renouvellement de son mandat. Il ne devait plus ultérieurement solliciter les suffrages des électeurs.

PETIT (FRANÇOIS, Frédéric), né le 3 juin 1836 à Bussy-les-Daours (Somme), mort le 19 avril 1895 à Mers-les-Bains (Somme)

Sénateur de la Somme de 1886 à 1895

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COCHNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 608)

Réélu lors du renouvellement du 4 janvier 1891, par 888 voix contre 378 à son adversaire, Buet de Rainvilliers, Frédéric Petit ne devait pas terminer son mandat. Sa mort soudaine survenue le 19 avril 1895, dans sa cinquante-neuvième année, fut accueillie dans la Somme, selon les propres termes du président Combes « à l'égal d'un désastre public ».

PETIT (GEORGES, AUGUSTE, Désiré), né le 21 février 1872 à Nicey (Côte-d'Or), mort le 4 août 1904 à Paris (14^e).

Député de la Côte-d'Or de 1902 à 1904.

Fils et petit-fils d'instituteurs, Georges Petit fit ses études secondaires au collège de Châtillon (ou de Langres), puis s'inscrivit à l'École, aujourd'hui Faculté, de pharmacie de Paris. Il y accéda à l'internat en pharmacie des hôpitaux de Paris (1893) et exerça les fonctions de préparateur de chimie à la Faculté de médecine dans le service du professeur Armand Gautier. En 1897,

Il est reçu pharmacien de première classe.

Cette même année est aussi celle de son mariage, à Voulaines (Côte-d'Or), le 1^{er} mars, et de l'abandon de la carrière dans laquelle il s'était engagé. En effet, son beau-père, Nicolas-Auguste Carlat, propriétaire d'une fabrique de gâches en bois à Voulaines, étant décédé le 9 juillet, il reprend l'affaire, qu'il développe et rend prospère.

Installé à Voulaines, il ne tarde pas à y entrer au conseil municipal (23 octobre 1898) et est aussitôt élu maire (1^{er} novembre). Réélu en 1900, puis en 1904, il conserve ces fonctions jusqu'à son décès. Le 4 juin 1899, une élection complémentaire lui fournit l'occasion d'accéder au Conseil général. Ce mandat lui est renouvelé le 21 juillet 1901, sans qu'il ait de concurrent. À l'assemblée départementale, il s'occupe principalement des questions d'assistance et d'instruction publique; il y fait voter un vœu en faveur de l'abrogation de la loi Falloux.

Lors des élections législatives de 1902, il se présente dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine pour prendre la succession d'Arthur Leroy, député sortant, qui ne se représente pas. Arrivé en tête — mais de peu — au premier tour il l'emporte au second par 5.820 voix contre 4.549 à Daguin, candidat libéral, sur 12.472 inscrits. Il s'inscrit au groupe de la gauche radicale, ainsi qu'à ceux de l'enseignement et de la défense des intérêts de la petite et moyenne propriété. Il se montre favorable au maintien du privilège des bouilleurs de cru et des zones relatives au tarif des tabacs. Mais la maladie ne lui laissera pas le temps de marquer dans les annales parlementaires.

Affecté d'un mal inexorable qui emporta d'abord sa femme en 1899, il s'éteignit, lui-même, à 32 ans, malgré les soins reçus à Arcachon et à Cannes. Décédé à son domicile parisien de l'avenue du Parc-Montsouris, il fut inhumé dans son village natal.

Il avait été l'un des fondateurs du *Réveil du Châtillonnais*, publication hebdomadaire dont il assura la direction politique jusqu'à sa mort.

PETITBIEN (JOSEPH, THÉODORE), né le 11 mai 1818 à Blénod-les-Toul (Meurthe), mort le 27 décembre 1891 à Blénod-les-Toul.

Député de Meurthe-et-Moselle de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 608.)

Petitbien, qui avait abandonné la vie publique en 1885, se retira dans son pays natal et y mourut le 27 décembre 1891, à l'âge de 73 ans.

PETITFILS (EDMOND, EUGÈNE), né le 19 mai 1878 à Sedan (Ardennes).

Député des Ardennes de 1919 à 1928.

Fils d'un conducteur des Ponts et Chaussées, docteur en droit, fondateur du journal *Le Peuple ardennais*, conseiller municipal de Charleville, Edmond Petitfils fut élu, par 34.420 voix sur 57.389 votants, député des Ardennes en 1919, sur la liste d'union républicaine qui, aux prises avec une liste socialiste, enleva les six sièges du département. Il s'inscrivit au groupe des indépendants.

Son mandat lui fut renouvelé en 1924 par 27.813 voix sur 69.717 votants, bien que la liste d'union républicaine ait dû, cette fois, céder deux sièges à celle du cartel des gauches. Pour cette deuxième législature, il fut membre du groupe des démocrates.

Au cours de ses deux mandats, Edmond Petitfils s'intéressa principalement à la reconstitution des régions libérées, aux dommages de guerre, aux pensions, à l'organisation judiciaire, notamment au sort des commis-greffiers des cours et tribunaux. C'est ainsi qu'il rédigea différents rapports pour la commission des régions libérées et pour celle de la législation civile et criminelle et qu'il intervint en séance publique sur les anciens combattants et victimes de guerre et sur les régions libérées.

Aux élections de 1928 qui eurent lieu au scrutin uninominal, candidat dans la circonscription de Rocroi, Petitfils fut distancé par Henri Philippoteaux d'environ 600 voix au premier tour, puis définitivement d'environ 2.000 au second avec 4.044 voix et 4.210 voix.

Il ne se représenta plus désormais.

PETITIER (LOUIS, VIRGILE), né le 1^{er} novembre 1873 à Longwy (Meurthe-et-Moselle), mort le 27 mai 1924 à Longwy.

Député de Meurthe-et-Moselle en 1924.

Brasseur à Longwy, Louis Petitier participa aux hostilités en 1914-1918 et reçut la Croix de guerre pour sa conduite.

Lors des élections législatives du 11 mai 1924, Louis Marin conduisit à la bataille la même liste qu'Albert Lebrun avait menée en 1919; mais celui-ci ayant abandonné en 1920 la députation pour un siège au Sénat, ce fut Petitier, alors maire de Longwy, qui le remplaça sur cette liste d'union républicaine et nationale et enleva les sept sièges du département, distancé de loin celle du cartel des gauches et celle du bloc ouvrier et paysan. Petitier avait personnellement rassemblé 69.215 suffrages sur 104.318 votants.

Il ne devait pas siéger au Palais Bourbon, la mort l'ayant surpris à Longwy seize jours plus tard, le 27 mai. Il avait 50 ans.

Outre la Croix de guerre, il était décoré de la Couronne de chêne.

PETITJEAN (HENRI, ELISÉE), né le 7 novembre 1881 à Vincent (Jura).

Député du Jura de 1924 à 1928

Fils d'un aubergiste, Henri Petitjean, propriétaire et négociant à Chaumergy, était administrateur de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Jura et de la Banque populaire du Jura et, depuis 1919, conseiller général de ce département lorsqu'il se présenta aux élections législatives du 11 mai 1924 sur la liste du cartel des gauches, avec Aimé Berthod et Henri Ponard. Recueillant de 31.845 à 31.571 suffrages sur 58.422 votants, contre 24.502 à 24.090 à la liste du cartel d'action républicaine et nationale, elle emporta les trois sièges du département, Petitjean en était le troisième élu.

Au Palais Bourbon, il s'inscrivit au groupe radical et radical-socialiste et s'intéressa spécialement aux questions agricoles et commerciales. Mais s'il appartenait à diverses commissions, dont la commission d'enquête sur les opérations concernant les réparations en nature, il intervint peu en séance publique.

Il ne se représenta pas en 1928 et entreprit tout de suite une carrière administrative qui le conduisit à assumer la direction de l'asile public d'aliénés du Mans.

Henri Petitjean était décoré de la Croix de guerre 1914-1918.

PETITJEAN (JOSEPH. CONSTANT), né le 24 novembre 1875 à Paris (11^e).

Député de la Seine de 1914 à 1924.

Fils d'un fabricant de papier peint qui fut conseiller municipal du XI^e arrondissement de Paris, c'est dans la 2^e circonscription du XII^e arrondissement que Joseph Petitjean, lui-même industriel, se présenta aux élections de 1914. Il était alors conseiller municipal depuis 1909. Il fut aussi conseiller général et maire adjoint de ce même arrondissement. Présenté par la fédération des comités républicains-socialistes et radicaux-socialistes de Bel-Air et Piepus, il ne l'emporta sur son rival socialiste Colly qu'au second tour et de peu : 8.240 voix contre 8.105.

Son mandat lui fut renouvelé aux élections au scrutin de liste de 1919. La liste d'union républicaine nationale et sociale sur laquelle il figurait dans la 2^e circonscription de la Seine avec,

notamment Alexandre Millerand et Maurice Barrès, eut à y affronter la liste socialiste unifiée menée par Paul-Boncour, Pierre Dormoy et Léon Blum. Il en fut le cinquième des huit élus.

Durant les deux législatures auxquelles il appartenait, il s'intéressa plus particulièrement aux questions économiques et sociales : reprise de l'activité dans les régions momentanément envahies, abaissement du coût de la vie par la suppression des intermédiaires inutiles, ravitaillement en charbon, retraites ouvrières et paysannes, monts-de-piété, etc.

Aux élections de 1924, il figura sur la même liste qu'en 1919 mais elle n'emporta que six sièges et il arrivait au septième rang, avec 56.290 voix sur 171.927 votants. Il abandonna désormais la politique.

PETITJEAN (CLAUDE, Théodore), né le 22 août 1858 à Saillemard (Saône-et-Loire), mort le 22 octobre 1932 à Saillemard.

Député de la Saône-et-Loire de 1902 à 1910.

Sénateur de la Saône-et-Loire de 1924 à 1932.

Né dans une famille très pauvre, Théodore Petitjean avait tout juste treize ans que, sa vivacité d'esprit ayant été reconnue, le maire de Saillemard lui demandait de remplir l'office de secrétaire de la mairie. A 19 ans, il était nommé instituteur adjoint, à 22 ans titulaire, à 24 ans directeur de l'école. Sa popularité allant croissant dans toute la région, le canton de Beaurepaire l'envoyait bientôt, dès 1887 — il n'avait pas 30 ans — siéger à l'assemblée départementale, laquelle devait se le donner pour président en 1929 et le réélire régulièrement jusqu'à sa mort.

En 1902, Mathay, le député sortant de Louhans qui avait décidé de ne pas se représenter, demande à Petitjean d'être le candidat de la gauche en Saône-et-Loire pour le remplacer à la Chambre. L'instituteur accepta et fut élu : 9.964 voix contre 4.404 à Jannin, 3.884 à Lieutier, 1.648 à Bourgeois, ses concurrents de droite. C'est au moment qu'il devient député que Théodore Petitjean tient à honneur de se faire étudiant : il commence son droit. Il obtient sa licence en 1906, à 48 ans, son doctorat en 1915, à 57 ans.

Petitjean, inscrit au groupe radical-socialiste, n'était pas un parlementaire à accaparer la tribune. Mais on note que, dès 1903, des commissions aussi importantes que celles de l'agriculture et de la comptabilité n'hésitent pas à en faire leur rapporteur. Ainsi l'entendrait-on présenter un projet de loi approuvant la convention de 1902 pour la protection des oiseaux utiles de l'agriculture, proposer l'ouverture d'un crédit

supplémentaire applicable aux dépenses de la Chambre des députés pour l'exercice 1905. Il dépose aussi quelques propositions de loi dont l'une, en 1908, tendait à porter de 10 à 15 % la proportion des militaires soutiens de famille prévue par la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée.

Après avoir été facilement réélu en 1906, par 12 758 voix contre 4 716 et 3 404 à deux candidats de droite, Petitjean vit son mérite reconnu : secrétaire de la Chambre pour trois ans, de 1906 à 1909.

Mais, au renouvellement du 24 avril 1910, ses électeurs soudain le boudèrent : avec 7 661 voix seulement au second tour, il était battu par Maître qui en obtenait 9 393.

Cet échec fut l'occasion pour Petitjean — qui prit alors un emploi au ministère des Finances — de se consacrer à sa thèse de doctorat en droit. Il semblait pour lors ainsi renoncer à toute ambition politique et ne fut candidat à aucune des législatures qui suivirent : c'est seulement quatorze ans plus tard, en 1924, un sénateur de Saône-et-Loire, Bouveri, étant redevenu député, qu'il décida de se porter candidat pour le remplacer et l'emporta aisément.

Au Luxembourg, où il siège principalement dans les commissions de l'enseignement, de l'administration générale, des dépenses administratives, Petitjean n'intervint guère que dans les discussions budgétaires, mais toujours pertinemment, suivant les affaires — spécialement celles des constructions scolaires — avec beaucoup d'attention d'année en année.

Il meurt le 22 octobre 1932, dans son pays natal de Saillenard, à 74 ans.

PETITJEAN (VICTOR GILBERT), né le 30 avril 1857 à Cérilly (Allier), mort le 19 décembre 1922 à Paris

Sénateur de la Nièvre de 1900 à 1920

Docteur en médecine, diplômé de la Faculté de médecine de Paris, Victor Petitjean avait publié en 1885, l'année de son doctorat, un ouvrage technique intitulé : *De la balano-posthite gangréneuse*. Fixé à Decize, il en devint vite conseiller municipal et, en 1898, il fut élu conseiller général de ce même canton.

Il fut élu pour la première fois sénateur de la Nièvre le 28 janvier 1900, en remplacement de Scheurer-Kestner, sénateur inamovible décédé. Il obtint, au troisième tour de scrutin, 371 voix sur 737 votants il fut réélu le 7 janvier 1906 par 421 voix sur 719 suffrages exprimés. Il bénéficia de la loi du 25 décembre 1914 prorogeant les mandats des sénateurs représentant les départements (dont la Nièvre) appartenant à la série B, mais ne se représenta pas aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, il fut secrétaire du Sénat de 1905 à 1908 et appartenit, en même temps, à plusieurs organismes extraparlimentaires : conseil supérieur des prisons, comité consultatif des assurances contre les accidents du travail, commission permanente de la tuberculose, commission supérieure des caisses d'épargne.

Son activité législative, limitée en quantité, ne porta que sur des points de détail : recrutement des ingénieurs des poudres et salpêtres, réseau de chemins de fer d'intérêt local dans le Finistère, travaux d'amélioration du port du Havre et de la Basse-Seine, accidents du travail, Légion d'honneur, remonte des haras, assistance aux réformés pour tuberculose.

A la mobilisation, en 1914, le docteur Petitjean servit comme médecin aide-major de 1^{re} classe.

Ayant renoncé à la politique au lendemain de la Grande guerre, il mourut le 19 décembre 1922 à Paris à l'âge de 65 ans.

PÉTROT (ALBERT, AUGUSTIN), né le 3 juin 1837 à Paris, mort le 11 décembre 1897 à Paris

Député de la Seine de 1893 à 1897.

Albert Pérot fit des études de droit et devint avocat à la Cour d'appel de Paris. Franc-maçon convaincu, il est appelé à la présidence du Conseil de l'ordre du Grand Orient. Il s'intéresse, d'autre part, aux problèmes municipaux. En 1887, il est élu membre du conseil municipal de Paris, aux travaux duquel il ne cessera de prendre une part active. Membre, également, du conseil général de la Seine, il devient vice-président de cette assemblée.

Les services ainsi rendus à la cause publique l'amènent à solliciter tardivement un mandat politique. Il a 56 ans quand il se présente, comme candidat radical-socialiste, dans la 1^{re} circonscription du VI^e arrondissement de Paris. Son principal adversaire est un républicain libéral, Després. Au premier tour, le 20 août 1893, Albert Pérot n'obtient que 1 534 voix sur 5 523 votants. Després est en tête avec 2 247 voix. Mais, par suite de désistements, la situation se renverse au second tour. Albert Pérot est élu, le 3 septembre, par 2 739 voix contre 2 667 à son adversaire. Sa santé déjà compromise ne lui permettra pas de jouer un rôle très important à la Chambre. Membre de diverses commissions, il présente, en 1894, plusieurs propositions de loi concernant des problèmes juridiques précis : le commerce de brocanteur, le secret des lettres. Il rapporte diverses propositions et intervient dans la discussion du budget, en 1895, pour obtenir un relèvement des traitements des garçons de laboratoire.

à l'Ecole supérieure de pharmacie, en 1897, pour que l'on améliore la situation des employés de la Faculté de médecine. La même année, il dépose une proposition de loi relative aux juridictions compétentes en matière de délit de presse.

La maladie qui le ronge ne lui permettra malheureusement pas d'achever cette première et unique législature. Il meurt le 11 décembre 1897 à Paris.

PETSCHÉ (MAURICE. EUGÈNE, JEAN), né le 1^{er} décembre 1895 à Paris (9^e).

Député des Hautes-Alpes de 1925 à 1942.

Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre du 3 novembre 1929 au 21 février 1930.

Sous-secrétaire d'Etat aux Finances du 2 mars au 13 décembre 1930.

Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts du 27 janvier 1931 au 20 février 1932

Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil du 20 février au 3 juin 1932.

C'est dans un milieu de riche bourgeoisie industrielle que Maurice Petsche naquit à Paris. Son père était en effet ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, vice-président de la Compagnie parisienne d'électricité et un des principaux animateurs de la Société lyonnaise des eaux.

Le jeune Maurice Petsche fit ses études au lycée Janson-de-Sailly, passa une licence et un doctorat de droit. Sa thèse : *Plus-values, bases d'imposition*, obtint le prix de thèse de la Faculté de droit et fut couronnée par l'Académie. Le brillant juriste se présenta ensuite au concours de la Cour des comptes, où il fut reçu comme auditeur en 1920.

Dès l'année suivante, ses compétences économiques et financières lui valent d'être distingué par Louis Loucheur qui le prend dans son cabinet. Maurice Petsche participe, à titre d'expert financier, aux conférences sur les réparations qui se réunissent à Londres en mars et mai 1921 et aboutissent à l'élaboration d'un état des paiements.

Quelques mois plus tard, Aristide Briand étant président du Conseil, il est chargé de négocier avec Walter Rathenau, ministre allemand de la Reconstruction, les accords de Wiesbaden. Par ce traité, signé le 6 octobre 1921, l'Allemagne s'engage à livrer du bétail et du matériel roulant pour dédommager les sinistrés français. Ce système de réparations en nature est assez mal accueilli par nos industriels. Le gouvernement allemand lui-même, en raison de la chute du mark, est bientôt obligé de demander un moratoire.

De nouvelles conversations s'engagent alors et une conférence s'ouvre à Cannes en 1922. Maurice Petsche y prend une part active, toujours comme expert financier.

Mais la démission de Briand et son remplacement par Poincaré l'écartent pour quelque temps de l'équipe des conseillers gouvernementaux. Il se consacre à l'enseignement, comme maître de conférences à l'Ecole des sciences politiques.

Après l'échec de la politique dite des « gages » et l'occupation de la Ruhr, Maurice Petsche reprend son rôle d'expert et participe aux nouvelles discussions internationales qui s'engagent sur les réparations. Il est nommé membre du Comité que préside le général Dawes et qui, du 15 janvier au 9 avril 1924, s'attache à remettre sur le métier ce travail de Pénélope. Le rapport Dawes conclut à une limitation des versements allemands, qui seront toutefois garantis par une reprise de gages et facilités par un emprunt de démarrage.

Ici s'arrête la carrière de l'expert et commence celle de l'homme politique. Nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes, Maurice Petsche se présente pour la première fois aux élections législatives, dans les Hautes-Alpes, sur une liste d'action et de défense républicaine et sociale. Troisième de la liste, il n'obtient que 9 213 voix et n'est pas élu. C'est la liste du cartel des gauches qui l'emporte.

Un an plus tard, à l'occasion d'une élection partielle, il tente à nouveau sa chance. Candidat de la concentration républicaine, il est élu au second tour, le 28 juin 1925, avec 10 786 voix contre 9 894 à son adversaire du cartel des gauches, Planché. Il sera constamment réélu jusqu'à la guerre et ajoutera à son mandat de député celui de conseiller général pour le canton de Guillestre.

A la Chambre, Maurice Petsche siège d'abord parmi les républicains de gauche. Il s'inscrit ensuite au centre républicain et enfin au groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante. Particulièrement intéressé, en raison de sa formation, par les questions financières, il se lie d'amitié avec le leader de l'alliance démocratique, Paul Reynaud, fidèle défenseur de l'orthodoxie, dont il deviendra le meilleur disciple.

Jusqu'en 1928, Maurice Petsche, membre de la commission des comptes définitifs, de la commission des travaux publics et de la commission du travail, intervient essentiellement dans les débats de caractère fiscal ou financier ; il préconise la création du « chèque-contribution », se déclare partisan de la publicité des rôles et réclame un contrôle strict des déclarations par l'examen des signes extérieurs de richesse. Ses autres interventions sont d'ordre local : secours aux populations victimes de calamités, amélioration des communications régionales.

En 1928, Maurice Petsche publie, avec Jacques Dongé, un ouvrage intitulé *Signes positifs*. Aux élections des 22 et 29 avril, qui se déroulent au scrutin uninominal, il se présente dans la circonscription de Briançon et obtient, dès le premier tour, 4 575 voix sur 5 365 votants. Il s'inscrit alors à la commission

des finances et participe à plusieurs débats concernant les beaux-arts et l'industrie cinématographique. Mais ses interventions, au cours de cette législature, seront peu nombreuses ; le 3 novembre 1929, il est appelé par André Maginot au poste de sous-secrétaire d'Etat à la Guerre dans le premier cabinet Tardieu. Le 2 mars 1930, il devient sous-secrétaire d'Etat aux Finances dans le 2^e cabinet Tardieu. Du 27 janvier 1931 au 20 février 1932, dans les trois cabinets dirigés par Pierre Laval, il s'occupe successivement de l'Instruction publique et des Beaux-arts. Enfin, lorsque Tardieu revint au pouvoir, le 20 février 1932, il est sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil.

Les élections de 1932, qui amènent à la Chambre une majorité de gauche, vont interrompre pour assez longtemps une carrière gouvernementale si bien commencée. Réélu sans difficulté le 1^{er} mai 1932, par 4.098 voix sur 5.480 votants, puis le 26 avril 1936, par 4.210 voix sur 5.548, Maurice Petsche conserve une position personnelle très forte à Briançon. Mais il ne jouera plus qu'un rôle effacé à la Chambre jusqu'en 1940.

Membre de la commission des finances, il intervient souvent sur des questions locales, comme la canalisation de la Durance ou la défense des agriculteurs des Hautes-Alpes, soit sur des problèmes qu'il a eu l'occasion d'étudier de près dans les allées du pouvoir, comme l'enseignement scientifique ou technique et l'industrie cinématographique, soit enfin sur les questions économiques et financières. C'est ainsi que dans la dernière législature de l'avant-guerre, il critique les contrôles des changes et met la Chambre en garde contre la procédure dangereuse des décrets-lois.

Comme la plupart de ses collègues, il vote les pouvoirs constituants au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

En 1935, il a publié un nouveau livre : *Disciplines collectives*. En 1937, il épouse la petite-fille du banquier Simon Lazard.

PEUGEOT (FRANÇOIS, PIERRE), né le 31 mai 1901 à Hérimoncourt (Doubs)

Député du Doubs de 1936 à 1942.

Fils de Pierre Peugeot, l'industriel bien connu. François Peugeot, après avoir fait ses études secondaires à Montbéliard, puis à Paris, prépare le concours d'entrée à l'école des Hautes études commerciales, où il est reçu. Il entre ensuite dans les affaires familiales : il y occupera des positions de plus en plus importantes.

La carrière parlementaire de François Peugeot a été brève. Aux élections du 26 avril 1936, il se présente dans la circonscription de Montbéliard, où il est élu facilement, dès le premier tour, avec 14.575 voix sur 24.421 votants. Membre de la commission des douanes et des conventions commerciales, il pré-

sente de nombreux rapports sur des projets de loi tendant à approuver des accords commerciaux ou à modifier le régime douanier de divers produits aux Antilles et en Indochine. Il intervient peu personnellement dans les débats. En tant qu'industriel, le problème des conventions collectives l'intéresse au premier chef. En 1938, il présente un amendement au projet de loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage. Il prend part à la discussion du budget du travail et demande à interpellier le gouvernement sur sa politique sociale. Au cours des deux années suivantes, il semble se désintéresser des travaux parlementaires.

Le 10 juillet 1940 au Congrès de Vichy, il vote les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

François Peugeot est officier de la Légion d'honneur.

PEUREUX (FRANÇOIS, AUGUSTE, JULES, CÉSAR), né le 5 avril 1857 à Fougerolles (Haute-Saône), mort le 13 février 1927 à Fougerolles.

Député de la Haute-Saône de 1902 à 1910

Auguste Peureux, distillateur, était maire de sa commune de Fougerolles et conseiller général du canton de Lure lorsqu'il se présenta pour la première fois aux élections législatives, en 1902.

Proclamant ses opinions radicales, il se déclare « adversaire irréductible de la coalition nationaliste » et prend position, notamment en faveur d'un impôt progressif sur les revenus supérieurs à 2.500 francs, de la réduction des droits de régie sur les alcools, contre toute atteinte au privilège des bouilleurs de cru.

Dès le premier tour de scrutin, il bat le député sortant Colle, par 7.900 voix contre 7.729. Son mandat lui sera confirmé en 1906 par 9.924 voix contre 7.642 au même Colle. Il est alors vice-président du Conseil général de la Haute-Saône.

Au Palais Bourbon, où il siège sur les bancs de la gauche radicale, il appartiendra au cours de ses deux mandats à diverses commissions dont celles des patentes, des douanes, des boissons. Il prend part à des discussions budgétaires à propos de dispositions concernant le commerce des vins et des spiritueux. Il intervient également à plusieurs reprises pour défendre les intérêts des distillateurs d'absinthe.

Il ne se présenta pas aux élections de 1910 ni à celles de 1914, mais il accepta en 1919 de figurer sur la liste de l'Union des républicains menée par René Renoult et qui n'eut aucun élu. Il obtint personnellement 18.600 voix sur 53.113 votants.

Il conserva son mandat de maire de Fougerolles et mourut le 13 février 1927 à l'âge de 70 ans.

PEYRET (JEAN), né le 7 octobre 1868 à Longes (Rhône), mort le 11 août 1921 à Lyon (Rhône).

Député du Rhône de 1914 à 1919.

Jean Peyret exerçait la profession de distillateur-liquoriste. Il appartenait au conseil municipal de Longes et au Conseil général du Rhône, où il représentait le canton de Condrieu, lorsqu'il se présenta aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914, dans la 9^e circonscription de l'arrondissement de Lyon.

Dans sa profession de foi, il se prévaut de ses origines modestes et de son dévouement à des œuvres « sociales, philanthropiques et scolaires ». Il se prononce en faveur de l'abrogation de la « loi de trois ans », de l'institution d'un impôt sur le revenu, de la défense de l'école publique, d'une réforme électorale de principe majoritaire. Programme de gauche, donc, de tonalité radicale.

Au premier tour de scrutin, c'est le député sortant, Fleury-Ravarin, qui arriva en tête. Mais le jeu des désistements permit à Jean Peyret d'être élu au second tour, par 9 517 voix contre 7 929.

A la Chambre, où il appartient aux commissions des boissons, du travail, du commerce et de l'industrie, il intervient, en 1919, pour réclamer au nom des industriels lyonnais, l'abrogation de la taxe sur les articles de luxe.

Lors des élections de 1919, Jean Peyret figure au quatrième rang sur la liste présentée par le parti radical. Mais seul le chef de file, Edouard Herriot, fut élu, et Jean Peyret perdit son siège.

Il devait mourir peu après, le 11 août 1921.

PEYRON (ALEXANDRE, LOUIS, FRANÇOIS), né le 21 juin 1823, à Marines (Seine-et-Oise), mort le 9 janvier 1892, à Paris.

Sénateur inamovible de 1884 à 1892.

Ministre de la Marine et des Colonies du 9 août 1883 au 6 avril 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 612.)

Le vice-amiral Peyron fut réélu questeur du Sénat par ses collègues le 15 janvier 1891.

Son activité parlementaire demeura considérable et axée principalement sur les questions militaires et, plus spécialement, maritimes.

Il prit une part active à la discussion du projet de loi modifiant le recrutement de l'armée (8 et 15 décembre 1890). Il intervint sur une proposition de résolution tendant à la création d'une commission chargée d'examiner les projets et propositions de loi concernant l'armée. Il présenta un rapport sur le projet de loi relatif à la constitution de stocks

par la marine et intervint dans la discussion du projet de loi relatif à l'aide aux familles des marins victimes du naufrage de la goélette la « Bretagne » (16 juillet 1891).

Il fut en 1891 président de la commission de la marine et de la commission relative aux pêcheries de Terre-Neuve.

Il mourut subitement à Paris le 9 janvier 1892.

PEYRONNET (ALBERT, PIERRE, CAMILLE), né le 5 janvier 1862 à Brest (Finistère).

Sénateur de l'Allier de 1912 à 1945

Ministre du Travail du 15 janvier 1922 au 29 mars 1924.

Fils d'un proviseur de lycée, Albert Peyronnet naquit à Brest, mais l'affectation de son père au lycée de Montluçon en fit très tôt un Bourbonnais d'adoption. Après le lycée de Montluçon, il poursuivit ses études à la Faculté de droit de Paris. à l'École des sciences politiques et à l'École des hautes études commerciales.

Il fut d'abord avoué à Cosne-sur-Loire, puis magistrat et enfin avocat à la Cour de Paris. Mais sa véritable carrière devait être politique. Son maître et initiateur à la vie politique fut René Viviani qui, ministre du Travail dans le premier cabinet Clemenceau (25 octobre 1906-24 juillet 1909), en fit son directeur de cabinet. Du 3 novembre 1910 au 2 mars 1911, il fut directeur du cabinet de Puech, ministre des Travaux publics, Postes et Télégraphes. Il fut enfin chef de cabinet d'Ernest Monis, président du Conseil et ministre de l'Intérieur et des Cultes du 2 mars au 27 juin 1911.

C'est le 7 janvier 1912 qu'il fut élu sénateur de l'Allier pour la première fois. Il devait être constamment réélu jusqu'à la guerre : le 9 janvier 1921, le 20 octobre 1929 et le 23 octobre 1938. Il était inscrit au groupe de la gauche démocratique.

Son activité fut considérable et ses interventions portèrent surtout sur les questions sociales ainsi que le montre le bref rappel suivant : retraites ouvrières, transfert aux veuves des retraites des victimes de la guerre, retraites ouvrières et paysannes, durée du travail dans les mines, sociétés de secours mutuels des anciens combattants, emplois réservés, codification des lois ouvrières, assurances sociales, assainissement du marché du blé, lutte contre le chômage, emploi des femmes dans les mines, etc.

Outre ces interventions personnelles, il fut pendant cinq ans rapporteur du budget du Travail au nom de la commission des finances.

Ses collègues l'élirent vice-président du Sénat le 15 janvier 1925. Il devait le rester jusqu'en janvier 1929. Le 15 mars 1921, il fut élu pour la première fois au Conseil supérieur du travail. Le 14 février

1928. le Sénat l'appelait à remplacer, en cas d'empêchement, le président de la Cour de justice.

Sa compétence en matière sociale avait été remarquée par Raymond Poincaré qui fit d'Albert Peyronnet son ministre du Travail dans son 2^e cabinet, du 15 janvier 1922 au 29 mars 1924.

Albert Peyronnet fut, en février 1932, à l'origine de la chute du 3^e cabinet Pierre Laval. Il avait déposé sur le bureau du Sénat une demande d'interpellation sur la politique générale du gouvernement. Le président du Conseil demanda au Sénat d'en reporter la discussion mais fut battu et démissionna.

Il vota, le 10 juillet 1940, la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain.

Il avait publié le *Ministère du Travail 1906-1923*. Ce livre, fruit d'une longue et patiente expérience, fut couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Il était officier de la Légion d'honneur

PEYROT (JEAN, JOSEPH), né le 11 novembre 1843 à Périgueux (Dordogne), mort le 11 novembre 1917 à Paris (10^e)

Sénateur de la Dordogne de 1903 à 1917

Après des études secondaires au lycée de sa ville natale, Périgueux, Jean Peyrot poursuivit des études médicales à Paris, parvenant au niveau le plus élevé de sa spécialité.

Interne des hôpitaux de Paris en 1869, il prend part à la guerre de 1870 comme attaché à la 11^e ambulance. Il est docteur en médecine en 1876, prosecteur à l'École de médecine en 1877, chirurgien des Hôpitaux en 1878 et professeur agrégé en 1880. Il est chargé des services de Bièvre en 1886, de Tenon en 1887 et, enfin, de Lariboisière en 1888. Entre-temps, il a été chargé de mission par le gouvernement, en 1877, lors de la guerre russo-turque, dans le but d'étudier le fonctionnement des ambulances. Il soigne les blessés et fait de nombreuses observations sur les blessures par armes à feu.

Il est élu membre de la Société de chirurgie en 1880. Sa remarquable carrière professionnelle trouve son couronnement par son élection à l'Académie de médecine, en 1898, en remplacement de Péan.

Il apporte une précieuse collaboration aux grands traités de médecine et de chirurgie (Dechambre, Reclus, Robin, etc.) ainsi qu'aux comptes rendus de l'Académie de médecine et de la Société de chirurgie.

Le 6 octobre 1901 il se présente sans succès contre Guillier à une élection sénatoriale partielle nécessitée par la démission de Roger. Il est élu sénateur de la Dordogne, pour la première fois, le 4 janvier 1903, en remplacement du

docteur Samuel Pozzi, ayant obtenu, au troisième tour, 562 voix sur 1.128 votants. Il est réélu, au premier tour, le 7 janvier 1912 par 569 voix sur 1.116 votants.

Au Sénat, il fut membre du groupe de la gauche démocratique.

Ses principales interventions concernent : le travail des femmes et des enfants dans les établissements industriels (1904), l'emploi des composés de plomb en peinture (1906), le budget de la Marine (1907), les budgets de la Guerre de trois exercices (1908, 1910, 1911), les habitations à bon marché (1912).

Son décès survint le 11 novembre 1917, à quelques jours de son 74^e anniversaire.

Jean Peyrot était commandeur de la Légion d'honneur.

PEYROT (Haute-Loire) — Voy. **JOUBERT-PEYROT**.

PEYROUX (Louis, Amédée), né le 29 août 1872 à Peyrehorade (Landes).

Député de la Seine-Inférieure de 1912 à 1928.

Amédée Peyroux fit ses études d'abord à l'École de médecine militaire de Lyon, puis au Val-de-Grâce, d'où il sortit avec le titre de chef de clinique chirurgicale. En 1902, alors qu'il était médecin-major de deuxième classe, il démissionna. C'est en Normandie que ce Landais choisit de venir s'installer, et c'est là qu'il entreprit une carrière politique.

À la fin de l'année 1911, Charles Mouchel, député d'Elbeuf — 3^e circonscription de Rouen — mourut. Amédée Peyroux se présenta à l'élection partielle qui fut organisée pour pourvoir à son remplacement, le 4 février 1912. Il fut élu par 6 333 voix contre 5 727 à Poisson. Verdier qui devait être confirmé aux élections générales de 1914 : 6 763 voix contre 6 469.

Au Palais Bourbon, A. Peyroux siège alors sur les bancs des « progressistes », c'est-à-dire à droite. Ses prises de position sont d'un conservateur et d'un nationaliste : pour la loi de trois ans, contre l'impôt sur le revenu, « vexatoire et inquisitorial ».

Aussi ne s'étonnera-t-on pas de le trouver en bonne place, lors des élections de 1919, sur la liste « bleu horizon » de l'Union nationale républicaine. Celle-ci menée par Jules Siegfried, remporte une véritable triomphe : elle est élue en entier, et ses membres obtiennent en moyenne quelque 95.000 suffrages — Peyroux pour sa part en a 95.101 — alors que les candidats socialistes, pratiquement seuls concurrents, ne dépassent guère les 40.000 voix. En 1924, il est

vrai, cette même liste, plus sérieusement talonnée par celle de l'union des gauches, devra se contenter de sept sièges sur douze — mais celui d'Amédée Peyroux est du nombre. Ce n'est en effet qu'en 1928 que Peyroux sera battu par le candidat socialiste, René Lebrét.

Dès son arrivée à la Chambre, en 1912, le docteur Peyroux a, tout naturellement, été nommé membre de la commission de l'hygiène, dont il sera plus tard vice-président, et au sein de laquelle il déploiera toujours une très grande activité. On ne compte plus, en effet, les propositions de loi, les rapports, les interventions qu'il a consacrés, tout au long de sa carrière parlementaire, aux problèmes de santé et d'hygiène publiques : réglementation de la vente des spécialités pharmaceutiques, protection des femmes en couches et des enfants du premier âge, organisation du service de santé des armées, droits à pension des mutilés et des veuves de guerre, etc...

Parmi ses interventions d'un caractère plus politique, on relèvera celle qu'il consacra, en 1917, à l'affaire Bofo-Pacha, notamment pour reprocher à la censure d'avoir fait preuve d'une trop grande mansuétude à l'égard de certains journaux et d'une trop grande rigueur à l'égard d'autres. Au cours du même débat, il est amené à exposer les conditions dans lesquelles il a publié un article dans le *Bonnet rouge*, avant de réserver sa collaboration à l'hebdomadaire satirique la *Grimace* qu'il dirige avec ses collègues Charles Bernard et Louis Turmel, et dont il définit la tendance comme « jusqu'aboutiste ».

Ses collègues l'entendront aussi, par exemple, insister à plusieurs reprises, dans les années 1920, pour une exécution prompte et rigoureuse des clauses du traité de Versailles relatives aux réparations, et exprimer dès 1927 ses inquiétudes devant la crise économique dont il voyait se préciser la menace.

Son échec électoral de 1928 devait marquer la fin de sa carrière politique.

PEYRUSSE (JULES, VICTOR), né le 21 mars 1831 à Traversères (Gers), mort le 20 janvier 1917 à Traversères.

*Député du Gers de 1876 à 1878
et de 1885 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNÉY, *Dictionnaire des parlementaires*, t. IV, p. 614.)

En 1889, il se présente comme « conservateur-bonapartiste » et obtient le renouvellement de son mandat dès le premier tour de scrutin, avec 7.525 voix contre 7.275 au candidat républicain, le docteur Mariet.

A la Chambre, il dépose une proposition de loi tendant à opérer une réforme de l'impôt sur les prestations.

Aux élections de 1893, il est battu par Deckcr-David, qui, arrivé en tête

dés le premier tour, l'emporte nettement au second par 8.332 voix contre 5.237. Il tentera de reconquérir son siège en 1898, mais sans succès.

Il mourut en 1917, dans son village natal de Traversères.

PEYTRAL (PAUL, LOUIS), né le 20 janvier 1842 à Marseille (Bouches-du-Rhône), mort le 30 novembre 1919 à Marseille.

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1881 à 1894.*

*Sénateur des Bouches-du-Rhône
de 1894 à 1919.*

*Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances
du 7 janvier au 11 décembre 1886*

*Ministre des Finances
du 3 avril 1888 au 22 février 1889,
du 4 avril 1893 au 3 décembre 1893
et du 28 juin 1898 au 22 juin 1899.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNÉY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 615.)

Paul Peytral fut réélu député des Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription de Marseille), au premier tour, aux élections législatives de 1889, ayant obtenu 5.844 voix contre 2.836 à Théophile Fabre, boulangiste et 1.139 à Alcide Furby, radical-socialiste.

Il fut à nouveau réélu le 20 août 1893, sous l'étiquette « républicain radical », obtenant 7.353 voix contre 2.651 à l'ensemble de ses trois concurrents socialistes.

Il fut élu par ses collègues vice-président de la Chambre des députés de 1889 à 1893. C'était au Palais Bourbon un spécialiste écouté des questions économiques et fiscales. Il fut, notamment, membre de la grande commission chargée de reviser les tarifs douaniers et y défendit ses idées libre-échangistes.

Charles Dupuy le rappela au ministère des Finances lors de la formation de son premier cabinet, le 4 avril 1893. Il présida, à ce titre, à l'élaboration des budgets de 1893 et 1894.

Paul Peytral choisit délibérément de siéger au Sénat lorsque, réélu député depuis quelques mois seulement, il se présenta aux élections sénatoriales du 7 janvier 1894. Il fut élu sénateur des Bouches-du-Rhône, au 1^{er} tour, par 214 voix sur 409 votants. Il devait conserver son siège jusqu'à sa mort ayant été réélu le 4 janvier 1903, au premier tour par 254 voix sur 425 votants, et le 7 janvier 1912, toujours au premier tour, par 296 voix sur 439 votants.

Il fut vice-président du Sénat de 1895 à 1898 et, à nouveau, de 1901 à 1905. Membre, dès son élection, de la commission des finances du Sénat, il devait en être le président de 1914 à sa mort, en 1919.

Il appartenait au groupe de la gauche démocratique.

Sénateur. Paul Peytral fut à nouveau appelé au ministère des Finances par

Henri Brisson, lors de la constitution de son 2^e cabinet, le 28 juin 1898. Sa longue et importante carrière ministérielle s'acheva toujours au même poste, dans les 4^e et 5^e cabinets Charles Dupuy constitués respectivement le 1^{er} novembre 1898 et le 18 février 1899.

Il fut, en 1906, nommé membre du Comité supérieur de l'enseignement des Arts décoratifs.

Economiste et financier, Paul Peytral participa activement aux discussions budgétaires pendant plus de trente-cinq ans. Ses interventions à ce titre comme rapporteur, comme ministre ou comme président de la commission des finances sont innombrables.

Député puis sénateur des Bouches-du-Rhône, les questions maritimes retenaient également toute son attention : organisation de la marine marchande, régime des voies navigables, ports de Sète et de Marseille, réglementation des équipages des navires de commerce, régime général des ports maritimes de commerce, caisse des invalides de la marine.

Il eut enfin à intervenir lors de débats parlementaires importants concernant l'amnistie, la réglementation des eaux de la Durance, le personnel des chemins de fer, la garantie d'emploi aux femmes en couche, la constitution d'une université à Alger, les retraites ouvrières, l'élection des députés, la réduction de la durée du travail dans les manufactures de l'Etat et la création du registre du commerce.

Il mourut le 30 novembre 1919, à 77 ans, dans sa ville natale.

PEYTRAL (Victor, Louis, dit **VICTOR-PEYTRAL**), né le 18 octobre 1874 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député des Hautes-Alpes de 1912 à 1919.

Sénateur des Hautes-Alpes de 1920 à 1930.

*Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur
du 12 septembre 1917
au 16 novembre 1917.*

*Ministre des Travaux publics
du 14 juin 1924 au 17 avril 1925.*

Après ses études de Droit, Victor Peytral, fils de Paul Peytral ancien député et sénateur des Bouches-du-Rhône, ancien ministre, entra dans la magistrature, en 1903, comme substitut du procureur de la République à Rambouillet. Il était juge au tribunal civil de Toulon lorsqu'il fut élu pour la première fois député des Hautes-Alpes en 1912.

La carrière politique de Victor Peytral avait débuté par un mandat local : en 1899, il fut élu, à 25 ans, conseiller général du canton de Serres (Hautes-Alpes). Il devait le demeurer de longues années. Il fut également, par la suite, à plusieurs reprises, conseiller municipal de Draguignan (Var).

Il se présenta à Sisteron à l'élection législative de 1910 mais fut battu, n'ob-

tenant que 1.663 voix contre 18.313 à Joly, député sortant. Il fut élu député de l'arrondissement de Gap (Hautes-Alpes) le 10 mars 1912, en remplacement de Ballhazar Blanc, élu sénateur. Il obtint, au second tour, 7.133 voix contre 6.087 à son adversaire Provensal.

Il fut réélu le 10 mai 1914 par 7.222 voix contre 5.804 à Reynaud.

Il était inscrit au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste. Il fut d'ailleurs président de la fédération du Sud-Est de ce parti.

Membre assidu de la commission du budget, il fut également secrétaire de la Chambre des députés.

Mobilisé en 1914 comme lieutenant au 112^e régiment territorial, il participa aux combats de Champagne et de l'Argonne. Il fut cité le 12 août 1915 à la suite des combats du Four de Paris. Nommé capitaine sur le front, il servit comme commandant de compagnie puis comme officier d'état-major. Sa brillante conduite lui valut l'attribution de la Croix de guerre.

Il fut rappelé à Paris par Paul Painlevé, ministre de la Guerre, qui le prit dans son gouvernement quand il devint président du Conseil. Victor Peytral fut, ainsi, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur du 12 septembre au 16 novembre 1917.

Il fut battu aux élections législatives de 1919 mais sa carrière parlementaire ne subit qu'une courte éclipse. Il fut, en effet, élu sénateur des Hautes-Alpes le 11 janvier 1920, au premier tour, par 175 voix sur 330 votants. Réélu le 9 janvier 1921, au premier tour, par 244 voix sur 334 votants, il fut battu le 20 octobre 1929, n'ayant obtenu que 155 voix contre 178 voix à Maurice Teyrlion. Son mandat sénatorial prit fin en janvier 1930.

Il avait, entre-temps, été ministre des Travaux publics dans le 1^{er} cabinet Edouard Herriot, du 14 juin 1924 au 17 avril 1925. Il intervint de nombreuses fois en cette qualité sur les sujets relevant de son département ministériel : réorganisation des transports, transports d'énergie, tarifs des chemins de fer, inondations, pêche, etc.

Au cours de ses dix-huit années de vie parlementaire, il intervint fréquemment sur des sujets très divers : modification du point de départ de l'année financière pour le budget de l'Etat, questions électorales, loyers, mines de potasse d'Alsace, aménagement des forces hydrauliques de la Dordogne, etc. Il rapporta plusieurs années, au nom de la commission des finances du Sénat, le budget des Travaux publics.

Il se retira de la vie politique en 1930.

PEZET (ERNEST, AMANS), né le 6 décembre 1887 à Rignac (Aveyron).

Député du Morbihan de 1928 à 1942.

Ernest Pezet est né dans une famille modeste : son père était meunier et

monteur de moulins à eau, sa mère couturière et mercière. Il fait ses études secondaires au collège Saint-Pierre à Rodez. Bachelier ès lettres, il s'oriente très jeune vers le journalisme et commence par faire du reportage social à l'*Action populaire* de Reims (1909). Il collabore ensuite au « Sillon » de Marc Sangnier — dont il devient le collaborateur à la *Démocratie* et dont il dirige la campagne électorale en 1914 et 1918. Après la dissolution du « Sillon » il fait partie du conseil national de la Jeune République.

Mobilisé en août 1914 comme simple soldat, il devient sous-officier puis officier. Deux fois blessé, deux fois cité, il est décoré de la Légion d'honneur pour faits de guerre en 1916. Devenu inapte au service, il est nommé en 1917 chef du service de la censure à la présidence du Conseil ; il le restera jusqu'en mars 1919.

Après la guerre il est un des six fondateurs de l'Union nationale des combattants, et membre de son conseil. Dès décembre 1918, il crée à Paris, dans le XIII^e arrondissement, la première section de l'U.N.C. Il fonde également la Fédération régionale de Paris, qu'il préside de 1919 à 1922. Il est un des dirigeants de la Fédération interalliée des anciens combattants. Rédacteur en chef de la *Voix du combattant*, il fera plus de cent conférences à travers la France, entre 1918 et 1928, pour inviter les anciens combattants à s'organiser. C'est lui qui est à l'origine de la retraite mutualiste des anciens combattants, de l'Office du combattant, de la Croix du combattant. Avec des centaines d'articles, on lui doit plusieurs ouvrages sur les anciens combattants : *Des curés sac au dos*, *Des héros hors-la-loi — les religieux anciens combattants*, *Le devoir social des anciens combattants*, *Le devoir civique des anciens combattants*, *Les cahiers de la France combattante*, *Les combattants et la Nation*, *Combattants et citoyens*.

Cependant, il a fondé en 1917 *L'âme française*, qu'il dirigera jusqu'en 1924 ; cette revue hebdomadaire rassemble « les fils du même Esprit » qui, dispersés dans plusieurs groupes depuis la fin du « Sillon », se veulent à la fois catholiques, républicains et artisans du progrès social. D'autre part, il fonde et dirige des quotidiens régionaux à Reims : le *Télégramme du Nord-Est*, puis *Nord-Est*. Il collaborera, tout au long de l'entre-deux-guerres, à un grand nombre d'autres journaux parisiens (*l'Éclair*, *le Temps*, *l'Ordre*, *l'Information*, *l'Œuvre*, *la Démocratie*, *la Jeune République*, *l'Aube*) et provinciaux (*Ouest-Éclair*, *le Journal de Roubaix*, *le Nouveau Journal*, de Lyon, *le Lorrain*, de Metz, *le Journal de Rouen*, *le Télégramme*, de Toulouse). Il assure la chronique parisienne de la *Neue Freie Presse* autrichienne. Rédacteur puis chef de la publicité au *Petit Journal*, il dirigera la publicité Pezet. Il publiera en 1935 un livre intitulé *Presse, publicité et vie moderne*.

En 1924, il est l'un des fondateurs du parti démocrate populaire et il se pré-

sente aux élections législatives de 1928 dans la 2^e circonscription de Vannes.

Il est élu au second tour par 9 606 voix sur 16 433 votants contre 6 431 à Chahannes ; en 1932, il est réélu au premier tour par 12 467 voix sur 16 972 votants et en 1936, toujours au premier tour, par 10 495 voix sur 16 560. Il fait partie de plusieurs commissions : colonies, armée, pensions, aéronautique.

S'il intervient à de multiples reprises en faveur des anciens combattants et se préoccupe de faire interdire le démarchage financier, c'est à la politique étrangère qu'il va donner le meilleur de son activité. Vice-président de la commission des affaires étrangères — il le restera jusqu'à la guerre — rapporteur permanent pour les problèmes d'Europe centrale et orientale, il sera chargé de nombreuses missions officielles en Autriche, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Roumanie, Bulgarie et Hongrie. Il préconise la coopération franco-allemande pour assurer la sécurité des frontières, le désarmement et la coopération internationale, demande la formation d'une union économique régionale d'Europe centrale et orientale et prend part à de nombreux débats et interpellations à propos du départ de volontaires pour l'Espagne, de la violation des accords de Munich, du retard des Alliés à secourir la Finlande. En novembre 1939, il dénonce les « camps de rassemblement » d'étrangers. Regrettant la suppression du ministère de la Propagande, il prend part en février 1940 à la discussion d'interpellations sur la propagande et la censure.

Auteur de plusieurs ouvrages de politique étrangère : *Où va la Pologne?* (1930), *Les vraies conditions de la paix* (1930), *Idealisme et sens des réalités* (1932), *Anarchie danubienne. Désordre européen. Paix précaire* (1932), *Le drame de Marseille et ses conséquences centro-européennes* (1934), *La Yougoslavie en péril* (1935, interdit en Yougoslavie au moment même où il proteste à la Chambre contre l'expulsion de Yougoslaves étrangers à l'attentat de Marseille), *Sous les yeux du monde* (1935, préfacé par Henry de Jouvenel, où il analyse notamment les méthodes de propagande en régime totalitaire), il publie aussi *Paris-Moscou via Hitler* (1936), *Défaite de la paix, alarmes des peuples* (1937) et en 1938 *Fin de l'Autriche, fin d'une Europe* qui, préfacé par Herriot, a attiré l'attention d'Hitler.

Il devait voter la loi du 10 juillet 1940.

Secrétaire de la Chambre en 1930 et 1931, il avait fondé en 1929 le groupe parlementaire de l'Information et de la propagande qu'il présida jusqu'en 1940.

PEZET (PAUL), né le 19 juillet 1848 à Espalion (Aveyron), mort le 5 juin 1938 à Montpellier (Hérault).

Député de l'Hérault de 1914 à 1919.

Dans les années qui précéderent la première guerre mondiale, Paul Pezet était

à coup sûr une personnalité très connue à Montpellier. Outre qu'il y exerçait depuis longtemps la médecine, il appartenait au conseil municipal depuis trente ans, au Conseil général depuis vingt, et avait même été maire de la ville de 1901 à 1904.

C'est pourquoi ses amis radicaux-socialistes le chargèrent de porter leurs couleurs aux élections législatives de 1914. La mission, il faut le dire, était ardue, car il s'agissait de déposséder d'un siège où il paraissait solidement installé le fils de l'illustre économiste Leroy-Beaulieu.

Paul Pezet, pour y parvenir, soumit aux électeurs de la 1^{re} circonscription de Montpellier le programme radical-socialiste type de cette consultation : abrogation de la « loi de trois ans » et retour au service militaire de deux ans, création d'un impôt sur le revenu, défense de la laïcité. Dès le premier tour, il devança son rival d'une courte tête — 72 voix — au second tour, il l'emporta plus nettement par 8415 voix contre 7.723.

A la Chambre, où il appartient à la commission de l'administration, c'est un député effacé, qui ne semble n'avoir pris une part active ni aux travaux ni aux débats de ses collègues.

Il ne se représenta pas aux élections de 1919.

Il mourut en 1938, presque nonagénaire.

Il était officier de la Légion d'honneur.

PÉZIÈRES (GEORGES), né le 2 mai 1885 à La Boissière (Hérault).

Sénateur des Pyrénées-Orientales de 1936 à 1941.

Le goût de la politique que nourrissait ce professeur de lettres, militant socialiste, ne devait recevoir que tardivement satisfaction. Ce n'est en effet qu'aux élections sénatoriales du 20 octobre 1935, alors qu'il avait 50 ans, qu'il obtint un siège de sénateur des Pyrénées-Orientales. Au premier tour ni lui ni son concurrent Payra n'obtinrent la majorité : sur 507 inscrits, 506 votants et 505 suffrages exprimés Payra en recueillit 211 et Pézières 184. Mais au deuxième tour, tous deux sont élus, le premier avec 270 voix et le second avec 263 voix.

Au Luxembourg, Pézières s'inscrit naturellement au groupe socialiste. Il est nommé membre de plusieurs commissions : douanes et enseignement en 1935, puis administration générale en 1937, armées, commerce et finances en 1938. Cette même année la confiance de ses collègues lui donne la charge de membre de la commission d'instruction de la Cour de justice.

En dehors de son activité en commission, Pézières intervint en divers débats et notamment les ouvertures de crédits pour réparation des dommages du domai-

ne public, et pour les sinistrés par calamités publiques (1935) pour présenter le rapport de la commission des finances sur l'enseignement technique (1939).

Le dernier acte politique de cette courte carrière devait être le refus du projet de loi constitutionnel le 10 juillet 1940.

PFLEGER (JOSEPH, ALEXANDRE), né le 30 septembre 1873 à Rhinau (Bas-Rhin).

Député du Haut-Rhin de 1919 à 1929.

Sénateur du Haut-Rhin de 1929 à 1936.

Né après l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne, Joseph Pflieger fut cependant un de ceux dont la fidélité à l'ancienne patrie — étroitement liée à l'amour de la terre natale — demeura toujours intacte.

Il fit ses études à Strasbourg, puis à Wurtzbourg, à Berlin et aussi à Paris. Ayant obtenu le diplôme de docteur en médecine, il s'installa en 1899 à Turckheim. C'est dans cette ville qu'il commença sa carrière politique en devenant conseiller municipal. Il fit ensuite partie des organes représentatifs mis en place en Alsace-Lorraine par l'Empire allemand : de 1906 à 1911, il siégea au Landesausschuss (commission régionale) et, à partir de 1911, au Landtag (Diète régionale) comme représentant de la circonscription de Sélestat-Markolsheim.

Sa sympathie à l'égard des Alsaciens protestataires s'était manifestée plusieurs fois. Il avait même publié, dans le journal de l'abbé Delsor, un article dans lequel il défendait la cause de l'Alsace française en réponse à une déclaration de loyalisme à l'Allemagne faite par un Alsacien. Lors de l'ouverture des hostilités entre la France et l'Allemagne en 1914, il fut mis en résidence forcée en Westphalie.

En 1918, quand l'Alsace est libérée, il devient membre du gouvernement provisoire alsacien et accueille le général Gouraud à Strasbourg. Le 16 novembre 1919, ses compatriotes l'élisent député du Haut-Rhin, à la majorité absolue, par 60.493 voix sur 96.952 suffrages exprimés. Il figurait sur la liste d'union nationale, qui s'opposait à la liste du parti socialiste. Dans cette Chambre — appelée la Chambre « bleu horizon » — il s'inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique. Il sera ensuite réélu aisément au scrutin du 11 mai 1924, en tête de la liste de l'alliance républicaine, avec 60.493 voix sur 96.952 suffrages exprimés, puis au scrutin du 22 avril 1928, dans la circonscription de Ribeauvillé (scrutin uninominal) au premier tour, avec 6.663 voix sur 11.703 suffrages exprimés.

Son activité parlementaire est tout entière orientée vers les problèmes que pose la réinsertion des trois départements recouvrés dans l'ensemble français. Il fait partie de la commission d'Alsace et de

Lorraine et de la commission de l'hygiène et est chargé de présenter devant la Chambre le rapport sur le projet de loi portant institution d'un conseil régional d'Alsace et de Lorraine (1920) ainsi que les rapports sur de nombreux textes tendant soit à l'application de la législation française à l'Alsace-Lorraine soit à la coordination entre le droit spécial en vigueur dans les départements du Rhin et de la Moselle et le droit commun français (notamment en matière d'accidents du travail, d'hygiène, de prévoyance sociale, de pensions, de réparation des dommages de guerre, d'organisation des professions médicales et paramédicales).

Il intervient à la tribune dans les grands débats de politique étrangère ou de politique intérieure générale lorsque les questions traitées peuvent avoir des répercussions particulières en Alsace. C'est ainsi qu'au moment de la ratification des accords de Locarno (3 mars 1926), il est le porte-parole des députés alsaciens pour donner les motifs de leur abstention : la vigilance s'impose car il ne croit pas encore que l'Allemagne soit sincèrement disposée à reconnaître la frontière du Rhin. Lors de la discussion de la loi électorale qui tend à introduire le scrutin d'arrondissement, le 11 juillet 1927, il s'affirme partisan de la représentation proportionnelle intégrale car il craint qu'un autre système ne favorise les luttes civiles et religieuses dans les départements de l'Est et le calme est, plus que partout ailleurs, à sauvegarder.

Le 7 février 1929, au cours d'interpellations adressées au président du Conseil Raymond Poincaré, il a l'occasion d'exposer en détail son opinion et celle de son groupe sur la politique du gouvernement à l'égard de l'Alsace-Lorraine. Certaines méthodes administratives, qui entravent la réadaptation de la province « désannexée » à la vie nationale, doivent — dit-il — être abandonnées. Il faut comprendre et respecter la personnalité de l'Alsace, ne pas aller à l'encontre de ses traditions — en matière scolaire notamment —, ne pas importer en Alsace des querelles politiques ou religieuses auxquelles elle était jusque-là étrangère. Il faut aussi s'engager dans la voie d'une décentralisation sérieuse en ouvrant aux autochtones l'accès aux postes administratifs de direction.

Joseph Pfeleger quitte l'Union républicaine populaire d'Alsace, lorsque les éléments autonomistes y prennent une trop grande influence ; il fonde alors un nouveau parti : l'Alliance populaire nationale d'Alsace.

En 1929, il s'engage dans une importante bataille électorale qui a lieu pour pourvoir au siège de sénateur du Haut-Rhin laissé vacant par M. Helmer, décédé. Il est élu au troisième tour de scrutin, le 20 octobre 1929, par 473 voix contre 441 à l'abbé Haegy et, en conséquence, se démet de son mandat de député le 2 décembre 1929. Cette victoire électorale a une grande portée politique qui est soulignée au Palais Bourbon par le

général Bourgeois le 14 novembre 1929. A cette occasion, Joseph Pfeleger affirme à nouveau ses sentiments de fidélité à la France et condamne l'autonomisme qui, dit-il, exploite et défigure les revendications légitimes de la population alsacienne pour conduire au séparatisme.

Il demeure au Sénat jusqu'à l'expiration de son mandat le 14 janvier 1936, se consacrant toujours principalement aux questions relatives à l'introduction en Alsace de la législation sur la santé publique et les assurances sociales. On peut relever également des interventions en faveur de la liberté de distillation des fruits et contre la suppression de sous-préfectures dans les départements d'Alsace (20 décembre 1934).

Lors du scrutin qui a lieu le 20 octobre 1935 pour le renouvellement des sièges du Haut-Rhin, il n'est pas réélu, n'obtenant au deuxième tour que 409 suffrages alors que la majorité absolue était de 478 voix.

Joseph Pfeleger avait été décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur et de la médaille d'or de l'Assistance publique.

PHILBOIS (ISIDORE, CÉLESTIN), né le 17 juin 1864 à Bossancourt (Aube), mort le 7 mars 1929 à Troyes (Aube).

Député de l'Aube de 1914 à 1924.

Employé de commerce, membre dès 1889 du parti ouvrier français, puis du parti socialiste, adjoint au maire de Troyes, Isidore Philbois qui avait été battu de justesse aux élections de 1910, est élu au second tour à celles d'avril-mai 1914, dans la 1^{re} circonscription de Troyes, avec 5 177 voix sur 16 785 inscrits et 12 859 votants contre 4 258 à Lesaché, battant le député sortant Bernillon, qui n'arriva qu'en quatrième position.

Il adhère au groupe socialiste et fait partie des commissions de l'administration générale, des cultes, de la décentralisation et du contrôle du ravitaillement. Rapporteur de la proposition de résolution tendant à publier un *Journal officiel* le nom des évacués des régions libérées, il s'intéresse à la mise en sursis des agriculteurs des classes 1888 et 1889, propose d'installer sur place des bureaux démobilisateurs et demande une accélération du paiement de l'impôt sur les bénéfices de guerre.

Il conserve son siège aux élections des 16 et 30 novembre 1919, seul élu de la liste du parti socialiste S.F.I.O. dans le département. Membre des commissions de l'administration générale, de l'agriculture et des travaux publics, il quitte la S.F.I.O. après le congrès de Tours de 1920 pour adhérer au parti communiste.

Il participe à la discussion des interpellations sur les grèves du Nord, à l'occasion desquelles il s'élève contre la mauvaise foi des patrons de l'industrie

textile et à celle de Georges Mandel sur la politique intérieure pour donner raison aux fonctionnaires qui protestent contre l'insuffisance de leurs traitements.

Il n'est pas réélu aux élections du 11 mai 1924, où la liste du bloc ouvrier et paysan dans laquelle il figure, en tête, n'obtient aucun siège.

Il meurt à Troyes quelques années plus tard, le 7 mars 1929, à l'âge de 64 ans.

PHILIP (ANDRÉ), né le 28 juin 1902 à Pont-Saint-Esprit (Gard).

Député du Rhône de 1936 à 1942.

Issu d'une très ancienne famille protestante, André Philip, dont le père était officier, fit ses études secondaires au lycée de Marseille. Diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, docteur en droit de l'Université de Paris, il fit un stage à l'université Columbia et prépara l'agrégation d'économie politique à laquelle il fut reçu en 1926. Il fut nommé professeur à la Faculté de droit de Lyon la même année.

Membre du parti socialiste depuis 1920, il se présente aux élections générales de mai 1936. Il fait campagne contre le gouvernement Laval dont il critique la politique étrangère et la politique financière de déflation qui provoque le chômage. Il soutient le programme de la S.F.I.O. et se déclare en faveur de la création d'un pacte d'assistance mutuelle en Europe sous les auspices de la Société des Nations, de la répression de la fraude fiscale afin d'équilibrer le budget, de la semaine de quarante heures pour résorber le chômage, de la destruction du monopole des 200 familles par la nationalisation de la Banque de France, des banques de dépôts, des assurances, des chemins de fer, des mines et de la métallurgie.

Il est élu député dans la 4^e circonscription de Lyon, au second tour de scrutin, avec 3.280 voix contre 2.936 à Rolland, sur 7.911 votants et 9.861 inscrits.

Membre de la commission des finances, de la commission spéciale chargée d'examiner les projets de lois sociales, auteur d'une proposition de loi relative à la réorganisation des conseils interdépartementaux de préfectures, rapporteur des budgets des travaux publics de 1936, 1937 et 1938, rapporteur du projet établissant la semaine de quarante heures, il intervient dans la discussion du projet modifiant la loi du 28 mars 1882 concernant l'obligation de l'enseignement primaire pour rappeler que cet enseignement est ouvert à tous dans des conditions d'objectivité et d'impartialité totales.

En 1936, lors du vote du projet d'aide temporaire au commerce et à l'industrie, il fait adopter un amendement précisant que la documentation réunie à l'occasion de l'élaboration de ce projet sera

transmise à la statistique générale de la France en vue de servir à une enquête sur la production française.

Au nom du groupe socialiste, il annonce qu'il votera la dévaluation du franc (28 septembre 1936) rendue inévitable par les événements des cinq dernières années et le projet complétant la loi du 19 août 1936 sur la stabilisation des prix (11 mars 1937) en soulignant que le problème est de faire en sorte que la hausse, inévitable, ne soit pas plus rapide qu'à l'étranger. Lors de la discussion du projet de redressement financier, le 4 octobre 1938, qui autorise le gouvernement Daladier à prendre par décrets les mesures nécessaires, il demande au président du Conseil et au ministre des Finances, Marchandeau, de définir clairement un plan d'action. Le 11 mai 1939, après une communication du président du Conseil Daladier sur la politique du gouvernement, il s'inquiète de la stagnation persistante de l'économie, à l'exception des industries de guerre, et critique le recours aux décrets-lois.

Après la défaite, il est l'un des quatre-vingts parlementaires qui refusent le 10 juillet 1940, à Vichy, de voter la délégation de pouvoirs demandée par le maréchal Pétain.

PHILIP (JEAN), né le 6 octobre 1868 à Mauvezin (Gers).

Sénateur du Gers de 1920 à 1941.

Jean Philip, né aux confins de l'Armagnac, était fils d'un père cévenol et d'une mère gasconne. Il fit de brillantes études secondaires au lycée de Montauban, puis au collège Sainte-Barbe. La culture classique l'attirait ; il avait une belle connaissance du latin. Elève de rhétorique supérieure au lycée Louis-le-Grand, il obtint en 1886 le premier prix de discours français au concours général.

Après avoir mené de front des études littéraires et des études de théologie protestante, qui le conduisent à fréquenter les universités allemandes de Heidelberg, Berlin et Greifswald, il revient dans sa petite ville natale comme pasteur de l'Eglise réformée, alors encore liée à l'Etat. Mais il se rend bientôt compte que là n'est pas sa véritable vocation et il cesse au bout de quelques années d'exercer un ministère pour lequel il ne se sent pas fait.

Passionné pour les questions sociales, il crée à Mauvezin un « cercle social » qui tend à développer les rencontres entre classes sociales différentes. Il adhère au parti radical-socialiste.

Jean Philip essaie alors de se lancer dans la politique. Lors d'une élection partielle à la Chambre des députés, dans l'arrondissement de Lectoure, en 1902, il présente sa candidature mais subit une défaite, due peut-être à son inexpérience des joutes électorales.

Après cet échec, il revient à Paris et se tourne vers le journalisme où il débute en 1904. Il est d'abord codirecteur du journal *Les Droits de l'Homme*. Ferdinand Buisson, député du XIII^e arrondissement, dont il avait été le secrétaire, le recommande à Clemenceau qui l'accueille à l'*Aurore* et qui le forme à son école.

Lorsque Clemenceau devient ministre de l'Intérieur, en 1906, il l'appelle auprès de lui comme chef de son cabinet. Mais Jean Philip y reste peu de temps. Il est nommé sous-préfet de Reims, puis consul de France, d'abord à Monaco, ensuite à Venise. La carrière diplomatique, elle aussi, le déçoit : il démissionne.

Pendant la guerre de 1914-1918, Jean Philip, qui en raison de son âge ne pouvait servir dans l'armée active, s'occupe, avec la Croix-Rouge américaine, de l'œuvre des prisonniers de guerre ainsi que de l'aide aux orphelins.

En 1919, il se présente à nouveau aux élections à la Chambre des députés, dans son département natal, mais, cette fois encore, il est battu de quelques voix. Cependant, quelques mois plus tard, les élections sénatoriales lui permettent d'accéder au Parlement : le 11 janvier 1920, en effet, il est élu sénateur du Gers au deuxième tour de scrutin par 424 voix sur 707 suffrages exprimés.

Il restera au Sénat jusqu'en 1941, son mandat ayant été renouvelé le 6 janvier 1924, au premier tour, par 474 voix sur 701 suffrages exprimés et le 16 octobre 1932, toujours au premier tour, par 525 voix sur 709 suffrages exprimés, malgré les violentes attaques de ses adversaires. Il était inscrit au groupe de la gauche démocratique.

Au cours de son mandat sénatorial, Jean Philip manifesta une très grande activité. De 1921 à 1934, il fit partie de la commission des affaires étrangères, dont il fut nommé secrétaire à partir de 1925. Il fut membre de la commission des colonies à partir de 1923 et présenta notamment, au nom de cette commission, les rapports relatifs au renouvellement du privilège de la Banque de l'Afrique occidentale française (1929) et de celui de la Banque de l'Indochine (1931). En 1924, il participa aux travaux de la commission de l'hygiène et de la commission de l'enseignement. Mais c'est au sein de la commission des finances, à laquelle il appartenait depuis 1925, que son travail fut le plus remarquable. Il fut chargé d'établir les rapports sur de nombreux projets de loi autorisant des dépenses de caractère éducatif, culturel ou scientifique. A partir de 1927, ses collègues lui confièrent le soin de présenter le rapport spécial sur le budget de l'instruction publique, ce dont il s'acquitta avec brio et ce qui lui permit d'attirer chaque année l'attention des pouvoirs publics sur tous les grands problèmes de l'enseignement. Jean Philip connaissait particulièrement bien ces questions et déposa plusieurs rapports et propositions concernant le

statut du personnel enseignant, la responsabilité de l'Etat et des maîtres, le développement de l'enseignement obligatoire, etc. Il s'intéressa également à des questions juridiques, sociales, agricoles.

Jean Philip fut encore l'auteur de plusieurs interpellations qui donnèrent lieu à des débats animés.

Le 10 juillet 1940, Jean Philip, excusé, ne prit pas part au vote sur le projet de loi constitutionnelle présenté par le gouvernement du maréchal Pétain.

Outre son mandat sénatorial, il avait été investi de diverses fonctions électorales locales puisqu'il était conseiller général du canton de Mauvezin et maire de Mauvezin.

Il ne renonça jamais à sa première vocation : la vocation littéraire : son petit livre sur l'histoire du protestantisme dans le vicomté de Fézensaguet — dont Mauvezin était la capitale — est encore consulté par les spécialistes. Longtemps il collabora à la revue *La France active*, où il écrivait une vivante chronique du Sénat sous le titre *La petite tribune*. Il fut également l'auteur d'un recueil : *Souvenirs d'un parlementaire désabusé* paru dans *La France active* en avril, mai, juin 1936.

PHILIPON EDOUARD, PAUL, LUCIEN), né le 8 janvier 1851 à Lyon (Rhône), mort le 17 mars 1926 à Lyon.

Député de l'Ain de 1885 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 617.)

Réélu aux élections générales du 22 septembre 1899, toujours dans la circonscription de Nantua, par 6.706 voix contre 4.626 à Carrier sur 11.389 votants et 14.471 inscrits, après une campagne durant laquelle il s'oppose au boulangisme, Edouard Philipon, de retour à la Chambre, fait partie des commissions des douanes et des armées et de la commission chargée d'examiner le projet relatif à la liberté d'association. Auteur de propositions de loi sur la propriété littéraire et artistique, le code forestier et les bois des communes, l'organisation municipale, la création d'une caisse nationale d'assurance contre les sinistres agricoles, rapporteur du projet modifiant la loi de 1857 sur les marques de fabrique et de divers projets relatifs au tarif général des douanes (à sa demande sont nés des droits destinés à protéger les articles d'Oyonnax et de Saint-Claude, les fromages et la pâte à papier), il présente, à l'occasion du vote du budget de 1891, des observations sur la gestion des forêts et demande l'uniformisation des retraites douanières.

Durant la campagne électorale de 1899, il se prononce en faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat, de l'extension

du crédit agricole, de l'assistance médicale gratuite et de l'assurance des ouvriers contre les accidents du travail, le chômage et la maladie. Il est réélu le 20 août avec 5.588 voix contre 4.976 à Carrier, son ancien adversaire de 1889, sur 11.121 votants et 13.926 inscrits.

Membre de la commission chargée d'examiner le projet qui proroge le privilège de la Banque de France et de la commission d'enquête sur l'affaire de Panama, auteur de propositions tendant à créer une caisse nationale d'assurance contre les sinistres agricoles, à modifier le code forestier en ce qui concerne les bois des communes et du rapport sur la proposition relative aux dessins et modèles industriels, il intervint dans la discussion des projets de réforme de l'impôt sur les boissons et du tarif général des douanes (1895). A l'occasion du budget de 1896, il demande l'application du régime des pensions militaires aux agents forestiers et aux douaniers. Il revient sur cette question l'année suivante et, lors de l'examen du budget de l'instruction publique de 1897, propose de créer un laboratoire de phonétique expérimentale.

Au cours de la discussion du budget de 1898, Edouard Philippot demande l'application du dégrèvement aux impôts fonciers sur la propriété non bâtie inférieure à 10 francs ainsi qu'aux augmentations des crédits pour les bourses de l'enseignement primaire supérieur et des subventions pour les constructions scolaires.

A l'occasion de diverses interpellations, en mars et avril 1898, il se prononce contre la réduction des droits de douane sur les importations de tissus de soie et pour l'application aux vins de l'Ain et du Jura des mêmes tarifs ferroviaires qu'à ceux du Midi.

Aux élections du 8 mai 1898, il est battu par son même adversaire Carrier, qui obtient 6.273 voix alors que lui-même n'en recueille que 4.439 sur 11.825 votants et 14.587 inscrits.

Il reprend alors sa carrière de magistrat, qu'il poursuit comme conseiller à la Cour d'appel de Lyon. Chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, il meurt à Lyon le 17 mars 1926, à l'âge de 75 ans.

PHILIPOT (ANATOLE), né le 21 juin 1844 à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), mort le 16 septembre 1923 à Vic-de-Chassenay (Côte-d'Or).

Sénateur de la Côte-d'Or de 1907 à 1921.

Propriétaire à Vic-de-Chassenay, localité proche de Semur-en-Auxois, sa commune natale, Anatole Philippot ne commença sa carrière parlementaire qu'en 1907, à l'âge de 63 ans. Il était alors membre du Conseil général de la Côte-d'Or et venait d'en être nommé vice-président.

Il présenta sa candidature au Sénat le 15 décembre 1907 à l'occasion d'une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de l'un des sénateurs de la Côte-d'Or, Louis Hugot, décédé. Son élection fut difficile : ce n'est qu'au troisième tour de scrutin qu'il l'emporta sur son principal adversaire, le général André, par 522 voix contre 474, sur un total de 1.004 suffrages exprimés.

En revanche, lors du renouvellement de 1912, le 7 janvier, il fut réélu au premier tour, avec 611 suffrages sur 1.009 suffrages exprimés.

Anatole Philippot appartenait au groupe de l'union républicaine. Il participa assez peu aux travaux du Sénat. Sa principale intervention au cours des débats fut celle qu'il fit en qualité de président de la commission chargée d'examiner la proposition de loi tendant à assurer le secret et la liberté du vote et la sincérité des opérations électorales, proposition qui fut adoptée par le Sénat le 1^{er} mars 1910.

En raison de son âge, il ne se représenta pas lors du renouvellement du 9 janvier 1921 et mourut peu de temps après, le 16 septembre 1923. Il avait 79 ans.

PHILIPPE (AMBROISE), né le 22 avril 1871 à Quintin (Côtes-du-Nord), mort le 3 mars 1937 à Namur (Belgique).

Député des Côtes-du-Nord de 1898 à 1902

Négociant, conseiller municipal à Quintin, Ambroise Philippe est élu député lors des élections générales du 8 mai 1898 sous l'étiquette républicain progressiste, dans la 2^e circonscription de Saint-Brieuc, avec 9.597 voix contre 9.105 au vicomte de La Noue, conservateur, député sortant, sur 24.652 voix et 18.870 votants.

Au Palais Bourbon, il est membre de la commission du commerce et de l'industrie. Secrétaire d'âge en 1899, il n'osa jamais affronter la tribune au cours de son mandat.

Il ne se représente pas aux élections législatives de 1902 et meurt en Belgique, à Namur, le 3 mars 1937, âgé de 65 ans.

PHILIPPOT (ROBERT, JEAN), né le 13 mars 1889 à Castels (Gironde).

Député de Lot-et-Garonne de 1936 à 1940.

Employé des P.T.T., membre du parti communiste depuis sa fondation, Robert Philippot est élu conseiller général du canton de Port-Sainte-Marie en octobre 1934 et conseiller municipal de cette ville en 1935.

Il conquiert le siège de député aux élections législatives des 26 avril et

3 mai 1936, dans la circonscription d'Agen, au second tour de scrutin, avec 7.154 voix sur 17.043 votants et 19.636 inscrits, contre 6.214 à Seillan, républicain indépendant et 3.425 à Martin, radical-socialiste, député sortant.

Au Palais Bourbon, il siège sur les bancs du groupe communiste et fait partie des commissions de la marine marchande, des boissons, des P.T.T. et de la marine militaire.

Lors du vote du collectif pour l'exercice 1936, il demande l'abrogation de la majoration du permis de chasse. Il prend part à la discussion du budget des travaux publics de 1937 (réglementation des ouvertures du canal du Midi), de celui des Pensions (retard des affaires soumises par les agriculteurs à l'office national des anciens combattants) ; de ceux des P.T.T. de 1937, 1938 et 1939 (poste aérienne, augmentation des moyens du service des ambulants, réajustement de salaires). Il proteste contre les mesures prises à l'égard du personnel des P.T.T. à l'occasion de la grève du 30 novembre 1938. Il demande à plusieurs reprises, notamment à l'occasion du vote du budget de l'Agriculture de 1939, la création d'une caisse d'assurance contre les calamités agricoles ; le 31 mars 1939, il annonce au nom du groupe communiste que celui-ci votera la loi portant statut du métayage.

Avec les autres députés communistes, il est déchu de son mandat le 20 février 1940.

PHILIPPOTEAUX (AUGUSTE), né le 17 avril 1821 à Sedan (Ardennes), mort le 21 février 1895 à Sedan.

*Député des Ardennes
de 1876 à 1885 et de 1893 à 1895.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 619.)

Il retrouve son siège de député aux élections d'août 1893, où il obtient 7.554 voix contre 6.652 à Lassalle, sur 14.421 votants et 17.775 inscrits. Il prend part à la discussion du projet tendant à réprimer les menées anarchistes (29 juillet 1894) pour donner son appui au gouvernement présidé par Charles Dupuy.

Il meurt en cours de mandat le 21 février 1895, à l'âge de 73 ans, dans sa ville natale.

PHILIPPOTEAUX (HENRI), né le 19 janvier 1866 à Launois (Ardennes), mort le 16 novembre 1935 à Launois.

*Député des Ardennes de 1919 à 1930.
Sénateur des Ardennes de 1930 à 1935.*

De brillantes études ayant fait de lui un docteur en droit. Henri Philippoteaux

embrasse la carrière d'avocat à Rocroi. Il se tourne quelques années plus tard vers la politique locale. Ses concitoyens l'élisent conseiller municipal en 1900 et il devient maire de sa ville en 1912. Après la victoire, démobilisé, il retrouve ses fonctions dans un pays dévasté. Dès lors il consacrera tous ses efforts à l'œuvre de restauration de sa province natale.

Le 16 novembre 1919 il est élu député et inscrit au groupe républicain socialiste et socialiste français. Il est réélu le 11 mai 1924 en tête de liste du cartel des gauches et le 22 avril 1928 au second tour par 6.396 voix sur 11.771.

A la Chambre des députés, son dynamisme lui vaut de devenir membre de nombreuses commissions : du travail, de l'Alsace-Lorraine (dont il est vice-président), de législation civile et criminelle, plus tard des finances. Mais le domaine où son ardeur au travail se manifeste le plus c'est celui de la commission des régions libérées dont il assume avec autorité la présidence.

Ses interventions sont très nombreuses tout au long de sa carrière de député et concernent la situation des personnes et des territoires envahis, les dommages de guerre, les réparations en nature, et la législation sur les loyers. Dépôts de propositions de loi, rapports, et même interpellations témoignent de son activité.

Sa participation aux travaux de la commission des finances à partir de 1924 élargit son horizon aux problèmes de crédit et à ceux des chemins de fer dont il rapporte le budget.

A 64 ans, le 28 janvier 1930, il démissionne de son mandat de député pour achever sa carrière au Sénat. Il y est élu sénateur des Ardennes le 20 octobre 1929, mais au troisième tour seulement par 418 voix sur 824.

Au Luxembourg, inscrit au groupe de la gauche démocratique, il fait partie des commissions des douanes, de législation civile et criminelle, des mines et bien entendu des départements libérés. Il intervient chaque année dans les débats budgétaires.

Le 16 novembre 1935, il meurt au lieu où il était né, âgé de 69 ans.

PIC (HENRI, FRÉDÉRIC), né le 9 juin 1879 à Donzy (Nièvre)

Député de la Seine de 1928 à 1936.

Fils d'instituteur, il entra à la préfecture de la Nièvre à la fin de ses études secondaires mais, en même temps, fit son droit et obtint son doctorat. Réçu au ministère de l'Intérieur, il devint secrétaire de la Direction de l'Assistance et de l'hygiène publiques. Il fit la guerre de 1914 qu'il termina comme officier d'administration.

Il sera maire de Vanves de 1919 à 1940.

Président de l'Union amicale des maires de la Seine, sous-directeur aux

Régions libérées et officier de la Légion d'honneur, il se présente aux élections générales de 1928 dans la 9^e circonscription de Sceaux, canton de Vanves. En tête au premier tour, mais de fort peu (7 604 voix contre 7 415 à son suivant immédiat), il fut élu au second avec 12 992 voix sur 23 752 votants contre 10 006 à Piginnier. Il avait placé sa candidature sous le signe de la politique de Poincaré : gouvernement d'union nationale, relèvement du franc, mais aussi « grandes réformes démocratiques, économiques et sociales ». Il était partisan notamment du vote des femmes et du vote obligatoire, réclamait une décentralisation dans le cadre de la région et aurait voulu que les grandes collectivités professionnelles fussent associées à la préparation des lois.

Il devint membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale ; de celle de l'hygiène et de celle de l'Alsace-Lorraine. Il déposa quatre propositions de loi dont l'une tendait à interdire aux parlementaires d'accepter la défense d'intérêts particuliers contre l'Etat. Il présenta un certain nombre de rapports, notamment sur l'organisation municipale, la suppression des faubés industrielles. Il proposa trois ordres du jour motivés à propos du respect de la liberté individuelle, de la grève des postiers et enfin la politique générale du gouvernement.

Aux élections générales de 1932, il se présenta dans la même circonscription. Largement en tête cette fois dès le premier tour (11 288 voix contre 8 217 pour Piginnier), il fut élu au second avec 13 085 voix sur 26 505 votants. Il s'était présenté comme radical indépendant, reprenant sensiblement son programme de 1927. Membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, de celle des comptes définitifs et des économies et de celle de l'hygiène, il se consacra plus particulièrement à ses tâches municipales. En 1933, il fut nommé membre du Comité supérieur de l'aménagement de la région parisienne.

En 1936, de nouveau candidat aux élections législatives, Pic fut distancé au premier tour par Piginnier, communiste qui obtint 12 495 voix contre 10 613 seulement pour Pic, et fut battu au second, n'obtenant que 12 089 voix contre 18 531 pour Piginnier, sur 31 431 votants.

On s'accorde à considérer que son activité comme maire de Vanves fut considérable.

PICARD (ALFRED, MAURICE), né le 21 décembre 1844 à Strasbourg (Bas-Rhin), mort le 8 mars 1913 à Paris.

Ministre de la Marine
du 22 octobre 1908 au 24 juillet 1909.

Ancien élève de l'École polytechnique et de l'École des ponts et chaussées, il participa aux travaux du canal de Suez en 1867. En 1870, il prit part à la dé-

fense de Paris. Ingénieur en chef des ponts et chaussées en 1880, Alfred Picard devint directeur au cabinet du ministre des Travaux publics. Conseiller d'Etat en service extraordinaire, puis en service ordinaire, directeur des routes, de la navigation et des mines, puis directeur des chemins de fer, il fut nommé en 1891 commissaire général de l'Exposition universelle de 1900. Il obtint à l'ouverture de l'exposition (qui lui valut d'ailleurs quelques critiques) la grand-croix de la Légion d'honneur. Il devint membre de l'Académie des sciences en 1902.

Il fut choisi par Clemenceau comme ministre de la Marine en 1908 et le resta pendant huit mois, du 22 octobre 1908 au 24 juillet 1909. Il défendit avec beaucoup de fermeté l'action de son ministère contre les attaques dont il était l'objet, soit de la part de parlementaires, soit de la part de certains amiraux. Il releva de son commandement l'amiral Germinet qui avait accordé à plusieurs journaux des interviews dans lesquelles il assurait que la marine de guerre française serait incapable de remplir son rôle : Alfred Picard eut à soutenir une difficile discussion en séance publique à ce sujet.

En 1912, il fut nommé vice-président du Conseil d'Etat.

Il mourut à Paris le 8 mars 1913, à l'âge de 68 ans. Le Parlement lui vota des obsèques aux frais de l'Etat.

PICARD (ARSÈNE), né le 23 novembre 1831 à Carville (Calvados), mort le 15 juin 1899 à Paris.

Député du Calvados de 1876 à 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 621.)

Arsène Picard qui avait abandonné la compétition électorale après ses échecs de 1877 et 1878, était devenu trésorier-payeur général du Nord.

Il était toujours conseiller général du Calvados et maire de Carville lorsqu'il mourut, le 15 juin 1899, à Paris, à l'âge de 68 ans.

PICARD (EUGÈNE, ARTHUR), né le 8 juillet 1825 à Paris, date et lieu de décès non connus.

Député des Basses-Alpes
de 1876 à 1877 et de 1878 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 621.)

En 1889, Arthur Picard se représenta dans la circonscription de Castellane : moins heureux encore qu'en 1885, il n'obtint que 587 voix sur 4 265 votants et ne se représenta plus.

PICARD (CAMILLE), né le 21 août 1872 à Lamarche (Vosges).

Député des Vosges de 1910 à 1919, de 1924 à 1928 et de 1932 à 1936.

Editeur, publiciste, maire de Lamarche et chevalier de la Légion d'honneur, Camille Picard se présenta aux élections générales de 1910 dans la circonscription de Neufchâteau (Vosges). En tête dès le premier tour avec 6.137 voix sur 12.808 votants, il fut élu au second avec 6.459 voix sur 12.947 votants, précédant toutefois de peu son suivant immédiat, Maljean, qui obtenait 6.365 voix. Il s'était présenté comme « républicain convaincu, partisan de toutes les réformes bienfaisantes ». Il avait annoncé qu'il s'inscrirait au groupe de la gauche républicaine radicale.

A la Chambre, il devint notamment vice-président de la commission du commerce et de l'industrie et secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi instituant une « fête nationale de Jeanne d'Arc - fête du patriotisme ». En 1911, c'est lui qui déposa un ordre du jour motivé à la suite des interpellations sur l'organisation du haut-commandement.

Devenu conseiller général, Camille Picard se présente de nouveau à Neufchâteau aux élections générales de 1914. Il fut, cette fois, élu dès le premier tour, avec 6.195 voix sur 12.250 votants. Il s'était déclaré pour « une République qui ne jette l'anathème sur personne » et avait rappelé qu'il avait voté la nouvelle loi de recrutement. Il devint membre de la commission de l'armée et de celle des postes. Il déposa une proposition de loi contre le commerce et l'accaparement des espèces et monnaies nationales. Il fut rapporteur des diverses propositions sur la gratuité des envois postaux aux mobilisés.

En 1916, il déposa un ordre du jour à la suite de la discussion de diverses interpellations, en comité secret, sur la conduite de la guerre et l'organisation de la nation pour obtenir la victoire.

En 1917, il fut élu secrétaire de la Chambre.

Après avoir fait la guerre comme lieutenant d'infanterie affecté à l'état-major d'une armée, il obtint une citation en 1917 et reçut la Croix de guerre.

Il se présenta aux élections législatives de 1919 sur la liste d'union républicaine démocratique qui n'eut aucun élu, il n'obtint que 28.818 voix sur 79.877 votants.

En 1924, candidat sur la liste républicaine d'union des gauches, il en fut le seul élu avec 18.874 voix sur 89.925 votants. Il avait également repris le « programme minimum du cartel des gauches ». Membre de la commission de l'armée et de celle des régions libérées, puis de celle des marchés, il déposa notamment une proposition de loi tendant à rétablir le scrutin uninominal d'arrondissement.

Candidat en 1928, il n'obtint, dans la circonscription de Neufchâteau, que 6.355

voix au premier tour et 6.669 au second, précédé chaque fois de peu par Barbier (6.481 puis 6.943 voix).

En 1932, c'est dès le premier tour qu'il l'emporta sur Barbier avec 6.699 voix contre 6.196 sur 13.378 votants. Il avait renforcé sa situation locale et avait été nommé conseiller du commerce extérieur et officier de la Légion d'honneur.

Membre de la commission du commerce et de l'industrie et de celle des P.T.T., il demanda en particulier à interpellier le gouvernement sur le respect des citoyens et des biens français en Pologne (1934).

En 1935, intervenant au nom de son groupe, il se prononça pour l'application des sanctions à l'Italie en regrettant « la rigueur du devoir présent qui nous oblige à faire respecter le droit... contre une nation européenne s'insurgeant contre la loi internationale ».

En 1936, précédé par Boucher au premier tour, il fut battu au second, n'obtenant que 6.568 voix contre 7.040 sur 13.746 votants.

PICHAU (JEAN, François), né le 23 juillet 1843 à Saint-Christophe-Entre-Deux-Guiers (Isère), mort le 18 avril 1914 à Saint-Laurent-du-Pont (Isère).

Député de l'Isère de 1902 à 1906.

Issu d'une famille de modestes cultivateurs — il dira plus tard à ses électeurs qu'il ne commença ses études qu'à l'âge de 15 ans — il devint agent-voyer à Saint-Laurent-du-Pont, commune dont il fut élu conseiller municipal en 1885, puis maire en 1888. En 1889, il fut élu conseiller général et devint membre de la commission départementale.

Candidat aux élections générales de 1902 dans la 2^e circonscription de Grenoble, il fut devancé au premier tour par Zévaès, député sortant, qui obtint 9.808 voix contre 9.015 pour Pichat, mais l'emporta au second avec 12.894 voix sur 23.979 votants.

Il s'était présenté comme candidat d'union républicaine contre toutes les réactions anciennes. L'Empire, la royauté, le cléricalisme — ou nouvelle — le collectivisme. Il se prononçait « pour les réformes réalisables » contre les « promesses chimériques des révolutionnaires ».

Il s'inscrivit au groupe de l'action libérale. Membre de diverses commissions, il intervint quatre fois en séance publique, toujours sur le même problème, le projet de chasser les Chartreux de l'Isère, projet auquel il s'oppose vigoureusement, tant au Conseil général qu'à la Chambre des députés. Architecte de la Grande Chartreuse, il fut accusé, en séance publique par son ancien rival Zévaès, d'être « l'agent des Chartreux » et « de ne siéger que par les millions des Chartreux ». Zévaès fut rappelé à l'ordre par le président de séance. Il eut une vive discussion en séance avec Emile Combes, président

du Conseil, au sujet de cette affaire qui fit quelque bruit à l'époque.

De nouveau candidat aux élections générales de 1906, dans la même circonscription, il arrive en tête au premier tour avec 7.215 voix, devant Cornand 6.232. Mais au second tour, ce fut Cornand qui l'emporta nettement avec 11.373 voix sur 21.419 votants devant Pichat, 9.656 voix. Election assez curieuse d'ailleurs car les autres candidats du premier tour s'étaient maintenus mais n'obtinrent qu'un nombre dérisoire de voix (Brizon 32, Capitant 19) et ce sont leurs anciens suffrages, inégalement répartis, qui assurèrent le succès de Cornand qui avait annoncé sa volonté de « reprendre à la réaction la deuxième circonscription de Grenoble ».

François Pichat ne se représenta pas et mourut à Saint-Laurent-du-Pont le 18 avril 1914, à l'âge de 70 ans.

PICHERY (PIERRE), né le 14 juin 1863 à Villeny (Loir-et-Cher).

*Député de Loir-et-Cher
de 1902 à 1920.*

*Sénateur de Loir-et-Cher
de 1920 à 1941*

Pierre Pichery appartenait à une vieille famille de Cour-Cheverny (Loir-et-Cher) où ses ancêtres exerçaient la médecine depuis de nombreuses générations. Son père avait abandonné la tradition familiale pour étudier le droit et s'installer comme industriel non loin de son pays natal, à Villeny, où il acquit le domaine de Bonneville.

Pierre Pichery fit ses études à Paris et y demeura ensuite un certain temps, s'adonnant à des recherches d'histoire locale. Puis il revint à Villeny pour s'occuper du domaine que lui avait laissé son père. C'est ainsi qu'il fut conduit à s'intéresser aux questions agricoles et qu'il fut bientôt appelé par ses concitoyens à siéger dans les diverses assemblées locales et ensuite à les représenter au Parlement au cours d'une carrière publique fort longue qui ne connut aucune interruption.

En 1892, il entre au conseil municipal de Villeny dont il sera maire à partir de 1900. Il siège au conseil d'arrondissement de 1895 à 1897 et est élu pour la première fois conseiller général dans le canton de Neung-sur-Beuvron le 7 mai 1899. En 1902, il se présente aux élections législatives dans la circonscription de Romorantin : il est élu député le 11 mai, l'emportant de peu au second tour par 7.818 voix contre 7.240 à son concurrent Georges Martin, ancien sénateur. Pierre Pichery sera ensuite constamment réélu en rencontrant de moins en moins d'opposition.

Le 6 mai 1906, il obtient 11.382 suffrages sur 16.225 suffrages exprimés ; le 24 avril 1910, il est seul candidat et obtient 10.881 suffrages sur les 19.543 inscrits ; le 26 avril 1914, c'est par 10.792 voix sur 14.684 suffrages exprimés qu'il

est réélu ; enfin, aux élections du 16 novembre 1919, il arrive en tête de la liste républicaine radicale, avec 19.089 suffrages.

Très peu de temps après cette dernière élection, il est amené à quitter la Chambre des députés — dans laquelle il a siégé pendant quatre législatures complètes — pour entrer au Sénat. Il est en effet élu sénateur de Loir-et-Cher le 11 janvier 1920, au deuxième tour de scrutin, par 317 voix sur 620 suffrages exprimés et, en conséquence, se démet de son mandat de député le 22 janvier suivant. Il sera confirmé dans son mandat sénatorial le 6 janvier 1924, au premier tour, par 517 voix sur 588 suffrages exprimés et le 16 octobre 1932, au troisième tour, par 418 voix sur 620 suffrages exprimés.

Ainsi, Pierre Pichery a représenté au Parlement son département de Loir-et-Cher, de façon continue, de 1902 à 1941, date d'expiration de son dernier mandat sénatorial. Il s'était inscrit au groupe de la gauche radicale au Palais Bourbon et, au Sénat, au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, avant de devenir non-inscrit pendant les dernières années.

Comme député, il fit partie, durant la guerre de 1914-1918, de la commission des affaires extérieures et de la commission de l'armée, commissions qui lui confièrent plusieurs missions à accomplir : il se rendit, notamment, deux fois auprès de l'armée d'Orient, fit un rapport sur la Grèce et un autre sur l'accord franco-anglais relatif au statut de la Syrie, accord qui prévoyait de placer sous influence française la région pétrolière de Mossoul. Il avait également participé aux travaux de la commission de législation fiscale depuis 1902 et présenté à ce titre plusieurs rapports.

Au Sénat, il fut membre de la commission des chemins de fer et des travaux publics, de la commission des douanes et, en 1938, de la commission des affaires étrangères. Mais les questions sociales — en particulier celles qui concernaient l'agriculture — retenaient aussi son attention : c'est ainsi qu'il déposa en 1937 une proposition de résolution relative à l'application à l'agriculture de la législation sur les allocations familiales.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota en faveur du projet de loi constitutionnelle présenté par le gouvernement du maréchal Pétain.

PICHON (LOUIS, GABRIEL), né le 11 juin 1849 à Brest (Finistère), mort le 12 août 1916 à Treflez (Finistère).

Député du Finistère de 1897 à 1898.

Sénateur du Finistère de 1900 à 1916

Louis Pichon, avant d'entrer dans la politique, avait fait une brillante carrière d'ingénieur. Entré à l'École polytechnique en 1870, il avait, à sa sortie,

opté pour le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées. La guerre avec l'Allemagne le voit servir comme sous-lieutenant d'artillerie et prendre part à la défense de Paris.

En 1887 il est ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, mais ce technicien n'est pas étranger à la politique car il est maire de la petite ville de Treflez. Aussi n'est-il pas étonnant qu'à l'occasion d'une élection partielle en 1897, il devienne député de Brest, en remplacement de l'amiral Vallon, décédé. Il recueille au second tour 4.853 voix contre 4.167 à son concurrent Isnard.

Inscrit au centre gauche et à la gauche républicaine, son passage à la Chambre ne sera marqué que par quelques interventions sur les sujets techniques dont il est professionnellement expert. En effet, aux élections de 1898, il perd son siège de député.

Ce n'est que deux ans plus tard qu'il se présente à une élection sénatoriale, le 28 janvier 1900 où, avec 794 voix sur 1.234 il est élu en remplacement de Savary, décédé. Dès lors, il sera constamment mandaté par ses concitoyens pour les représenter au Luxembourg : le 4 janvier 1903, il l'emporte par 644 voix sur 1.273 votants, et le 7 janvier 1912 par 732 voix sur 1.315 votants ; il est seul élu au premier tour.

Inscrit à la gauche républicaine, représentant du grand port de guerre breton, tout sujet abordé par le Sénat et touchant à la marine le voit intervenir : projet d'augmentation de la flotte (1900), médaille des vieux marins, organisation du corps des officiers de marine (1901), marine marchande (1902), recrutement de l'armée (1903), programme naval (1906), etc. Il s'intéresse cependant aussi aux questions de santé publique, aux questions agricoles et même à l'organisation administrative jusqu'en 1906, il dépose une proposition de loi tendant à la suppression des sous-préfets.

Sénateur de la Bretagne catholique, il se battra avec courage en 1905 et 1906 contre la loi de séparation des Eglises et de l'Etat et la limitation de l'exercice des cultes, démontrant dans une intervention vibrante où il mettait toute la profondeur de la conviction de sa foi, que la loi de séparation était moins libérale de l'édit de Nantes qu'Henri IV octroya aux protestants.

Il est mort le 12 août 1916 dans sa propriété de Toullouarn, à Treflez, âgé de 67 ans.

PICHON (STEPHEN. JEAN. MARIE), né le 10 août 1857 à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), mort le 18 septembre 1933 à Versen-Montagne (Jura).

Député de la Seine de 1885 à 1893

Sénateur du Jura de 1906 à 1924.

Ministre des Affaires étrangères du 25 octobre 1906 au 2 mars 1911, du 22 mars au 9 décembre 1913 et du 16 novembre 1917 au 20 janvier 1920.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 624.)

Une campagne très vive oppose Stephen Pichon, homme d'extrême gauche, le 22 septembre 1889 dans la 2^e circonscription de la Seine (XIV^e arrondissement) à Michelin, député sortant, boulangiste révisionniste, arrivé en tête au premier tour, mais qu'il bat au second tour avec 2.663 voix sur 5.487 votants, contre 2.512 à son concurrent.

Inscrit au groupe radical, il est nommé en 1889 secrétaire à la Chambre des députés et membre de la commission du budget au nom de laquelle il rapporte le budget des affaires étrangères. Son anticléricalisme ne tarde pas à se manifester : amendement portant réduction des crédits affectés à l'ambassade du Vatican (1890) ; dépôt d'une proposition de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, interpellation sur les désordres survenus en l'église Saint-Merri le 22 mars 1892 ; discours contre les congrégations religieuses (1892).

Aux élections de 1893, son combat contre son concurrent, Michelin, tourne à l'avantage de ce dernier. Au premier tour, sur 5.219 votants il recueille 2.114 voix et son concurrent 2.471 ; au second tour, sur 5.151 votants Michelin est élu par 2.637 voix contre 2.175 à Pichon.

Ce dernier entra alors dans la diplomatie et occupa successivement les postes de ministre plénipotentiaire à Port-au-Prince (1894), d'envoyé en mission spéciale à Santo-Domingo où il procéda au rétablissement des relations diplomatiques entre la France et la République dominicaine ; de ministre plénipotentiaire à Rio-de-Janeiro (1895). Il signa, après l'avoir négocié, le traité de délimitation de la Guyane française (1897), fut envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Pékin (1897) où il fut assiégé par les Boxers en 1900. Délivré par les troupes alliées, il prit part comme plénipotentiaire de la République aux négociations collectives des puissances avec la Chine (1900-1901) et fut nommé résident général à Tunis le 19 mars 1901.

Il fait sa rentrée politique en 1906. Conseiller général du Jura, il fut élu sénateur le 7 janvier 1906 (au premier tour) par 642 voix sur 845 votants. Au Luxembourg, il siège dans les rangs du groupe radical-socialiste et de la gauche démocratique. Quelques mois après il commence une carrière ministérielle qui le fait participer à cinq gouvernements en onze ans, avec deux interruptions seulement.

En octobre 1906, Clemenceau n'ayant pu obtenir la collaboration ni de Léon Bourgeois, dont l'état de santé laissait à désirer, ni de Poincaré, ministre des Finances du gouvernement précédent dont le projet de budget pour 1907 avait été détruit par la crise, s'adresse à son ami Stephen Pichon dont il fait son mi-

nistre des Affaires étrangères. Constitué le 25 octobre, ce ministère devait durer jusqu'au 20 juillet 1909, date à laquelle il est renversé à l'initiative de Delcassé. Stephen Pichon conserve son portefeuille dans les deux ministères Briand qui lui succèdent (24 juillet 1909, 3 novembre 1910, 27 février 1911).

Durant cette période, il est bien entendu amené à faire de nombreuses interventions devant la Chambre et le Sénat. A chaque occasion, c'est lui qui se heurte, au nom du gouvernement, à Jaurès adversaire résolu de la politique coloniale de la France qui multiplie, à ce sujet, les attaques à la Chambre. Stephen Pichon ne manque pas, à chaque occasion, de développer la thèse selon laquelle toute l'action française au Maroc résulte d'une « fidélité consciencieuse aux termes de l'Acte d'Algésiras ». Défend-il un projet de loi relatif au chemin de fer colonial de Djibouti à Addis-Abeba (29 mars 1909), c'est encore Jaurès qui mène l'attaque.

Il lui est aussi revenu de soutenir l'utilité de l'emprunt russe de 300.000 F à la veille de son émission en France. A Rouanet qui exprime des critiques très vives, il répond que « le gouvernement ne saurait s'opposer à cette émission dont les fonds seront utilisés conformément aux intérêts nationaux des deux pays ». Venant à l'appui du ministre, Caillaux ajouta que « l'épargne française ne court aucun risque... » (21 janvier 1909).

Chaque incident intervenu au Maroc l'amène à s'expliquer devant la Chambre : 26 mars 1907 sur l'assassinat du Dr Mauchamp ; 5 juillet 1907 sur la note franco-anglo-espagnole sur la *statu quo* en Méditerranée et la protestation allemande ; 12 et 13 novembre 1907 sur l'occupation de Casablanca. C'est lui également qui communique au Parlement les observations du gouvernement sur l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie le 7 octobre 1908.

En 1910, il traite longuement devant le Parlement des rapports franco-anglais au sujet des affaires du Centre africain. Dans les discours qu'il prononce en province, il défend avec chaleur la politique du gouvernement et notamment son orientation sociale. Il déclare en effet le 8 juillet 1909 : « Il faut faire des réformes sociales : pour cela consacrer la République et le pouvoir aux républicains ».

Sa carrière ministérielle subit une interruption de deux ans à partir du jour — le 27 février 1911 — où Briand démissionne après avoir constaté l'abandon d'une fraction des républicains et malgré un vote favorable de la Chambre le 24 février.

Stephen Pichon reprend alors sa place au Sénat où il devient rapporteur du budget des Affaires étrangères, domaine sur lequel porteront désormais la plupart de ses interventions : convention avec l'Allemagne et la Belgique au sujet du Congo, discussion sur la situa-

tion des protectorats, crédits supplémentaires pour le Maroc.

Il retrouve son portefeuille de ministre des Affaires étrangères dans le ministère Barthou du 22 mars 1913 au 2 décembre 1913. Au Sénat, du fait de la guerre, ses interventions se font plus rares. Le 16 avril 1917 il est élu président du Conseil général du Jura. Le 17 novembre 1917, aux heures les plus sombres du conflit, Clemenceau prend la tête du gouvernement et fait à nouveau appel à Stephen Pichon pour diriger le même ministère. Ses interventions suivent le cours des événements tragiques : la défection de la Russie l'oppose le 22 décembre 1917 à Marius Moutet à la Chambre, puis le 11 janvier 1918 il répond à une interpellation socialiste sur les conditions diplomatiques de la guerre et déclare « refuser énergiquement de se jeter dans le guépier du gouvernement maximaliste russe ». Puis ce sont les heures plus claires de l'avance alliée : il parle le 22 octobre 1918 au Sénat sur la libération des régions envahies. Enfin la victoire lui fournit l'occasion de nombreux discours patriotiques : hommage aux alliés victorieux le 7 novembre 1918 dont la Chambre ordonne l'affichage ; communication sur les conditions de l'armistice (11 novembre) ; hommage à la Belgique (22 novembre) ; salut à l'Alsace-Lorraine qui reçoit l'honneur de l'affichage (17 décembre).

L'après-guerre enfin, est illustrée dans un débat de deux jours, les 29 et 30 décembre 1918, où il évoque longuement les problèmes de la politique alliée extérieure pour cette période.

Le ministère Clemenceau s'éteint, sa tâche accomplie, le 18 janvier 1920. Dès lors les interventions de Stephen Pichon se font plus rares dans les débats.

Comme Clemenceau, il s'efface alors de la scène politique. Il meurt le 18 septembre 1933, à Vers-en-Montagne, âgé de 76 ans. Il était commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de nombreuses décorations étrangères.

Outre ses écrits de publiciste dans le *Petit Journal*, il est l'auteur de *La diplomatie de l'Eglise sous la III^e République* (1892) ; *Dans la Bataille* (1908) ; *Rétablissement des relations diplomatiques entre la France et la République dominicaine* ; *Traité d'arbitrage pour la délimitation de la Guyane française*.

PICOT (CHARLES, EUSÈBE, Ernest), né le 9 avril 1848 à Raon-l'Étape (Vosges), mort le 19 avril 1919 à Saint-Dié (Vosges).

Député des Vosges de 1889 à 1890 (invalidé).

Chef de bataillon du génie, ancien attaché au cabinet du ministre de la Guerre, officier de la Légion d'honneur, Picot se présenta comme « révision-

niste » aux élections générales de 1889, dans la 1^{re} circonscription de Saint-Dié. Soutenu par les monarchistes, les radicaux, les socialistes et les boulangistes, Picot l'emporta sur Jules Ferry par 6.385 voix contre 6.210 sur 14.401 inscrits et 12.746 votants.

Le 28 mai 1890, Ernest Picot fut invalidé par la Chambre à la majorité de 274 voix contre 232 sur 506 votants.

De nouveau candidat le 6 juillet 1890, il fut battu par le général Tricoche, n'obtenant que 5.841 voix sur 13.007 votants.

Les problèmes d'invalidation sont souvent délicats : à lire les débats-séances du 13 février 1890 puis du 29 mai 1890, on peut n'être pas absolument convaincu que les faits de « corruption électorale » (par exemple avoir promis une somme d'argent à un cabaretier pour devenir agent électoral ou avoir payé à boire à des électeurs) aient dépassé ce qui était, si l'on peut dire, monnaie courante. La Chambre — il faut bien l'avouer, était politiquement hostile à Picot et voulait « venger » Jules Ferry. Selon les critères retenus contre Picot, on peut se demander combien de députés auraient dû être invalidés. Il y avait même dans la campagne contre Picot un côté assez déplaisant : on l'accusait d'avoir « achevé » les dirigeants ouvriers de la fédération socialiste des Vosges — car il avait obtenu les voix ouvrières — et, d'autre part, d'avoir « un cœur qui battait pour l'Allemagne ».

Il quitta dès lors la scène politique et mourut à Saint-Dié le 19 avril 1919, à l'âge de 71 ans.

PICOT (YVES, EMILE), né le 17 mars 1862 à Brest (Finistère), mort le 19 avril 1938 à La Valette-du-Var (Var).

Député de la Gironde de 1919 à 1932

Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre du 24 juin au 17 juillet 1927.

Yves Picot entre à Saint-Cyr en 1882. Lieutenant-colonel en 1914, il commanda le 249^e régiment d'infanterie. Il fut grièvement blessé à la face en 1917. Mutilé, commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre, il se porta candidat aux élections générales de 1919 dans la Gironde, sur la liste d'union républicaine clemenciste conduite par Pierre Dignac et Georges Mandel : il obtint personnellement 82.793 voix sur 159.336 votants. La liste à laquelle il appartenait enlève d'ailleurs les douze sièges de la Gironde. Dénonçant « l'abjection du bolchevisme », s'en prenant à ceux qui avaient été « pour M. Longuet » ou qui avaient été « les collaborateurs de Malvy ou de Caillaux », les candidats s'étaient présentés comme un symbole de l'union nécessaire pour « rebâtir la France ».

En 1921, il fonda l'Union des blessés de la face, les « Gueules cassées » dont

il fut le président. Il présida également le groupe des députés mutilés.

Pour les élections générales de 1934, l'ancienne liste d'union républicaine de 1919 éclata en au moins trois listes rivales : Picot, Caput, Dignac prirent la tête d'une liste de concentration républicaine; Lorin et Calmès celle d'une liste républicaine indépendante; Mandel, Glotin, Ballande et Frovin celle d'une liste de concorde nationale et d'action républicaine clemenciste, avec l'abbé Bergey.

La liste Picot se réclamait de Poincaré. Dans son manifeste électoral elle dénonçait, assez curieusement, le bloc national de 1919 qui avait « divisé les forces républicaines ». Mandel et ses amis, de leur côté, ne se faisaient pas faute de stigmatiser ceux qu'ils appelaient « ces saxons sans foi, sans opinion, sans conscience ».

Cette division ne manqua pas de produire ses effets : des 12 députés sortants, seuls Picot, Caput et Dignac retrouvèrent leurs sièges. Picot obtint 60.194 voix sur 187.689 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine démocratique et redevint membre des commissions de l'armée et des pensions. Il fut sous-secrétaire d'Etat à la Guerre dans le ministère Briand-Caillaux, du 24 juin au 17 juillet 1927.

Comme député, il continua à s'occuper presque exclusivement des problèmes de l'armée soit, le plus souvent sur des questions très précises, et parfois même de détail, soit sur des problèmes d'ensemble (1927 : réorganisation de l'armée, organisation générale de la nation en temps de guerre; 1928 : recrutement de l'armée).

En tête au premier tour des élections générales de 1928 (avec 4.910 voix contre 3.912 pour Henriot) dans la première circonscription de Libourne, il fut élu au second tour avec 7.809 voix sur 13.753 votants. Il avait rappelé qu'il avait toujours voté contre le cartel, et toujours pour le gouvernement Poincaré dont il approuvait entièrement la politique.

Membre de la commission de l'armée et de celle de la marine militaire, il déposa diverses propositions de loi, dont l'une sur le maintien des élites dans l'armée (1931); il fut le rapporteur de nombreux projets ou propositions de loi sur les problèmes militaires.

De nouveau candidat en 1932 dans la 1^{re} circonscription de Libourne, de nouveau en tête au premier tour avec 6.299 voix, devant Roy, 5.445, il ne se présenta pas au second tour Emmanuel Roy, propriétaire, fut élu avec 7.831 voix sur 14.168 votants.

Il ne se présenta pas aux élections de 1936.

Agé de 76 ans, il mourut le 19 avril 1938, au domaine du Coudon, maison des Gueules cassées, à La Valette-du-Var, près de Toulon. Il était grand officier de la Légion d'honneur.

PIC-PARIS (EUGÈNE, HENRI), né le 29 mars 1836 à Amboise (Indre-et-Loire), mort le 30 juillet 1917 à Tours (Indre-et-Loire).

*Sénateur d'Indre-et-Loire
de 1902 à 1917.*

Propriétaire, maire de Tours, ancien receveur de l'enregistrement, il commence tardivement une carrière parlementaire et est élu pour la première fois au Sénat le 17 août 1902 ; il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique ; il est réélu le 7 janvier 1906.

En dehors de l'expérience générale que lui avait donnée l'administration d'une grande ville, il était spécialement compétent dans les questions fiscales et d'enregistrement.

Tout au long de ses quinze années de mandat sénatorial, il intervient fréquemment dans les discussions budgétaires (contre la compression des bureaux d'enregistrement, sur l'impôt sur les successions et les droits de mutation). Il s'intéresse également à la vie locale, demande une étude au sujet de la navigabilité de la Loire, appuie la suppression de l'autorisation préalable aux communes pour ester en justice. En 1915, il dépose une proposition de loi tendant à modifier plusieurs articles du code civil relatifs au mariage.

Il meurt à l'âge de 81 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur conseiller référendaire à la Cour des comptes.

PICQUART (MARIE, Georges), né le 6 septembre 1854 à Strasbourg (Bas-Rhin), mort le 18 janvier 1914 à Amiens (Somme).

*Ministre de la Guerre
du 25 octobre 1906 au 20 juillet 1909.*

Né le 6 septembre 1854, à Strasbourg, Marie-Georges Picquart fait ses études au lycée de cette ville. Il passe ensuite le concours de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, où il est reçu le 17 novembre 1872. Nommé sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1874, il entre à l'école d'application d'état-major. Fin 1876, il est lieutenant. Le 14 septembre 1880, il est nommé capitaine et envoyé en Algérie, dans un régiment de zouaves. Puis il fait les campagnes du Tonkin et d'Annam. Attaché à l'état-major du général de Courcy, il est décoré de la Légion d'honneur le 5 juillet 1887 et promu chef de bataillon le 14 mai 1888. A son retour en France, il enseigne à l'École de Guerre, avant d'entrer à l'état-major du général de Gallifet, pour le compte duquel il va travailler comme attaché du Deuxième bureau (1894). Quelques mois plus tard, il est nommé à la tête du Service des renseignements, en remplacement du colonel Sandherr.

Nous sommes en juillet 1895. Le capitaine Dreyfus a été condamné pour haute trahison, le 22 décembre 1894.

sans que la preuve formelle des faits qui lui étaient reprochés ait pu être publiquement fournie. A la demande du général de Boisdeffre, le colonel Picquart entreprend discrètement de nouvelles recherches sur cette affaire. Il est alors convaincu personnellement de la culpabilité du condamné de l'île du Diable. Mais les fuites, à l'Etat-Major, continuent et le hasard met bientôt entre les mains du chef du Deuxième bureau un document que l'on appellera par la suite le « petit bleu » adressé au colonel Esterhazy. Sur cet officier, joueur et criblé de dettes, Picquart obtient les renseignements les plus défavorables. Peu après, il découvre que son écriture est identique à celle du fameux « bordereau » primitivement attribué à Dreyfus. S'étant fait communiquer les pièces secrètes au vu desquelles ce dernier a été condamné, il s'aperçoit qu'aucun de ces documents ne contient de preuve sérieuse. Dès lors, sa conviction est faite : le vrai coupable était Esterhazy, on a condamné un innocent. Le colonel Picquart fait part de ses conclusions à ses supérieurs, qui lui recommandent d'abord la prudence, puis s'opposent catégoriquement à la réouverture du dossier.

Homme d'une honnêteté intransigeante, Picquart est scandalisé par une telle attitude. « Je ne sais pas ce que je ferai », déclare-t-il au général Gonse, « mais en tout cas, je n'emporterai pas ce secret dans la tombe ». La réhabilitation de Dreyfus n'aurait probablement jamais été obtenue sans sa ténacité ; mais à ce jeu, le colonel Picquart va briser sa carrière. Autour de lui, au service des Renseignements, il a des rivaux qui, eux, sont bien décidés à empêcher que la lumière se fasse sur l'extrême légèreté, avec laquelle l'état-major a mené toute l'affaire. Au premier rang, le colonel Henry, qui aspire à sa succession et qui n'hésitera pas à fabriquer des faux pour innocenter Esterhazy et accabler Dreyfus. Picquart devenant gênant, le ministre de la Guerre, Billot, sur la suggestion du général Gonse, décide de l'envoyer en province sous prétexte de contrôler le service. Picquart visite plusieurs villes de l'Est, puis Nice et Marseille. Là, il apprend que sa mission est étendue à l'Algérie et à la Tunisie. Persuadé qu'on veut l'éloigner, redoutant qu'un « accident » ne l'empêche de dire ce qu'il sait, il rédige, le 7 avril 1897, à Soussou, un testament dans lequel il raconte comment il est arrivé à la certitude de l'innocence de Dreyfus. Puis il demande un congé pour venir à Paris et confie son secret à un ami, Leblois, qu'il charge d'agir au mieux pour le défendre.

Pendant ce temps, le ton a monté dans la presse, où partisans et adversaires de Dreyfus s'attaquent de plus en plus violemment. L'opinion est passionnée par l'affaire, les récits les plus fantaisistes courrent les salons et les ambassades. Chargé d'enquête sur ces bruits et sur l'activité d'Esterhazy, le général de Pellieux entend Leblois et convoque

Picquart à Paris Interrogé le 26 novembre, le colonel développe longuement toute sa thèse. Mais il ne réussit pas à convaincre son interlocuteur, dont le siège a été fait par Henry Peu après, Esterhazy, sur le conseil de son avocat, demande à passer devant un Conseil de guerre pour prouver son innocence. Le Conseil se réunit le 8 janvier 1898. Picquart est entendu à huis clos. Hareclé par Pellieux, il a l'impression que le procès est dirigé contre lui. De fait, les juges acquittent Esterhazy à l'unanimité, le 9 janvier. Le 10, Picquart, accusé d'avoir fait un faux (le « petit bleu ») et communiqué à un tiers (Leblois) des documents intéressant la défense nationale, est arrêté chez lui et conduit au Mont-Valérien, où il devra faire soixante jours d'arrêt. Trois jours plus tard, le 13 janvier 1898, Zola publie dans *L'Aurore* sa lettre, « l'accuse ».

L'entrée en scène de Zola va donner une nouvelle dimension à l'affaire. Après les accusations portées par le célèbre écrivain contre les plus hauts personnages de l'armée, il est impossible de ne pas l'inculper. Son procès s'ouvre le 7 février devant la Cour d'assises. Picquart, entendu comme témoin, met en cause l'état-major et l'accuse de vouloir cacher, au nom de la raison d'Etat, un crime commis contre la justice. Les débats sont passionnés. Les juges, ébranlés par les dépositions des chefs de l'armée, qui font allusion à un document secret, d'importance nationale, déclarent Zola coupable et le condamnent à un an de prison. Devant la Cour, Henry a traité Picquart de menteur. Un duel à l'épée s'ensuit le 5 mars. Henry est touché au bras. Picquart est mis en réforme pour faute grave contre la discipline.

Le 1^{er} juin 1898, le nouveau ministre de la Guerre, Cavaignac, prononce devant la Chambre un discours où il énumère les preuves sur lesquelles repose sa conviction de la culpabilité de Dreyfus. Dupuy écrit alors au président du Conseil, Henri Brisson, une lettre publique dans laquelle il affirme que deux des documents cités ne sauraient s'appliquer à Dreyfus et que le troisième est un faux. Aussitôt Cavaignac décide de porter plainte contre lui, en vertu de la loi sur l'espionnage. Au moment où le juge chargé d'examiner cette plainte achève son travail, éclate un nouveau scandale : le colonel Henry, convaincu de faux par Cavaignac lui-même, se suicide. Mais ce suicide qui est un aveu ne désarme pas encore les adversaires de Dreyfus. Picquart est transféré au Cherche-Midi, où il restera onze mois, en attendant son jugement définitif. En fait le procès n'aura jamais lieu : le gouvernement, devant l'évidence des faits, a chargé la Chambre criminelle de se prononcer sur une révision de l'affaire Dreyfus. Fin novembre, le colonel Picquart dépose devant la Cour et démontre la collusion de l'état-major avec Esterhazy. Cette fois la vérité semble devoir éclater. Malgré des manœuvres de dernière heure, la Cour, enfin convaincue, décide à l'unanimité, le 3 juin 1899, de casser le jugement de 1894 et

de renvoyer Dreyfus devant le Conseil de guerre de Rennes.

La conséquence immédiate de cet arrêt est le retour de Zola en France et la libération de Picquart. Les débats, à Rennes, s'ouvrent le 8 août. Emahlés de nombreux incidents, ils dureront cinq semaines. Appelé à témoigner, Picquart raconte une fois de plus le rôle qu'il a joué dans toute l'affaire. Le 9 septembre les juges rendent leur sentence : Dreyfus est reconnu coupable, mais le Conseil lui accorde les circonstances atténuantes et la peine de détention est fixée à dix ans. Ce verdict contradictoire provoque une grande stupeur en France et à l'étranger. Les dreyfusards sont divisés sur la question de savoir si le condamné doit ou non demander sa grâce. Picquart, pour sa part, y est hostile ; mais l'épave a brisé Dreyfus, qui se résigne à cette solution. Le 19 décembre 1899, le Président de la République, Emile Loubet, signe le décret de grâce ; et Dreyfus est aussitôt remis en liberté. Officiellement, l'affaire est close. Waldeck-Rousseau dépose au Sénat un projet d'amnistie concernant tous les faits connexes à l'affaire, mais laissant à Dreyfus lui-même la possibilité de solliciter la révision du procès de Rennes. La loi est votée le 2 juin 1900 au Sénat. Le 19 décembre à la Chambre.

Il faudra encore six ans, des débats au Parlement, plusieurs révélations publiques sur des faux utilisés à Rennes, de nouvelles polémiques dans la presse pour que la demande de révision de Dreyfus soit acceptée. Le 12 juillet 1906, la Cour de cassation rend enfin son arrêt et casse le jugement de Rennes. Le soir même, le Conseil des ministres décide, par un projet de loi spécial, de conférer à Dreyfus le grade de chef d'escadron et de nommer Picquart général de brigade.

Ici s'achèvent les tribulations de ce soldat exceptionnel chez qui le sens de l'Etat n'a jamais effacé celui de la justice. Réintégré dans l'armée à dater de 1903, Picquart devient général de division en 1906. Enfin — juste retour des choses — il est nommé ministre de la Guerre dans le cabinet Clemenceau du 25 octobre 1906. Il conservera ce poste jusqu'au 20 juillet 1909, avant d'achever sa carrière comme commandant du deuxième corps d'armée à Amiens.

En 1906, il a publié un livre, *De la situation faite à la défense militaire de la France*.

Après sa mort, survenue le 18 janvier 1914, le Parlement décide que ses obsèques auront lieu aux frais de l'Etat.

PIERANGELI (HENRI), né le 23 janvier 1875 à Bastia (Corse).

*Député de la Corse de 1906 à 1924
et de 1928 à 1932*

Avocat, docteur en sciences politiques et économiques, substitut du procureur de la République à Bastia (1900), prési-

dont honoraire du tribunal de Corte, conseiller général du canton de Moita et secrétaire du Conseil général, Henri Pierangeli se présenta aux élections législatives de mai 1906 dans l'arrondissement de Bastia. Dans sa déclaration d'intentions, il se situe au centre de la majorité modérée de l'époque, se contentant de repousser « les théories descriptives de l'internationalisme » et de l'antimilitarisme » et insistant surtout sur la nécessité du relèvement économique de la Corse.

Ces élections scroient le début d'une longue carrière parlementaire. En effet, au premier tour, le 13 mai, il arrive au second rang avec 4 931 voix, précédé par Gaudin 6.049, mais devançant le colonel Astima, 2.432 voix, député sortant, qui se retire. Au second tour, le 20 mai, il emporte par 7 379 voix contre 6 730 à Gaudin sur 14.171 votants. Le 24 avril 1910, il est réélu dès le premier tour, distançant Joseph Ajaccio par 7 380 voix contre 4.174. Le 10 mai 1914, il s'impose au second tour avec 8 343 voix sur 9.571 votants (à peine 40 % des inscrits), après avoir devancé au premier tour, avec 6.015 voix, Casabianca qui recueille 4.445 voix et Ajaccio 1.343. Aux élections de novembre 1919, qui se font au scrutin de liste, il est élu sur la liste des républicains de gauche. Mais il échoue en mai 1924 sur la liste d'union républicaine. Il prendra sa revanche le 22 avril 1928, après le rétablissement du scrutin uninominal : il l'emporte en effet au premier tour par 5 928 voix contre 5 647 à Morogiafferri.

Au cours de cette longue carrière parlementaire, Henri Pierangeli fait évidemment partie de nombreuses commissions : administration générale des cultes et de décentralisation (1906), douanes civiles et militaires (1914), législation civile (1916), marine militaire (1920), travail (1923), suffrage universel (1928), législation civile et criminelle (1929), hygiène (1931).

Ceci l'amènera à s'intéresser aux sujets les plus divers : organisation du service des améliorations agricoles (1917), pensions de la Caisse des invalides de la marine, création de nouvelles ressources fiscales (1920), élections des députés, à propos desquelles il dépose un contreprojet en 1932.

Mais il s'attache surtout à défendre les intérêts de son île, prenant part à la discussion du budget des travaux publics pour 1911 à propos des routes nationales de la Corse et du projet de loi relatif à la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio et à l'exploitation du réseau des chemins de fer de la Corse et présentant des observations sur le régime douanier de la Corse lors de la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits provisoires applicables au troisième trimestre de 1916.

Il se présenta à nouveau aux élections du 1^{er} mai 1932 mais son échec dès le premier tour (5.279 voix contre 6.145 à Campinchi qui est élu) met fin à vingt-deux ans de présence au Parlement.

Henri Pierangeli avait publié en 1897 : *De la mutualité appliquée au crédit agricole en France et à l'étranger* et en 1907 *Le paludisme en Corse et l'assainissement de la côte orientale*.

PIERARD (baron ANDRÉ), né le 7 mars 1854 à Paris, mort le 5 mars 1906 à Alger (Algérie).

Député de la Seine-Inférieure de 1889 à 1893.

Ancien secrétaire de la direction des Chemins de fer dont son père avait été directeur général, propriétaire du château de lous-Vents en Seine-Inférieure, le baron André Pierard commence très tôt une carrière politique locale puisqu'il est déjà conseiller général de son département, maire de Gruchet-les-Vallées et président du comice agricole de son arrondissement alors qu'il n'a que 29 ans.

Il se présente aux élections législatives du 4 octobre 1885, mais le scrutin de liste ne lui est pas favorable et bien qu'il ait recueilli 61.543 suffrages, il n'est pas élu. En 1889, les comités locaux le désignent comme candidat conservateur monarchiste aux élections du 22 septembre, dans la 3^e circonscription du Havre. le scrutin uninominal ayant remplacé le scrutin de liste. Lui-même se présente aux élections comme désirant non pas remettre en question la forme du gouvernement, mais modifier le système du gouvernement pour rendre la prospérité au travail national par des lois franchement protectrices, par une diminution des charges des travailleurs et par le rétablissement de l'ordre dans les finances. Il est élu dès le premier tour par 9.153 voix contre 7.311 à Delaunay, candidat républicain, sur 16.544 votants.

A son arrivée au Palais Bourbon, il est nommé membre de la commission relative à la réglementation du travail. Il dépose une proposition de loi visant à modifier la durée du travail dans les usines et les manufactures et une autre relative à la réglementation du travail des femmes, filles mineures et enfants dans l'industrie, qu'il rapporte lui-même et à la discussion de laquelle il participe activement.

Il se représente aux élections de 1893 mais il ne recueille que 7.161 voix et son adversaire, Desgenétais, qui en totalise 8.530, est élu dès le premier tour.

De passage à Alger au début de mars 1906, le baron Piérard y mourut subitement ; il avait 52 ans et était chevalier de la Légion d'honneur.

PIERRE (Marius, Eugène), né le 26 novembre 1864 à Marseille (Bouches-du-Rhône), mort le 9 décembre 1937 à Marseille.

Député des Bouches-du-Rhône de 1932 à 1936

Après des études accomplies à Lyon, à Marseille et à Paris qui le conduisent à l'École des sciences politiques et au titre de docteur en droit, Eugène Pierre s'inscrit au barreau de Marseille où il exercera la profession d'avocat de 1892 à 1935. Il se lance bientôt dans l'action municipale. En 1902, il est conseiller municipal et premier adjoint de sa ville. En 1914, il en devient maire et le reste jusqu'en novembre 1919. La même année il obtient le mandat, qu'il conservera jusqu'à sa mort, de conseiller général.

Ce n'est pourtant qu'à l'âge de 67 ans qu'il se présente aux élections législatives dans la 4^e circonscription de Marseille. Il est élu député le 1^{er} mai 1932, dès le premier tour, ayant recueilli 7.924 suffrages contre 4.382 au député sortant, Régis, républicain de gauche.

A son arrivée au Parlement, il s'inscrit au groupe des indépendants. Il fait preuve, pendant la durée de son mandat, d'une grande activité. Sa qualité de membre des commissions du commerce et de l'industrie et de la marine marchande comme sa qualité de représentant du plus grand port de commerce français l'amènent à s'intéresser essentiellement aux questions commerciales et industrielles : plantes à parfum, registre du commerce, rôle des courtiers assermentés dans les bourses de commerce, brocante, commerce ambulancier, droits de douane, organisation et défense du marché du blé, assainissement du marché du lait, contingentement et ses conséquences pour le port de Marseille.

Mais sa qualité de juriste le conduit aussi à s'intéresser à la modification du code pénal, à l'amnistie, aux débats financiers (1933) et budgétaires (1934 et 1936) et la discussion de propositions de loi visant à modifier le tableau des circonscriptions électorales et notamment celles de l'arrondissement d'Aix-en-Provence.

Il ne se représente pas cependant aux élections de 1936 et meurt l'année suivante, à l'âge de 73 ans, à Marseille.

Chevalier de la Légion d'honneur, son activité en faveur de sa ville est commémorée par un boulevard de Marseille qui porte son nom.

PIERRE-ALYPE (Inde française). — Voy. **ALYPE**

PIERRE-DEYRIS (Landes). — Voy. **DEYRIS**

PIERRE-ROBERT (Loire). — Voy. **ROBERT**

PIERRE-VIALA (Hérault). — Voy. **VIALA**

PIERRIN (AMÉDÉE, MARIE, Achille). — né le 27 juin 1860 à Beauvoir-Rivière (Somme), mort le 15 février 1940 à Bellancourt (Somme).

Sénateur de la Somme de 1920 à 1936.

Fils et petit-fils d'agriculteurs, agriculteur lui-même, vice-président de la Société des agriculteurs de la Somme et de la Caisse de crédit agricole, membre de l'Office départemental agricole, il est maire de Bellancourt depuis trente-cinq ans lorsqu'il se présente pour la première fois au Sénat où il est élu le 11 janvier 1920, réélu le 9 janvier 1927.

Il s'inscrit au groupe de l'union républicaine et entre à la commission d'administration générale, communale et départementale ainsi qu'à la commission de comptabilité, à la commission d'agriculture, à celle des départements libérés de l'invasion.

Il s'intéressera à toutes les questions économiques, surtout agricoles, notamment celle qui ont trait à l'élevage, au marché du blé, aux prix de détail des marchés alimentaires. Il interviendra en séance, déposant des amendements et posera des questions écrites aux ministres de l'Agriculture et des Finances.

Il n'est pas réélu aux élections de 1936.

Il meurt à l'âge de 80 ans à Bellancourt, le 15 février 1940.

Il était officier du mérite agricole.

PIETRI (FRANÇOIS, SAMPiero, SÉBASTIEN, MARIE, JOURDAN), né le 8 août 1882 à Bastia (Corse).

Député de la Corse de 1924 à 1942.

Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances du 23 juin au 19 juillet 1926.

Ministre des Colonies

du 3 novembre au 21 février 1929,

du 2 mars au 13 décembre 1930

et du 26 octobre au 26 novembre 1933.

Ministre du Budget du 27 janvier 1931

au 20 février 1932.

Ministre de la Défense nationale

du 20 février au 3 juin 1932.

Ministre des Finances du 30 janvier

au 4 février 1934.

Ministre de la Marine du 9 février 1934

au 4 juin 1936.

Fils d'Antoine Pietri, conseiller de préfecture en 1869 et démissionnaire en 1870, et de Claude Gavini, descendant d'un commissaire du Directoire devenu préfet du Golo sous le Premier Empire, arrière-cousin d'un membre de la législative de 1791 et de deux préfets de police nommés sénateurs sous le Second Empire, petit-fils d'un membre du Corps législatif, petit-neveu d'un membre des assemblées législatives de 1849 et 1871 et neveu de deux parlementaires de la Corse entre 1889 et 1924, toutes ces références pré-

destinaient François Piétri à représenter son département au Parlement.

Né à Bastia, il passe son enfance à Alexandrie, en Egypte, où son père exerce les fonctions de conseiller légal du gouvernement égyptien. Poursuivant ses études au collège Stanislas à Paris de 1895 à 1899, il est lauréat du concours général en 1897 et 1898. Licencié ès lettres en 1900, docteur en droit et diplômé des sciences politiques en 1903, il couronne ces très brillantes études en réussissant, en 1906, au concours de l'inspection des finances.

Il est alors chargé de mission en 1909, pendant les troubles viticoles du Midi, puis assume les fonctions de chef adjoint et par la suite de chef de cabinet du président du Conseil, Joseph Caillaux (1911-1912).

En août 1914, il est mobilisé comme sergent au 264^e régiment d'infanterie à Nancy. Blessé à Verdun, il accède rapidement aux grades de sous-lieutenant et de lieutenant. En mai 1916, il est évacué de Douaumont et détaché à la poudrerie nationale de Vouges. En août 1917, il est nommé directeur général des finances au Maroc et collabore ainsi pendant sept ans, jusqu'en mai 1924, à l'œuvre immense du maréchal Lyautey, organisant le régime monétaire et le budget du Maroc. Au cours de la même période, récompensée par l'attribution du titre de directeur général honoraire des finances, il participe en tant que délégué technique à la conférence de Tanger en 1922.

Il se consacre alors à l'action politique à laquelle il semblait prédestiné. Aux élections législatives de mai 1924, il est élu député de la Corse à la majorité absolue, avec 23.954 voix, sur la liste d'union républicaine. Nanti déjà d'une solide expérience financière, il est nommé, dès son arrivée au Palais Bourbon, membre de la commission des finances, de celle des pensions, et de la commission chargée d'examiner les projets et propositions de loi relatifs à la mise en valeur de la Corse. Il sera encore par la suite (entre ses mandats ministériels) membre de diverses commissions : affaires étrangères, marchés et spéculations, suffrage universel, Algérie, colonies et protectorats, marine militaire, enfin marine marchande.

Dès son premier mandat parlementaire, plein d'activité, il propose une réforme du régime des pensions, rapporte les budgets des pensions pour 1923 et 1926, prend part aux discussions budgétaires, qu'il s'agisse de ces pensions, de la politique française au Maroc, d'impôts ou de la Corse ; il prend part à la discussion de demandes d'interpellation sur les événements militaires au Maroc ou de projets de loi ayant pour objet de mettre fin à la crise financière en 1925 et 1926.

Joseph Caillaux, dont il a été le chef de cabinet, l'appelle auprès de lui comme sous-secrétaire d'Etat lorsqu'il est lui-même nommé ministre des Finances

dans le 10^e cabinet Briand, du 28 novembre 1925 au 17 juillet 1926.

Retrouvant son siège après la démission de ce cabinet, il reprend son inlassable activité de parlementaire, intervenant dans la discussion des budgets de 1927 et de 1928 et d'interpellations relatives à la vie chère et à la stabilisation, interpellant lui-même le gouvernement Poincaré sur sa politique monétaire (1928) et présentant un contre-projet au projet et propositions de loi portant rétablissement du scrutin uninominal en 1927.

Ce mode de scrutin lui permet d'ailleurs, le 22 avril 1928, d'être réélu, au premier tour, député de l'arrondissement de Corte, par 8.747 voix contre 4.695 à Giacobbi. Il est à nouveau membre de la commission des finances.

Mais l'essentiel de cette législature sera pour lui occupé par les tâches gouvernementales qui lui seront confiées presque sans interruption de novembre 1929 à mai 1932.

Il est en effet ministre des Colonies des premier et second cabinets Tardieu du 3 novembre au 21 février 1929 et du 2 mars au 13 décembre 1930, puis ministre du Budget des trois premiers cabinets Laval, du 27 janvier 1931 au 16 février 1932, enfin ministre de la Défense nationale du troisième cabinet Tardieu, du 20 février au 3 juin 1932. Il participe ainsi, plus ou moins directement, à toute l'expérience que tente Tardieu pour rétablir la situation économique et financière du pays. Il avait, pendant le même temps, été plénipotentiaire français à la conférence navale de Londres (janvier 1930) et délégué à la conférence du désarmement à Genève (février 1932).

Le premier tour des élections du 1^{er} mai 1932, qui lui permettent de remporter un nouveau succès sur Giacobbi par 7.716 voix contre 5.558, confirme la faveur que lui accorde son île, qui l'a porté en 1931 à la présidence du Conseil général de la Corse. Mais il doit attendre octobre 1933 pour que de nouvelles responsabilités gouvernementales lui soient confiées. Il sera dès lors presque continuellement ministre : ministre des Colonies, à nouveau, dans le 1^{er} cabinet Sarraut, du 26 octobre au 26 novembre 1933, puis ministre des Finances dans le 2^e cabinet Daladier, du 30 janvier au 4 février 1934, à la suite de sa démission personnelle ; Doumergue lui confie le ministère de la Marine militaire, qu'il conservera dans le cabinet Flandin, puis sous une dénomination différente puisqu'il s'agit du ministère de la Marine, dans le cabinet Bouisson, dans le 4^e cabinet Laval et dans le 2^e cabinet Sarraut. Le destin de la marine lui est donc confié pendant plus de deux ans, du 9 février 1934 au 4 juin 1936. Il en profite pour travailler très activement à donner à la France une flotte digne de son empire : il exécute les projets de son prédécesseur, Georges Leygues, renouvelle notre escadre de cuirassés en mettant en chantier, malgré l'opposition du Parlement, le *Dunkerque* et le *Stras-*

bourg qui devaient être suivis du *Riche-lieu* et du *Jean-Bart*. Il exerce en outre, de juin à juillet 1934, pendant une longue absence du ministre Barthou, l'intérim des Affaires étrangères. Le 4 juin 1935, le président Albert Lebrun le charge de constituer le cabinet après l'échec du cabinet Bouisson mais il est contraint d'y renoncer.

S'il remporte, le 26 avril 1936, un nouveau succès électoral en étant réélu au premier tour avec 7.581 voix contre 4.635 à Casalta, l'avènement d'une majorité de front populaire l'écarte des allées du pouvoir. Il se consacre alors à de multiples activités parlementaires. Son expérience ministérielle l'appelle aux commissions de la marine marchande et militaire, des finances, du suffrage universel ; aux sous-commissions de la défense nationale et de la marine nationale où il est réélu à l'unanimité après en avoir démissionné (1939). Il prend part aux discussions des budgets pour 1937, 1938 et 1939, des projets de loi financiers en 1936, 1937, d'interpellations sur la défense nationale (1937), d'un projet de loi visant à créer une école nationale d'administration (1938).

Après la déclaration de guerre, il est nommé commissaire rapporteur en Corse (novembre 1939, avril et mai 1940) puis délégué parlementaire auprès du président de la République à Bordeaux (20 juin 1940).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il accorde au maréchal Pétain les pouvoirs constituants.

Cette carrière très remplie d'administrateur local, de haut fonctionnaire, de diplomate et de membre du gouvernement ne saurait cependant suffire à définir François Piétri. Ce dernier est également un sportif convaincu qui pratique le golf et le polo et est même international à l'épée en 1921-1922, ce qui lui vaut par la suite de présider la fédération nationale d'escrime et de faire partie du Comité international olympique. En même temps, il collabore fréquemment à divers périodiques comme la *Revue de Paris*, la *Revue de France*, l'*Illustration* et l'*Information* et publie de nombreux ouvrages économiques et historiques : *L'Antagonisme économique du Nord et du Sud de l'Italie* (1904), *Le compte de la pacification marocaine* (1920), *Régimes monétaires et finances coloniales* (1923), *Nos dettes de guerre* (1926), *La querelle du franc* (1928), *Le Financier* (1931), *Justice et injustice fiscale* (1933), *La réforme de l'Etat au XVIII^e siècle* (1934), *Veillons au salut de l'Empire* (1937), *Lucien Bonaparte* (1939), *La France et la mer* (1940).

Cette activité à multiples facettes est d'ailleurs sanctionnée par un grand nombre de décorations : chevalier de la Légion d'honneur, François Piétri se voit également attribuer la Croix de guerre, la Croix des blessés, la Médaille de Verdun, le grand cordon de la Couronne de Belgique, de la Couronne d'Italie, de l'Aigle blanc de Yougoslavie, de l'Etoile de Roumanie, d'Isabelle la Catholique, du Ouissam Alaouite, du Nichan. Le titre de

commandeur de Charles III, des Saints Maurice et Lazare, de la Couronne du chêne et le Mérite civil du Maroc.

PIETRI (JOSEPH, MARIE), né le 25 février 1820 à Sartène (Corse), mort le 4 janvier 1902 à Sartène.

Sénateur de la Corse de 1879 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 629.)

Joseph Piétri ne fit plus acte de candidature après son échec aux élections sénatoriales de 1885.

Il mourut le 4 janvier 1902 à Sartène à l'âge de 82 ans.

PIETTRE (LÉON, MARIE), né le 2 octobre 1841 à Caudry (Nord), mort le 20 octobre 1911 à Paris (12^e).

Sénateur de la Seine de 1900 à 1909.

Après ses études sanctionnées par le diplôme de docteur en médecine et après avoir effectué la campagne de 1870 en qualité d'aide-major, Léon Piettre vint s'établir dans la région parisienne.

Sa vie publique commença par des mandats locaux. Il fut élu d'abord maire de Saint-Maur-des-Fossés, puis conseiller général de ce canton. Son activité au Conseil général de la Seine fut considérable et il fut membre de toutes ses grandes commissions. Ses collègues le portèrent à la vice-présidence de l'assemblée départementale (1898-1899), puis à sa présidence (1899-1900).

Il était également membre de la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900 quand il fut élu, au premier tour, sénateur de la Seine le 28 janvier 1900, ayant recueilli 421 suffrages sur 745 votants.

Radical-socialiste, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique du Sénat.

Il se spécialisa très vite dans l'étude des questions de finances locales et dès la première année de son élection il fut le rapporteur de nombreux projets de loi concernant des emprunts municipaux et diverses taxes et surtaxes locales et intervint sur le budget de 1902 (22 mars 1902). Il fut rapporteur du budget annexe de l'imprimerie nationale de 1904 (15 décembre 1903). A partir de 1904, il devint un spécialiste des questions postales, rapportant le budget des P.T.T. des exercices 1905, 1906, 1907 et 1908, ainsi que de nombreuses conventions internationales relatives aux P.T.T., spécialement aux liaisons radio, aux câbles sous-marins, etc. Il s'intéressa ainsi à toutes les nouvelles techniques des télécommunications. Il intervint également sur l'exploitation des services maritimes avec l'Afrique occi-

dentale (12 juillet 1904) et pour la construction d'un sanatorium spécialisé (24 octobre 1907).

Il fut battu aux élections sénatoriales du 3 janvier 1909, n'ayant obtenu au deuxième tour que 113 voix sur 932 votants.

Il était directeur de l'Asile de Ville-Evrard, à Nogent-sur-Marne, lorsque le 20 octobre 1911 il mourut subitement sur le quai de la gare de la Bastille au moment où il s'appêtait à monter dans le train qui devait le ramener chez lui. Il avait 70 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur, officier d'Académie et décoré de nombreux Ordres étrangers.

PIEYRE (HENRI, Adolphe), né le 27 août 1848 à Nîmes (Gard), mort le 22 février 1909 à Montblanc (Hérault).

Député du Gard de 1882 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 631.)

Adolphe Pieyre se représenta sans succès dans la circonscription d'Uzès aux élections de 1889 : en tête au premier tour avec 8 175 voix sur 19 955 votants, il fut battu au second tour par Bonncfoy-Sibour, 11 532 voix, n'ayant obtenu lui-même que 8 762 voix sur 20 505 votants. Cet échec survenant après celui d'octobre puis de décembre 1885, le détourna désormais de la compétition électorale.

Adolphe Pieyre était entré au conseil municipal de Nîmes à l'âge de 25 ans et avait marqué son passage dans cette assemblée par un grand nombre de travaux d'utilité publique et d'embellissement.

Après son échec de 1889, il s'adonna complètement à l'agronomie et aux lettres. Ayant, à l'aube de la III^e République, reconstitué grâce à des plans américains des vignobles ravagés par le phylloxera, il créa dans sa propriété de Castelfort, à Montblanc dans l'Hérault, un vignoble qui fut d'un certain renom.

Mais c'est aux lettres qu'Adolphe Pieyre donna le plus clair de ses soins. Il est l'auteur de plus d'une vingtaine d'ouvrages en prose, en vers, pour la scène ou pour l'histoire, principalement à la gloire de sa ville natale, dont une *Histoire de Nîmes de 1830 à nos jours* (1888) en trois volumes, et parmi lesquels on peut citer *L'épreuve* (1904), *Lettres de ma garrigue*, un *Guide de Nîmes*, en vers.

Collaborateur du *Figaro* et du *Gaulois*, membre de la Société des gens de lettres depuis 1886, de la Société des Agriculteurs de France, secrétaire de la Société des amis des arts, il était le directeur de la *Revue du Midi*.

Il mourut le 22 février 1909 dans son château de Castelfort à Montblanc, à l'âge de 61 ans.

PIEYRE (MARIUS, Jérôme), né le 9 mars 1867 à Cette (Hérault), mort le 11 mars 1935 à Passy (Haute-Savoie).

Député du Jura de 1928 à 1932.

Sénateur du Jura de 1932 à 1935.

La carrière universitaire, qu'avait choisie Marius Pieyre, devait définitivement éloigner ce languedocien de son pays natal. En effet, en 1900, à l'âge de 33 ans, il fut nommé professeur d'allemand au collège de Dole, dans le Jura. C'est dans cette ville qu'il enseigna jusqu'en 1927 et c'est à cette région de Franche-Comté, à laquelle il s'était attaché profondément, qu'il consacra toute son activité.

En 1907, il fut élu conseiller municipal de Dole dont il devint aussitôt le maire. Il le resta jusqu'à sa mort. Durant les vingt-huit années de sa magistrature municipale, il mit toute son efficacité au service de ses concitoyens et de sa ville, soucieux à la fois de conserver le riche patrimoine artistique de cette ancienne capitale comtoise et d'en faire une cité moderne et accueillante. Sous son impulsion, la voirie fut aménagée, une régie municipale du gaz créée, des écoles construites, le vieil hôpital modernisé et agrandi.

Naturellement, cet universitaire se préoccupa particulièrement des questions scolaires. Il était fermement partisan d'une conception démocratique et unitaire de l'enseignement. La Fédération des œuvres laïques du Jura l'avait porté à sa présidence.

Lorsque ayant atteint l'âge de la retraite il quitta le professorat, Marius Pieyre orienta toute son activité vers la politique. Il se présenta, aux élections de 1928, comme candidat à la Chambre des députés dans la circonscription de Dole et fut élu au second tour de scrutin, le 29 avril 1928, avec 7 219 voix sur 14 321 suffrages exprimés.

Adhérent au groupe républicain radical et radical-socialiste, membre des commissions d'Alsace-Lorraine, du travail et de l'enseignement, il rapporta, au nom de cette dernière, plusieurs textes législatifs concernant les questions d'éducation, notamment le projet de loi relatif à la fréquentation scolaire et à la prolongation de la scolarité obligatoire, ainsi que la proposition de loi tendant à accorder aux instituteurs et institutrices la libre disposition des locaux scolaires pour les œuvres périscolaires. Il déposa, en outre, une proposition de loi tendant à la création d'une section du tribunal civil du Jura à Dole.

À la suite du décès de Victor Bérard, sénateur du Jura, il présenta sa candidature au Sénat, le 7 février 1932. Ayant obtenu, au deuxième tour, 425 voix sur 826 suffrages exprimés, il fut élu et remit en conséquence sa démission de député le 23 février 1932. Quelques mois plus tard, le 16 octobre 1932, le renouvellement des sièges sénatoriaux du Jura

l'obligea à se présenter à nouveau devant ses électeurs : son mandat fut reconduit, au deuxième tour, par 443 voix sur 823 suffrages exprimés.

Marius Piere fut, au Sénat, membre du groupe de la gauche démocratique et fit partie des commissions de l'administration générale, départementale et communale, des mines et de l'enseignement. Mais sa santé, gravement ébranlée, l'empêcha de participer activement aux travaux parlementaires et le contraignit bientôt à être hospitalisé dans une clinique de Haute-Savoie où il mourut le 11 mars 1935. Il avait 68 ans.

PIGER (JEAN), né le 14 juillet 1864 à Saint-Etienne (Loire), mort le 31 janvier 1917 à Saint-Etienne.

Député de la Loire de 1902 à 1906.

Négociant en vin, Jean Piger suit la filière politique normale : conseiller municipal en 1895 puis adjoint au maire de Saint-Etienne, il devient conseiller d'arrondissement en 1896 et décide, en 1898, de se présenter aux élections législatives. Mais il ne réunit que 2.432 voix au premier tour contre 3.095 à Galley et 2.618 à Neyret. Malgré le désistement de ce dernier, il est battu au second tour, ne totalisant que 4.586 voix contre 5.677 à Galley qui est élu. Mais aux élections de 1902, où il était présenté par la fédération socialiste du canton des Deux-Sud de Saint-Etienne comme un fidèle défenseur des institutions républicaines ayant, au cours de ses mandats municipaux, combattu les brutalités et les arrestations préventives, il arrive nettement en tête dès le premier tour, avec 6.295 voix contre 3.643 à Duvaud et emporte le siège au second par 8.359 voix contre 5.230 à Héraud.

Au parlement, il s'inscrit au parti socialiste unifié et est nommé membre de diverses commissions, dont celle de l'armée ; mais son activité se limitera à un rapport sur l'élection d'un de ses collègues, Sibille (1902).

Il ne se représente pas aux élections législatives de 1906 et meurt à Saint-Etienne le 31 janvier 1917, à l'âge de 52 ans.

PIGINNIER (LÉON), né le 6 avril 1884 à Paris.

Député de la Seine de 1936 à 1939.

Léon Piginnier, sitôt démobilisé, adhère à la section socialiste de Vanves où il milite d'une façon active en faveur de l'adhésion à la III^e internationale. Fondateur et administrateur-délégué de l'imprimerie corporative « La Typolitho » à Malakoff, il ne la quitte que

lorsqu'il est élu maire de cette commune en 1925.

En 1928, il est le candidat du parti communiste aux élections législatives dans la 9^e circonscription de Sceaux, mais au second tour il n'obtient que 12.386 voix contre 13.085 à son adversaire. En 1932, il est battu plus nettement encore puisqu'il n'obtient que 10.006 voix contre 12.992.

En 1935, Léon Piginnier est élu au premier tour conseiller général pour les communes de Vanves et de Malakoff et en 1936 le Front populaire le porte à la Chambre des députés. Après avoir obtenu au premier tour 12.495 voix contre 10.613 à son vieil adversaire radical indépendant, il l'emporte aisément au second tour par 18.531 voix contre 12.039 sur 36.035 inscrits et 30.661 suffrages exprimés.

Membre actif de la commission de l'administration générale, départementale et communale, il s'intéresse essentiellement aux questions d'administration locale, fort de son expérience de maire et de conseiller général. Aussi, il dépose une proposition de loi tendant au rajustement des retraites des employés communaux de la Seine et participe à de nombreuses discussions relatives à la réforme des finances départementales et communales. Il est membre également de la commission de législation civile et criminelle.

En raison de la situation faite aux membres de son parti après la signature du pacte germano-soviétique, il démissionne de son mandat de député le 30 novembre 1939.

PILATE (CONSTANT, LÉON. MAXIMILIEN), né le 12 janvier 1850 à Tours (Indre-et-Loire), mort le 20 avril 1933 à Sceaux (Seine).

Député de la Seine de 1919 à 1924.

C'est vraisemblablement l'atmosphère patriotique dans laquelle baigne la France au lendemain de l'armistice qui détermine Constant Pilate, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à se présenter aux élections législatives de 1919. Candidat du bloc national dans la 4^e circonscription de la Seine, il est élu en neuvième position sur la liste d'union républicaine et sociale qui emporte les quatorze sièges de la circonscription, par 149.353 voix sur 389.219 inscrits et 285.719 votants.

Au parlement, Pilate s'intéresse plus particulièrement aux questions relevant de la guerre.

En 1924, il se représente devant les mêmes électeurs, mais avec 99.298 voix sur 406.547 inscrits et 342.584 votants, il n'arrive qu'en treizième position sur la liste du cartel d'union républicaine et sociale qui obtient seulement cinq élus

Il ne se représente pas aux élections de 1928 et mourut cinq ans plus tard, le 20 avril 1933 à Sceaux à l'âge de 83 ans.

PILET des JARDINS (CONSTANT, LUCIEN), né le 9 mars 1831 à Bayeux (Calvados), mort le 14 septembre 1894 à Bayeux.

Député du Calvados de 1876 à 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 632.)

Constant Pilet des Jardins qui avait renoncé à toute candidature à la députation après son échec de 1877, était entré dans la magistrature où il termina sa carrière comme conseiller à la Cour d'appel de Paris; il avait en même temps conservé son siège au Conseil général du Calvados.

Il mourut dans sa résidence de Bayeux le 14 septembre 1894, à l'âge de 63 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et chevalier du Mérite agricole.

PILOT (ARMAND), né le 20 décembre 1892 à Nantes (Loire-Inférieure).

Député de la Seine de 1936 à 1940.

Né à Nantes, Armand Pilot tient de son père, militant syndicaliste, sa foi dans le syndicalisme et le socialisme. Electricien, il s'inscrit très jeune au syndical de sa corporation. Mécanicien après la guerre, il milite ensuite à l'union syndicale de la métallurgie, dont il devient rapidement l'un des dirigeants en même temps qu'il est conseiller prud'homme (section des métaux).

Membre actif du parti communiste, il est d'abord secrétaire de rayon puis membre du bureau régional, enfin candidat du parti aux élections législatives dans la 2^e circonscription du XVIII^e arrondissement de Paris. En 1928, il n'obtient que 5.611 voix sur 25.110 votants et en 1932, 4.061 sur 24.476 suffrages exprimés. Mais, aux élections de 1936, bénéficiant de l'union de la gauche, il bat de justesse son adversaire conservateur par 10.569 voix contre 10.386, sur 28.289 inscrits et 24.344 suffrages exprimés.

Membre de la commission de la marine militaire et de la commission de l'aéronautique, il s'occupe essentiellement des problèmes sociaux, notamment des accidents du travail et des chômeurs.

Entré comme ses collègues communistes au groupe ouvrier et paysan français le 29 septembre 1939, deux jours après la dissolution du parti, il se sépare de celui-ci le 22 décembre suivant. De ce fait il ne fut pas déchu de son mandat en janvier 1940 et accorda le 10 juillet au Congrès de Vichy les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain

PINARD (ADOLPHE), né le 4 février 1844 à Méry-sur-Seine (Aube), mort le 1^{er} mars 1934 à Méry-sur-Seine.

Député de la Seine de 1919 à 1928.

Pour Adolphe Pinard, la carrière politique ne fut que la consécration d'une carrière médicale et scientifique particulièrement brillante. Reçu interne des hôpitaux de Paris en 1871, il est trois ans plus tard docteur en médecine et nommé chef de clinique d'accouchement. Agrégé de la Faculté de Paris en 1878, il devient accoucheur des hôpitaux en 1882 puis en 1889 professeur de clinique et de gynécologie à la Faculté. Enfin, en 1892, il est élu membre de l'Académie de médecine. En même temps il publiait, sur l'obstétrique, la gynécologie et la puériculture de nombreux ouvrages qui firent autorité.

Autant qu'à un vieux républicain, comme lui-même aimait à se nommer, c'est donc à une sommité intellectuelle que le parti radical fit appel pour mener la liste de l'union républicaine dans la 1^{re} circonscription de la Seine aux élections législatives de 1919. A juste titre, puisque le professeur Pinard fut élu seul de la liste, au quotient, avec 19.351 voix sur 260.011 inscrits et 191.830 votants.

Son élection à la Chambre des députés ne change nullement l'ordre de ses préoccupations. Membre de la commission de l'hygiène, il consacre en effet son intense activité parlementaire à la défense de la femme, de l'enfant, de la famille. A maintes reprises, au cours de la législature, il plaide en faveur de l'accroissement de la natalité et contre l'avortement; il se déclare partisan du tarif réduit sur les chemins de fer pour les familles, de maisons à bon marché, d'une législation sur les loyers.

Réélu dans la même circonscription en 1924 sur la liste du cartel des gauches, avec 45.723 voix sur 226.852 inscrits et 196.986 votants, il poursuit, au service de la même cause, la même inlassable activité. Il est notamment délégué par ses collègues pour présenter l'avis de la commission d'assurance et de prévoyance sociale sur les maisons maternelles. Président d'âge du débat à la fin de la législature, il proclame avec fermeté, à quatre reprises, sa haine de la guerre, sa foi dans la paix, tout en continuant à se faire le défenseur acharné et clairvoyant du relèvement de la natalité.

Son grand âge — il a 84 ans — le détermine à ne pas se représenter aux élections de 1928.

Il meurt dans son pays natal de Méry-sur-Seine le 1^{er} mars 1934. Il a 90 ans.

PINAULT (ETIENNE, PIERRE, MARIE, LUCIEN), né le 24 septembre 1870 à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Député de l'Ille-et-Vilaine de 1906 à 1910 et de 1928 à 1942.

Fils du sénateur d'Ille-et-Vilaine Eugène Pinault, Etienne Pinault fit ses études de droit. Licencié, il fut d'abord avocat puis attaché au ministère de la Justice.

Conseiller général du canton de Montfort, il se présenta aux élections législatives de 1906 dans la même circonscription. Il fut élu au premier tour par 7.576 voix sur 14.858 votants et s'inscrivit au groupe d'union libérale.

Il s'intéressa à la question des retraites ouvrières et paysannes et à l'affaire du Maroc.

Il ne se représenta pas aux élections de 1910 et attendit celles de 1928 pour se porter candidat dans la 1^{re} circonscription de Rennes où il fut élu au second tour par 9.215 voix sur 18.871 contre 9.117 à Herbert. Il était entre-temps devenu maire de Pacé.

Pour son second mandat, il s'inscrivit au groupe des républicains démocrates et fit partie de plusieurs commissions : commission de l'Algérie et des colonies ; du travail, des programmes électoraux, de l'enseignement et des beaux-arts. Comme membre de la commission du travail, il fit des rapports sur des projets relatifs à l'ordre du Mérite social, à l'actionnariat ouvrier dans les entreprises de l'Etat, aux coopératives ouvrières de production et de crédit, au Code du travail. Il intervint dans la discussion sur l'établissement d'un programme d'H.B.M. et sur les interpellations relatives à ce programme ainsi que sur les assurances sociales.

En 1932, il fut réélu au second tour par 10.257 voix sur 19.216 contre 8.542 à Aubry. Membre de la commission du travail, il fit plusieurs rapports sur des projets ou propositions de loi relatifs à la protection sociale des employés, à la nullité des clauses de non-concurrence dans les contrats de travail, au statut des voyageurs de commerce. Il prit part à des discussions sur la réduction du prix des baux à ferme et sur l'assainissement du marché du blé.

Aux élections générales de 1936, il fut élu au deuxième tour par 10.340 voix sur 19.665 contre 8.833 à Aubry. Il fit partie de la commission des comptes et des économies et de la commission d'assurance et de prévoyance sociales. A ce dernier titre, il fit des rapports sur les assurances sociales dans l'agriculture, sur la lutte contre les taudis, sur l'assistance aux vieillards et sur la protection des enfants abandonnés. Il déposa une proposition tendant à rendre obligatoire l'usage du filet dans les cirques. De nombreuses interventions en séance publique témoignent de l'intérêt qu'il portait aux infirmes et incurables, aux vieux travailleurs, aux mal-logés et aux occupants de logements sociaux en difficulté, à la famille en général. Il participa d'autre part à la discussion de la proposition tendant à instituer la représentation proportionnelle pour l'élection des députés en 1940.

Il vota les pouvoirs spéciaux demandés par le maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

PINAULT (EUGÈNE, MARIE), né le 10 mai 1834 à Rennes (Ille-et-Vilaine), mort le 19 mai 1913 à Rennes.

*Député de l'Ille-et-Vilaine
de 1876 à 1889.*

*Sénateur de l'Ille-et-Vilaine
de 1901 à 1913.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 634).

Eugène Pinault fut battu aux élections de 1889, à Rennes, où il ne recueillit que 5.416 voix contre 7.259 à son concurrent, Porteu. Dès lors il va disparaître de la scène parlementaire pendant douze ans durant lesquels il poursuit son activité professionnelle de dirigeant d'une importante industrie de tannerie d'une part, et se consacre d'autre part à ses mandats locaux. Depuis 1859, il est conseiller général de son département au titre du canton nord-ouest de Rennes et pendant quatre ans du canton de Bécherel. Il prend une part très active aux travaux du Conseil général où la durée de son mandat qui constitue un record lui donne une autorité exceptionnelle.

Conseiller municipal depuis fort longtemps aussi, il devient maire de Rennes en 1900 où, quatre ans plus tard, aux élections de 1904, il fait élire une liste homogène de ses amis. Il reste un républicain mais libéral et se comporte comme un excellent administrateur local. Après avoir remis de l'ordre dans les finances de la ville, il construit des écoles, des hospices, une école industrielle, reconstruit l'école de médecine, achève la Basilique Saint-Aubin et mène à bien divers travaux d'urbanisme.

Grivart, sénateur d'Ille-et-Vilaine, étant décédé, Pinault est élu sénateur le 27 octobre 1901 par 618 voix contre 514 à Reculoux, ancien capitaine de vaisseau sur 1.140 voix. Il sera réélu au premier tour le 7 janvier 1906 par 668 voix sur 1.126 votants.

Au Luxembourg, il siège au groupe de la gauche républicaine. Son activité se situe surtout dans le cadre des commissions mais il apparaît plutôt qu'il jouissait au Sénat d'une autorité morale à laquelle la considération à son appartenance aux « 363 » — députés qui avaient protesté contre le ministère de Broglie — n'était pas étrangère.

Il mourut le 19 mai 1913 à l'âge de 79 ans à Rennes.

Il était officier de la Légion d'honneur, décoré des palmes académiques et titulaire de l'Etoile polaire de Suède et de nombreuses autres décorations et avait été censeur de la Banque de France.

PINAY (ANTOINE), né le 30 décembre 1891 à Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône).

Député de la Loire de 1936 à 1938.

Sénateur de la Loire de 1938 à 1941.

La famille paternelle d'Antoine Pinay exerçait son activité, depuis plusieurs générations, dans l'industrie de la chapellerie dont la région lyonnaise et stéphanoise est l'un des principaux centres.

Après des études secondaires au collège des Maristes de Saint-Chamond, dans la Loire, Antoine Pinay est mobilisé, lorsque la guerre éclate en 1914, comme sous-officier d'artillerie. Il est blessé et sa brillante conduite lui vaut d'être décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre. En 1917, il épouse la fille du directeur de la tannerie Fouletier, entreprise établie à Saint-Chamond depuis fort longtemps puisqu'elle fut fondée en 1772, et employant une centaine d'ouvriers. Antoine Pinay devient le collaborateur d'un des administrateurs puis directeur de la tannerie à partir de 1919. Sous son impulsion, grâce à de nouveaux procédés de fabrication qu'il lance, l'établissement prend un nouvel essor. Son activité contribue à réanimer dans la région l'industrie des cuirs et peaux qui traversait alors une crise.

La réussite professionnelle d'Antoine Pinay attire sur lui l'attention de ses concitoyens qui l'élisent conseiller municipal de Saint-Chamond le 5 mai 1929. Il est aussitôt nommé maire de la ville et il restera sans interruption. En 1934, il est désigné comme conseiller général de la Loire par les électeurs du canton de Saint-Chamond et préside la commission départementale de 1934 à 1936. Dans la conduite des affaires publiques comme dans celle des affaires privées, il place au premier rang des qualités d'un bon administrateur le souci d'une gestion financière saine.

Les élections législatives de 1936, dans la 1^{re} circonscription de Saint-Etienne, semblent donner, au 1^{er} tour, l'avantage au candidat communiste, M. Thibaud. Antoine Pinay se présente alors au 2^e tour, comme candidat indépendant : rassemblant sur son nom les suffrages de tous ceux qui sont hostiles au Front populaire, il est élu député le 3 mai 1936 avec 10 861 voix, contre 9 160 à M. Thibaud, sur 21 052 suffrages exprimés.

Il abandonne son mandat de député moins de deux ans plus tard, le 13 avril 1938 car, le 20 mars 1938, une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement du sénateur de la Loire Fernand Merlin (gauche démocratique), décédé, lui permet d'accéder à la Haute Assemblée. Se présentant à titre individuel comme « candidat de défense républicaine », bénéficiant de l'appui des modérés et des radicaux-socialistes et étant seul candidat contre la gauche, il est élu au premier tour par 504 voix sur 990 suffrages exprimés.

En 1938, comme en 1936, son objectif principal est de « barrer la route au communisme et à ses alliés ». Il explique dans sa profession de foi qu'une majorité communiste ou de front populaire conduirait la France à la guerre civile et à la dictature, ainsi qu'à la guerre étrangère. Dans cette période troublée, il définit ainsi l'action que doit entreprendre le gouvernement par priorité : redresser les finances de l'Etat, éviter tout gaspillage, restaurer l'épargne et de bonnes conditions de travail notamment en aidant l'agriculture.

Antoine Pinay s'inscrit au Sénat au groupe de l'union démocratique et radicale. Mais la défaite militaire de 1940 interrompt son mandat. Lorsque le Parlement se sépare le 10 juillet 1940, il vote le projet de loi par lequel tous les pouvoirs sont délégués au gouvernement du maréchal Pétain.

PINELLI (JEAN, Noël, FRANÇOIS), né le 31 mai 1881 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Député de la Seine de 1936 à 1942.

Sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande du 21 mars au 10 mai 1940

Fils d'un greffier, Noël Pinelli fait ses études au collège Fesch puis à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence. Avocat au barreau d'Ajaccio (1900-1901), puis commissaire de la Marine (1901-1924), il entre en 1929 au Conseil général de la Seine et au conseil municipal de Paris, dont il est vice-président en 1933-1934.

Il se présente aux élections législatives de 1936 dans la 1^{re} circonscription du XIV^e arrondissement de Paris. Il est élu au second tour par 10 313 voix sur 20 466 votants, contre 9 791 à Piot.

Il s'inscrit au groupe des indépendants républicains. Il est membre de la commission des comptes définitifs et des économies et de la commission de la marine militaire inquiet des menaces de chômage qui pèsent sur la France, il intervient à ce propos dans les discussions sur la semaine de quarante heures (juin 1936) et sur le programme de grands travaux destiné à fournir des emplois (juillet 1936). C'est dans le même sens qu'il protestera contre l'admission de réfugiés espagnols dans le département de la Seine en mars 1939. Il s'intéresse aussi aux finances et participe aux débats sur la dévaluation de septembre 1936, sur la réforme des finances départementales (novembre 1936), sur le collectif de 1939. Il demande à interpellier le gouvernement sur sa politique navale, et il est rapporteur pour avis de la commission de la marine militaire sur le projet de loi de février 1939 relatif à la défense nationale. D'autre part il participe à la discussion de la proposition de loi tendant à instituer la représentation proportionnelle pour les élections législatives (mai-juin 1939), du projet de loi sur le droit d'auteur

(juin 1939) et de l'amnistie de juin 1939. Il est nommé sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande dans le cabinet Paul Reynaud du 21 mars 1940 : il ne le restera que jusqu'au 10 mai.

Il vote la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940.

PINS (HENRI, ODON, MARIE, CHANTAL, marquis de), né le 19 octobre 1866 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 5 février 1936 à Monbrun (Gers).

Député du Gers de 1902 à 1910.

Maire de Monbrun, la pensée du marquis de Pins apparaît clairement dans la profession de foi qu'il fit lors des élections législatives de 1902. A ce moment-là, en effet, il affirmait que la Constitution de 1875 avait doté la France d'un régime d'intrigues, de corruption et d'irresponsabilité; il se déclarait partisan de l'élection du chef de l'Etat par le peuple « librement consulté ». Il s'opposait à l'impôt progressif sur le revenu « qui frapperait le pauvre en même temps que le riche »; enfin, il réclamait le service militaire d'un an.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il fût révoqué le 15 juin 1899 en pleine période de l'affaire Dreyfus. Il connut le même sort, à nouveau, le 27 octobre 1902, ayant refusé de laïciser l'école communale.

Cet homme de droite fut élu dans la circonscription de Lombez aux élections de 1902 au second tour de scrutin, par 5.014 voix, contre Delieux, qui obtint 4.453 voix, sur 11.605 inscrits et 9.646 votants. Au premier tour de scrutin, sur 11.605 inscrits et 9.671 votants, il avait obtenu 3.867 voix et Delieux 3.414.

A la Chambre des députés, il déposa des propositions de loi visant son arrondissement de Lombez; il eût désiré que l'Etat vint à son aide tant lors des inondations que pour les orages qui frappaient cette région. Il demanda à interpeller le gouvernement sur l'emploi, par les préfets, de délégués dans les communes. Il intervint dans la discussion sur la proposition de loi de Maujan concernant les périodes d'exercices des réservistes et des territoriaux.

Le marquis de Pins se représenta lors des élections de 1906. Il devait être élu facilement, au premier tour de scrutin. Dans son programme électoral, il affirmait qu'il fallait en finir avec cette politique déshonorante du combeisme; il était indispensable, de plus, disait-il, de « chasser du pouvoir les juifs et les francs-maçons »; il indiquait très clairement son opposition à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Sur 11.453 inscrits et 9.545 votants, il obtint 5.314 suffrages contre 2.471 à Delieux et 1.642 à Saint-Martin, ses adversaires.

Il s'inscrivit au groupe républicain nationaliste. Membre, en 1907, de la commission d'initiative parlementaire

et, en 1908, de la commission d'intérêt local, il prit part à la discussion du projet et des propositions de loi relatives à l'impôt sur le revenu; partisan du principe de cet impôt, il s'abstint néanmoins lors du vote car « la France restait encore la plus chargée et la plus imposée » et « l'application inquiétante et vexatoire » de ce texte « laissée à la direction des impôts ne donnerait pas au contribuable les garanties auxquelles il avait droit ». Lors de la discussion du budget de l'exercice 1910, il déposa un projet de résolution tendant à allouer le bénéfice du quart de place aux soldats d'Algérie et de Tunisie venant en permission.

Aux élections de 1910, le marquis de Pins se représenta; au second tour de scrutin, il fut battu par Tournon, n'ayant obtenu que 4.387 voix sur 11.248 inscrits et 9.378 votants contre 4.917 à son concurrent plus chanceux.

Il abandonna dès lors la compétition électorale et mourut à Monbrun le 5 février 1936 à l'âge de 70 ans.

PIOT (EDME), né le 6 juillet 1828 à Montbard (Côte-d'Or), mort le 4 novembre 1909 à Saint-Mandé (Seine)

Sénateur de la Côte-d'Or de 1897 à 1909.

Appartenant à une famille pauvre, Edme Piot non seulement ne put fréquenter l'école mais dut, tout enfant, travailler aux champs. Casseur de cailloux sur les routes, puis terrassier itinérant, il obtint, lors de la construction de la ligne Paris-Lyon, un poste de piqueur de l'exploitation. Autodidacte et soigneux d'épargner, il put, dès 1854, devenir à son compte entrepreneur de travaux publics. Bien qu'ayant commencé petitement, il fut bientôt à la tête d'une des plus grosses entreprises de France, spécialisée principalement dans les travaux concernant les chemins de fer (réseaux de l'Est, du P.L.M., d'Orléans ou de la Petite ou de la Grande ceinture), mais qui travailla aussi pour la ville de Paris (terrassement du Trocadéro en 1866, pont de l'Alma en 1900) et le Génie militaire (fort de Gennevilliers, arsenal de Dijon).

C'est à 43 ans, en 1871, qu'il entra dans la vie publique comme conseiller général de la Côte d'Or pour le canton de Montbard; vice-président de l'assemblée, il s'y occupa de natalité, mais aussi de bibliothèques scolaires et de philanthropie.

Dotant de ses deniers de nombreuses sociétés de secours mutuel, il distribuait chaque année, depuis 1876, soixante-quinze livrets de Caisse d'épargne aux élèves des écoles du canton de Montbard.

La mort d'Eugène Spuller lui permit d'entrer au Sénat, le 3 janvier 1897, avec 672 voix sur 1.025 votants; il fut

réélu au renouvellement triennal de 1903 par 743 voix sur 1.025 votants.

A la Haute Assemblée, Edme Piot siègea dans les rangs de la gauche démocratique.

Très préoccupé par la diminution de la natalité en France et le déséquilibre redoutable que cette situation créait par rapport à l'augmentation se produisant dans les nations voisines, il se consacra à cette question, déposant une proposition de loi en ce sens en 1900 et faisant adopter en 1905 un amendement à la loi de finances allégeant les charges des familles nombreuses. Promoteur de la commission extra-parlementaire de la dépopulation, il ne cessa de faire campagne contre ce qu'il considérait comme un fléau, publiant même deux brochures très documentées : *La Question de la dépopulation en France* (1900) et *La Dépopulation, enquête personnelle* (1902). Il ne put cependant obtenir les réformes financières, fiscales et militaires qu'il souhaitait pour résoudre le problème.

Edme Piot mourut en cours de mandat, le 4 novembre 1909, à Saint-Mandé, à l'âge de 81 ans. Officier d'Académie, il avait été décoré de la Légion d'honneur par le président Carnot, sur un de ses chantiers, en 1888.

PIOT (JEAN, ODILE), né le 27 juin 1889 à Châlons-sur-Marne (Marne)

Député de la Seine de 1932 à 1936.

Fils d'un professeur de l'enseignement primaire, Jean Piot fait au lycée de Laon, sous l'autorité de Gustave Tery, de remarquables études. Dès 1907, il entre à l'École normale supérieure. Lors de la fondation de *l'Œuvre hebdomadaire*, il collabore avec son ancien maître et devient journaliste.

En 1914, il publie son premier livre, *Le Village Exempté de service militaire*, il tient à se battre. Il participe à la « guerre des tranchées » avec les Normands du 236^e d'infanterie. Il est trois fois blessé et six fois cité. Le général en chef, qualifiant l'une de ces citations, déclarait « qu'elle était l'une des plus belles de l'armée française ».

En 1920, Jean Piot devient rédacteur en chef de *Bonsoir*. Marcel Achard et Pierre Bénard font partie de l'équipe qui se groupe autour de lui. En 1924 paraît son second livre, *Le Monde des journaux*. puis, en 1926, un troisième, *Comme je les vois*. C'est à la même époque qu'il revient à *l'Œuvre*, dont il est nommé rédacteur en chef.

A 39 ans, en 1928, il se présente pour la première fois aux élections législatives, dans la 2^e circonscription du XIV^e arrondissement de Paris. Distancé au premier tour, où il arrive en troisième position avec 3 869 voix contre 5 420 à Delsol, il est battu par ce dernier au second tour, mais est cette fois en seconde position. En 1932, il est plus

heureux : en tête dès le premier tour, il est élu au second par 9 054 voix contre 7 973 à Delsol.

A la Chambre, inscrit au groupe des républicains radicaux et radicaux socialistes, il fait partie des commissions des affaires étrangères, de l'Alsace-Lorraine, enfin de la commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934, dont il est élu vice-président. Il propose l'érection d'un monument à Aristide Briand, une subvention prélevée sur les dépenses militaires. Il prend part à la discussion d'interpellations relatives à l'activité des ligues et s'oppose enfin au vote sans débat de diverses propositions de loi instituant de nouveaux contingents de la Légion d'honneur.

En 1936, Jean Piot, avec 5 094 voix, est battu au second tour des élections par M. Pinelli, qui recueille 10 313 suffrages.

Il ne se présentera plus aux élections législatives. En 1937, il est fait commandeur de la Légion d'honneur.

PIOT (LÉON), né le 9 février 1845 à Paris, mort le 21 novembre 1922 à Lignol-le-Château (Aube).

Député de l'Aube de 1876 à 1877

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 638.)

Après son échec de 1881 et celui de 1885, où il obtint 23 808 voix sur 66 086 votants, le dernier élu ayant réuni 39 468 suffrages, il se présenta de nouveau en 1889, pensant que le rétablissement du scrutin d'arrondissement lui serait plus favorable. Il n'en fut rien et il fut battu dans la circonscription de Bar-sur-Aube, dès le premier tour, avec 4 697 voix contre 5 427 à l'élu, Thierry-Delanoue. Il abandonna dès lors la compétition électorale et mourut à l'âge de 77 ans, le 21 novembre 1922 à Lignol-le-Château.

PIOU (JACQUES, GUSTAVE), né le 6 août 1838 à Angers (Maine-et-Loire), mort le 12 mai 1932 à Paris.

Député de la Haute-Garonne de 1885 à 1893, et de 1898 à 1902.

Député de la Lozère de 1906 à 1919

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 638.)

En 1889, il est de nouveau candidat dans la Haute-Garonne ; il choisit l'arrondissement de Saint-Gaudens, où il

est élu au second tour de scrutin par 7.228 voix contre 6.229 à M. Cruppi, avocat général à la Cour de cassation.

Dès la rentrée des Chambres, il commence à définir une nouvelle politique d'adhésion à la République qui deviendra le « ralliement ». Il constitue un nouveau groupe parlementaire, la « droite indépendante » ou « républicaine », appelé aussi souvent « droite constitutionnelle ».

Cette attitude provoque, à son origine, de nombreuses et vives polémiques.

Jacques Piou exposera lui-même à la tribune de la Chambre les grandes lignes de cette nouvelle politique, lors d'une interpellation sur la politique générale du gouvernement Ribot en 1891.

En dehors de cette action d'une grande importance et qui le confirme comme un des grands leaders de la droite, il participe à l'activité législative. Il est chargé de nombreux rapports. Il intervient dans toutes les discussions importantes. Son discours du 20 janvier 1893 en faveur du maintien intégral du budget des cultes, très applaudi, rallie la majorité de la Chambre.

En 1893, il se représente devant ses électeurs de Saint-Gaudens. Il est battu dès le premier tour de scrutin par M. Bepmale, maire de Saint-Gaudens, candidat radical-socialiste.

Il se retire alors dans ses vastes domaines de Gironde et se consacre aux questions agricoles. Il fait de nombreuses conférences et fonde le syndicat des propriétaires de la Gironde, dont il est président.

En 1898, il se représente à Saint-Gaudens. Il prend alors sa revanche sur M. Bepmale, qu'il bat dès le premier tour par 7.319 voix contre 6.495.

Il redevenait alors l'un des principaux orateurs de la droite et de la Chambre tout entière. Il prononce des discours célèbres à l'époque sur l'affaire Dreyfus, les affaires de Chine, le contrat d'association ou encore la déchéance de Paul Déroulède.

Il fonde, en 1901, l'« Action libérale populaire », dont le but est de défendre ou conquérir toutes les libertés légitimes et, en premier lieu, la liberté religieuse. Il préside le groupe de ce parti à la Chambre, qui compte trente-trois membres.

En 1902, il est de nouveau battu par Bepmale, avec 5.973 voix contre 7.803. Il n'en continue pas moins son action politique. Il prononce des discours dans toutes les grandes villes de France et mène une vaste campagne de propagande en faveur de l'A.L.P. qui, en 1906, compte 260.000 cotisants.

Il publie alors plusieurs ouvrages : *Le réveil du Pays et Les responsabilités de Waldeck-Rousseau* (en collaboration avec Albert de Mun, 1902), *Les femmes chrétiennes et La lutte pour la liberté* (en collaboration avec A. Mouly, 1903), *Comment se défendre ? Un programme social et Le rôle du patron* (1904), *Le rôle des catholiques à l'heure actuelle* (1905)

Aux élections de 1906, il quitte la Haute-Garonne pour se présenter en Lozère. Il est élu à Mende dès le premier tour, avec 7.193 voix contre 4.269 à Favès, candidat des gauches.

En 1910, il est réélu à Mende dès le premier tour, avec 6.442 voix contre 5.150 à Paraf. En dehors de son action politique générale qu'il poursuit, il s'intéresse à divers travaux de la Chambre, et tout spécialement aux budgets. Il publie également différents ouvrages : *Discours parlementaires* (1909), *Questions religieuses et sociales* (1910), *Le budget de 1911* (1911). Réélu en 1914, il devient vice-président de la commission du budget en même temps que membre de la commission des affaires étrangères, où il succède à Albert de Mun. Pendant la guerre, il est délégué du Parlement aux armées.

Au lendemain de l'armistice, il joue un grand rôle dans la formation du bloc national en suggérant la laïcité qui, seule, pouvait permettre de faire l'union. Agé de 81 ans, il ne fait pas acte de candidature aux élections de 1919. Il se retire en Gironde et se consacre à sa propriété de vignobles ainsi qu'à l'administration de la petite commune de Sadirac.

A la fin de sa vie, Jacques Piou écrit plusieurs ouvrages dont l'intérêt historique est indéniable : *La vie publique du comte Albert de Mun*, *Le Ralliement et son histoire*, et, enfin, *D'une guerre à l'autre*, qui venait de paraître lorsqu'il mourut, le 12 mai 1932, âgé de 94 ans.

Outre les divers ouvrages cités ci-dessus, Jacques Piou a laissé une œuvre considérable de publiciste avec un nombre incalculable d'articles écrits dans les plus grands quotidiens et périodiques, parmi lesquels on peut citer *l'Observateur*, *la Revue des deux mondes*, *le Figaro*.

PIQUEMAL (ALEXANDRE, ETIENNE), né le 12 septembre 1891 à Limoux (Aude)

Député de la Seine de 1924 à 1932.

Fils de terrassier, Alexandre Piquemal s'oriente vers la fonction publique : il devient commis des P.T.T. Il restera toujours un défenseur zélé de ses compagnons de travail.

Ce militant, qui a choisi en 1920 de quitter la « vieille maison », se présente pour la première fois aux élections en 1924 sur la liste du bloc ouvrier-payan. Il est élu député de la 3^e circonscription de Paris.

Il s'inscrit bien sûr, à la Chambre, au groupe communiste et devient membre de la commission du commerce et de l'industrie, de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la commission du travail, de la commission du suffrage universel.

Il est l'auteur de nombreuses propositions : accordant des avantages sociaux divers aux agents des postes, assimilant les cantonniers aux fonctionnaires, invitant le gouvernement à se pencher sur les pensions de fonctionnaires.

Il prend une part active aux discussions budgétaires et intervient dans de nombreuses interpellations concernant essentiellement le sort des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Le 29 avril 1928, il est élu au second tour de scrutin, dans la 1^{re} circonscription du XIII^e arrondissement, par 6.978 voix contre 4.948 à son principal adversaire de droite, M. Remaudière.

Au cours de cette législature, toujours inscrit au groupe communiste, il reste membre des commissions : du commerce et de l'industrie, de l'assurance et de la prévoyance sociales, et du suffrage universel, mais abandonne la commission du travail pour accéder à la commission des finances.

Par ses propositions de lois, ses propositions de résolutions, comme dans ses interventions au cours des discussions budgétaires et des interpellations, il demeure un défenseur empressé des fonctionnaires et, notamment, des postiers, mais il s'intéresse aussi aux problèmes des loyers et de la construction sociale, ainsi qu'aux viticulteurs et au commerce du vin.

Par goût du sport autant que par conviction politique, il dépose par ailleurs une proposition de loi tendant à la participation de la France aux olympiades ouvrières à Moscou.

Malgré cette importante activité législative il est battu aux élections de 1932, dès le premier tour, n'obtenant que 1.787 voix alors que Geis arrivé en tête en recueille 5.179 sous l'étiquette « socialiste-communiste ». Après cet échec il ne se représentera plus.

PITOIS (PIERRE, ALBERT, EUGÈNE), né le 12 septembre 1896 à Chevillon (Haute-Marne).

Député de la Marne de 1936 à 1942.

C'est presque encore un adolescent lorsqu'il part pour la grande guerre où sa brillante conduite sera récompensée par la croix de guerre.

De retour à la vie civile, il s'installe à Reims et devient journaliste-publiciste. Il s'intéresse vivement à la politique et milite activement dans les organisations de droite. Sous l'égide du centre de propagande des républicains nationaux, il fait paraître en 1935 un ouvrage polémique : *Les buts politiques de la Ligue des droits de l'homme*.

Il est secrétaire général de l'Alliance républicaine lorsqu'il se présente pour la première fois aux élections de 1936, sur un programme d'opposition au Front populaire.

Il est élu le 3 mai 1936, au second tour, député de la 1^{re} circonscription

de Reims, obtenant 10 402 voix contre 9.772 à Bernheim, son principal adversaire de gauche.

Il s'inscrit à la Chambre au groupe des républicains indépendants. Membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la commission des boissons, il est élu secrétaire de la Chambre des députés en janvier 1939.

Il dépose une proposition de loi tendant à protéger l'hôtellerie contre la « flouterie d'aliments ». Il s'intéresse également dans ses diverses interventions publiques comme en commission, au crédit aux petites et moyennes entreprises, au problème des pourboires, ainsi qu'aux bureaux de bienfaisance.

Son nationalisme intransigeant le conduit d'autre part — lui qui a toujours dénoncé le danger allemand — à déposer une proposition de loi complétant la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation pour le temps de guerre.

Le 10 juillet 1940, il ne prend pas part au vote de la loi donnant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

PITON (Aimé), né le 25 juillet 1883 à Epinal (Vosges).

Député des Vosges de 1919 à 1924.

Aimé Piton est né dans les Vosges. Publiciste, il devient rédacteur en chef du *Courrier des Vosges*.

Conseiller municipal d'Epinal, il se présente pour la première fois, à 36 ans, aux élections législatives du 16 novembre 1919 qui ont lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Aimé Piton est candidat de la liste socialiste dont le programme est le suivant : sur le plan de la politique extérieure, tout d'abord, l'Allemagne doit réparer il faut ensuite obtenir le désarmement de l'Allemagne, organiser et développer la Société des Nations. En ce qui concerne la politique intérieure, il est nécessaire de reconstruire les régions libérées, d'émettre un emprunt forcé, de procéder à une refonte de l'administration, de nationaliser les moyens de transport, les assurances et les mines, de développer les syndicats et les coopératives agricoles. Il s'agit aussi d'organiser l'apprentissage professionnel, l'assurance-maladie, l'assurance-chômage et l'assurance-invalidité. Pour lutter contre la vie chère, il faut créer des comités d'achat et augmenter la production. Quant à l'enseignement, il doit être unique et démocratique, renforcé par des cours de perfectionnement et par un enseignement post-scolaire obligatoire.

Dans le domaine politique, le programme socialiste préconise le droit d'initiative populaire ainsi que le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.

Seul élu de la liste socialiste, Aimé Piton obtient 13.214 suffrages, sur 113.267 inscrits, 79.877 votants et 77.965

suffrages exprimés. Il siège au banc du parti socialiste et devient membre de la commission d'Alsace et Lorraine; il intervient uniquement dans la discussion de la loi concernant les nouvelles ressources fiscales.

Il ne se représenta pas au renouvellement de mai 1924 et ne fit plus acte de candidature.

PITTI-FERRANDI (FRANÇOIS-MARIE), né le 22 février 1838 à Pietra-di-Verde (Corse), mort le 9 mars 1894 à Paris (8^e).

Sénateur de la Corse en 1894

Après des études médicales à la Faculté de Paris, François-Marie Pitti-Ferrandi revint, avec le titre de docteur, exercer sa profession au lycée de Bastia où il avait passé de longues années comme élève.

Il partageait avec sa famille un goût naturel pour la politique. D'abord conseiller municipal à Bastia, il fut élu conseiller général de la Corse pour son canton d'origine, celui de Corte, où il remplaça un de ses frères et fut remplacé par un autre en 1885. Il conserva alors son siège au Conseil général, mais pour le canton du Muro, dans lequel sa femme était née.

Il fut candidat au Sénat à deux reprises, pour le siège laissé vacant par Corsi, décédé en 1889, puis pour le siège laissé vacant par le décès de Morelli. Ce n'est que lors des élections sénatoriales du 7 janvier 1894, où il obtint 415 suffrages sur 747 votants, qu'il vit s'ouvrir les portes de la Haute Assemblée. Élu sur une liste républicaine modérée, il s'inscrivit à la gauche républicaine. Son mandat fut de courte durée: il mourut, en effet, subitement, le 9 mars 1894, chez son ami Gavini, député de la Corse, au cours d'une soirée donnée par celui-ci, François Pitti-Ferrandi était âgé de 56 ans.

PITTI-FERRANDI (FRANÇOIS, BONACORSO, CHARLES, DOMINIQUE), né le 16 novembre 1876 à Bastia (Corse).

*Sénateur de la Corse
de 1939 à 1945.*

Né le 16 novembre 1876 d'une vieille famille corse, François Pitti-Ferrandi fit des études de médecine à la Faculté d'Aix-en-Provence. Dès l'obtention de son doctorat, il entra dans les services de l'hygiène et contribua efficacement à l'essor de la politique d'hygiène sociale en France.

Ayant pris sa retraite avec le grade d'inspecteur départemental de l'hygiène, il mit alors son expérience au service de ses compatriotes et fut élu conseiller d'arrondissement de Pietra-di-Verde, le 10 octobre 1937.

L'année suivante il devait, dans son île natale, solliciter avec succès les suffrages des électeurs sénatoriaux lors du renouvellement partiel du 23 octobre 1939. Candidat de la liste du parti républicain, il obtint dès le premier tour 433 suffrages sur 811 votants.

Son séjour au Palais du Luxembourg fut de très courte durée et la déclaration de guerre, puis la défaite, ne lui permirent pas de donner sa pleine mesure au sein de la Haute Assemblée. Admis le 11 janvier 1939, il fit partie pendant la durée de son mandat effectif des commissions de la législation civile et criminelle et des travaux publics; il n'appartint aux commissions de la marine et des comptes définitifs que pendant les premiers mois de 1940. Le 10 juillet 1940, il vota la loi accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

PLAISANT (LOUIS, LÉON, Marcel), né le 8 mars 1887 à Bourges.

Député du Cher de 1919 à 1929.

Sénateur du Cher de 1929 à 1945.

Fils d'un premier président à la Cour d'appel de Bourges, docteur en droit à 22 ans, avocat à la Cour d'appel de Paris, professeur à l'École des hautes études sociales, après avoir été blessé, puis fait prisonnier en 1915, Marcel Plaisant se présente pour la première fois aux élections législatives dans le Cher, le 16 novembre 1919. Il est réélu le 11 mai 1924, sur la liste du cartel des gauches.

Membre de la commission des affaires étrangères à la Chambre des députés, délégué de la France à la Société des Nations, où il défend les accords de Locarno, aux conférences de La Haye, de Rome, de Londres (en tant que président de la délégation française), il s'intéresse particulièrement au droit international et à la politique étrangère.

Il sera membre de la commission internationale de coopération intellectuelle et rapporteur du comité international des experts pour le droit des savants. Ses travaux lui vaudront de recevoir en 1932 le prix de la fondation Linthicum pour la protection internationale de la propriété scientifique décerné par l'Université de Chicago, et il sera, la même année, chargé de cours à l'Académie de droit international de La Haye (Fondation Carnegie).

Il se présente au Sénat et il est élu le 7 avril 1929, réélu le 20 octobre 1929 et le 23 octobre 1938.

Il est inscrit au groupe de la gauche démocratique. A partir de 1936, il occupe les fonctions de vice-président de la commission des affaires étrangères, puis de président de la commission après la guerre.

Là, comme dans l'autre assemblée, il se penchera sur les problèmes de poli-

tique internationale et sera rapporteur de nombreux traités, conventions, accords et arrangements internationaux. Il interpellera fréquemment le gouvernement sur sa politique extérieure.

Ses travaux lui valent d'être appelé à l'Institut de France où il siègera à l'Académie des sciences morales et politiques.

Le 10 juillet 1940 il vote contre la délégation du pouvoir constituant et devient ainsi membre du groupe des 80.

On lui doit de nombreux ouvrages de droit international, une série d'études concernant notamment le régime international de la propriété industrielle et intellectuelle, la défense de la langue française comme langue diplomatique et des œuvres lui rappelant son Berry natal (*Michel de Bourges, orateur romantique*).

Chevalier de la Légion d'honneur.

Croix de guerre 1914-1918.

PLANCHE (CAMILLE, ANDRÉ), né le 5 mai 1892 à Bost (Allier).

Député de l'Allier de 1928 à 1942.

Né d'une famille modeste, Camille Planche se distingua dès ses premières années d'école et ses maîtres l'incitèrent à entreprendre des études secondaires qui seront couronnées de succès.

Il entre ensuite à la Faculté de droit et obtient sans difficulté sa licence. Au cours de ses études, il commence à s'intéresser à la politique et milite au sein de divers groupements de gauche.

Ses études terminées, il se dirige vers la profession d'avocat et choisit de s'installer à Moulins.

En 1925, il est candidat aux élections municipales de sa ville sur la liste du député-maire sortant socialiste. Ses concitoyens le mettent en seconde position, au nombre de voix. Quelques jours plus tard, ses nouveaux collègues du conseil municipal le désignent comme adjoint.

Il déploie une grande activité au service de ses concitoyens, qui le reconduiront dans son mandat municipal, sans interruption, jusqu'en 1940.

Ses ambitions ne se limitent pas au cadre local et, en 1928, il est désigné comme candidat aux élections législatives, dans la 2^e circonscription de Moulins, par le parti républicain socialiste et socialiste français.

Il est élu au second tour de scrutin avec 8.590 voix contre 6.002 à M. Gaume, candidat communiste, son principal adversaire.

Au cours de cette première législature, il déploie une activité considérable. Il dépose plusieurs dizaines de propositions de loi concernant les domaines les plus divers : pensions civiles et militaires, droit de chasse aux fermiers, métayers et domestiques agricoles, baux

commerciaux, condition du soldat et vote obligatoire dans les élections politiques. Il est l'auteur de rapports nombreux déposés au nom des commissions de la législation civile et criminelle, des pensions civiles et militaires, des mines et de la force motrice. Il dépose plusieurs demandes d'interpellations et intervient dans de nombreuses discussions.

Il comprend mal que cette activité débordante ne soit pas celle de tous ses collègues et il le manifeste en déposant une proposition de loi tendant à proportionner l'indemnité parlementaire à la présence effective au Parlement en même temps qu'un autre texte tendant à réduire de moitié le nombre des députés et des sénateurs.

En 1931, il adhère au parti socialiste S.F.I.O., dont il sera le candidat aux élections législatives de mai 1932. Il est élu au premier tour de scrutin avec 8.755 voix contre 3.103 à son adversaire le plus favorisé.

À la Chambre, il continue à accomplir une besogne importante, intervenant, dans la plupart des grands débats.

En 1936, Camille Planche est réélu au second tour de scrutin, après avoir bénéficié du désistement communiste, avec 10.081 voix contre 3.299 voix à son principal adversaire. Il continue à déposer de nombreux textes et multiplie les interventions en séance publique. En outre, devenu membre de la commission des affaires étrangères, il est délégué de la France à la Société des Nations, en 1936 et 1937. Enfin, il consacre une partie de son activité à des associations telles que la Ligue des anciens combattants pacifistes, dont il est président, ou encore la Ligue des droits de l'homme, dont il est membre du comité central.

Le 10 juillet 1940, il vote la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain.

Il abandonne alors toute activité politique.

PLANCHE (FRANÇOIS, Gilbert), né le 4 juin 1866 à Tarare (Rhône), mort le 24 mai 1924 à Gap (Hautes-Alpes)

*Député des Hautes-Alpes
de 1914 à 1919
et de 1921 à 1924.*

Gilbert Planche, qui a le tempérament d'un homme d'action, se lance très tôt dans la vie active. Il s'intéresse essentiellement aux chemins de fer locaux qui se construisent partout en France et dans les colonies françaises ainsi qu'à l'énergie électrique qui commence à faire son apparition dans le domaine industriel.

Dès le début de ce siècle, Gilbert Planche accède à la responsabilité de nombreuses sociétés et réalise des travaux considérables tant dans le sud de la France que dans les colonies françai-

ses d'Afrique. A l'âge de 45 ans, il se trouve à la tête d'importantes affaires industrielles.

En Afrique, il construit une partie de la ligne de Cotonou au Niger et la ligne de Brazzaville à Mindouli.

Il est directeur de la Compagnie minière du Congo français, qui met sur pied l'exploitation des mines de cuivre de cette colonie.

En France, il est président, gérant ou administrateur de sociétés de tramways ou chemins de fer d'intérêt local dans l'Ardèche, la Corrèze, le Rhône, la Saône-et-Loire, le Lot.

En tant qu'entrepreneur de travaux publics, Gilbert Planche construit de nombreuses usines hydro-électriques et électro-métallurgiques en Savoie et dans les Hautes-Alpes, parmi lesquelles on peut citer celles de La Praz, Notre-Dame de Briançon et du Massif de Pelvoux.

Il commence sa vie politique en faisant acte de candidature aux élections cantonales de 1907 à L'Argentière (Hautes-Alpes). Élu le 28 juillet, son mandat lui sera constamment renouvelé jusqu'à sa mort par les électeurs de ce canton où il avait créé de nombreuses activités industrielles, apportant ainsi l'aisance à cette petite région où à peu près tous les habitants étaient ses obligés. Au sein du Conseil général, il est élu vice-président et président de la commission départementale.

En 1910, Gilbert Planche se présente pour la première fois à la députation dans l'arrondissement de Briançon. Arrivé en deuxième position au premier tour de scrutin, il se désiste en faveur de M. Merle, député sortant socialiste, mieux placé, qui sera pourtant battu par M. Toy-Riont.

En 1912, lors du renouvellement sénatorial, il se présente en compagnie de M. Euzière, ancien député, président du Conseil général. Ils sont battus par leurs concurrents, MM. Blanc, député, et Vagnat, sénateur sortant, candidats de l'union républicaine.

Ces échecs ne le découragent pas et, en mai 1914, il est de nouveau candidat à la députation à Briançon. Il l'emporte au second tour de scrutin avec 3.134 voix contre 1.756 à M. Cabannes, son adversaire de droite.

Il appartient aux commissions suivantes : travail, comptes définitifs et économies, marchés, énergie hydraulique. Au nom de ces commissions, il dépose plusieurs rapports, dont un très important, sur les marchés conclus par l'Etat depuis le début de la guerre. En outre, il est élu par la Chambre membre du conseil supérieur du travail.

En novembre 1919, il est candidat sur la liste d'union républicaine, radicale et socialiste, avec MM. Peytral, député sortant, et Soulié. Ils sont battus par la liste de concorde républicaine conduite par le troisième député sortant du département, M. Bonniard.

Son éloignement de la Chambre ne sera pas long. En mai 1921, il est réélu

député à la faveur d'une élection partielle provoquée par la démission de M. Bonniard, élu sénateur. Sa santé devient, dès lors, assez mauvaise et il ne prend pratiquement aucune part à l'activité législative.

Le 11 mai 1924, il est néanmoins candidat sur la liste du cartel des gauches, qui remporte les trois sièges du département.

Au lendemain de sa réélection, il est contraint de s'aliter et meurt quelques jours plus tard, le 24 mai.

PLANCHENAUT (ADRIEN, CHARLES, FÉLIX), né le 26 mai 1862 à Angers (Maine-et-Loire), mort le 31 juillet 1927 à Angers.

Député de Maine-et-Loire de 1924 à 1927.

Adrien Planchenaut appartient à une vieille famille de magistrats angevins. Son père était conseiller à la Cour d'appel d'Angers. Licencié en droit, il fait son stage au barreau de Paris. En même temps, il entre à l'École des Chartes, d'où il sort en 1890 avec le diplôme d'archiviste-paléographe. Il passe ensuite un an aux archives départementales de Seine-et-Oise, puis revient à Angers où il entreprend des travaux d'érudition locale. Il publie ainsi un ouvrage sur la monnaie d'Angers et commence un dictionnaire des artistes angevins qui restera inachevé.

De bonne heure, Adrien Planchenaut prend une part active à la vie municipale. En 1896, il est élu conseiller municipal et s'attache à la sauvegarde et à l'accroissement des richesses artistiques d'Angers ; puis, conseiller d'arrondissement en juillet 1904, il devient, en 1912, président de cette assemblée. En 1914, il est premier adjoint d'Angers.

Il est depuis deux ans conseiller général lorsqu'il se présente aux élections législatives en 1924. Il fait partie de la liste d'union nationale et est élu par 29 819 voix sur 58 639 suffrages.

A la Chambre, il ne s'inscrit à aucun groupe. Il fait partie des commissions des comptes définitifs, de l'administration générale, de l'enseignement et des beaux-arts. Au sein de cette dernière, il fait preuve d'une activité certaine et conforme à son passé ; il est ainsi l'auteur d'un rapport sur le projet de loi relatif à la réunion des bibliothèques nationales de Paris et à la transformation d'emplois dans ces bibliothèques. Il prend en outre part à la discussion des projets de loi portant approbation des budgets de 1924, 1925, 1926 et 1927. Il intervient enfin dans la discussion du projet de loi portant création d'une caisse de gestion des bons de la Défense nationale.

Il meurt au cours de la législature, le 31 juillet 1927, en son domicile d'Angers. Il avait 65 ans.